# MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

## Cinquantième séance – Lundi 17 mars 2025, à 20 h 30

### Présidence de Mme Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *Mme Christina Kitsos*, maire, *M. Sami Kanaan*, vice-président, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *Mme Fabienne Aubry-Conne (remplacée par M. Mark Giannelli)*, *M. Simon Brandt*, *M. Rémy Burri*, *M. Yves Herren*, *Mme Danièle Magnin (remplacée par M. Jean-François Albanesi)*, *M. Alain Miserez (remplacé par M. Roger Gaberell)*, *Mme Bineta Ndiaye (remplacée par M. Jérôme Gasser)*, *Mme Jacqueline Roiz*, *M. John Rossi*, *Mme Melete Solomon-Kuflom (remplacée par M. Durão Francisco)*, *M. Daniel Sormanni (remplacé par Mme Gabriela Sonderegger)* et *Mme Elena Ursache (remplacée par M. Marc Dalphin)*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *Mme Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 20 février 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 11, mercredi 12 et lundi 17 mars 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Nous devrions passer au traitement du rapport oral M-1371 A, mais le rapporteur, M. Daniel Sormanni, n'étant pas là ce soir, le rapport n'est pas là non plus… Le bureau vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de laisser ce point en suspens pour l'instant. Il serait quand même un peu dommage d'en débattre maintenant sans avoir le rapport. Nous passons donc directement au point suivant, soit les rapports de majorité et de minorité M-1453 A/B.

Je rappelle que nous avons voté à la séance de 17 h 30 le principe du traitement en débat accéléré des rapports des différentes commissions dont nous débattons aujourd'hui. Par conséquent, l'ensemble des interventions d'un même groupe ou de l'ensemble des membres siégeant à titre indépendant ne peuvent dépasser cinq minutes sur chaque objet.

## 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 25 juin 2019 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini et Omar Azzabi: «Episodes météorologiques violents: pour une ville plus résiliente» (M-1453 A/B)[1].

*20 septembre 2023*

### A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors des séances des 18 octobre et 22 novembre 2022, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert et lors des séances des 20 juin et 12 septembre 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– le violent orage qui s'est abattu sur Genève le samedi 15 juin dernier et que ce type de phénomène météorologique violent va aller en s'amplifiant à l'avenir;
– l'extraordinaire engagement du Service Incendie Secours ainsi que de la police, quand bien même ces deux services ont dû faire des choix drastiques, laissant bon nombre de citoyens et de citoyennes dans des situations délicates;
– les infiltrations constatées au Musée d'art et d'histoire et le fait que certaines œuvres ont été touchées;
– le symbole d'un parc arboré fragilisé avec le marronnier qui s'est couché juste à côté de la Villa La Grange;
– le vote du Conseil municipal le 6 mai 2013 de la proposition PR-972 dotée d'un crédit de plus de 45 millions de francs destiné à la construction des dépôts pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève au Carré-Vert, sachant que dans cette proposition ainsi que dans son rapport, peu de choses sont dites à propos de la résistance des dépôts aux catastrophes naturelles;
– le nombreux nants qui parcourent les Eaux-Vives ainsi que d'autres quartiers de la ville et qui furent canalisés à un moment donné de l'urbanisation de Genève;

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, No 17, p. 2680.

– qu'une ville trop minérale et bétonnée empêche la perméabilité du sol et son aspect régulateur;
– la grande crue de l'Arve en mai 2015,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– la liste exhaustive des infrastructures publiques qui ont été touchées par l'orage du 15 juin dernier; d'ailleurs, à ce titre, quelles sont les infrastructures publiques pour lesquelles on pensait être à l'abri mais qui ont malgré tout subi des dommages ce jour-là?
– le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l'aune des épisodes météorologiques violents à venir;
– de prévoir un plan d'arborisation massif au cours des prochaines années pour faire face aux chaleurs extrêmes ainsi qu'au fait que certains arbres ploient sous l'effet de phénomènes météorologiques violents;
– d'étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (aspects paysagers, lutte contre les inondations, etc.) en ville de Genève;
– de prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner» pour permettre une meilleure perméabilité des sols et faire face aux événements climatiques violents ainsi que de restaurer massivement la biodiversité en milieu urbain;
– un rapport au sujet des suites données à la crue de l'Arve de 2015 afin de s'assurer que les collections du Musée d'ethnographie et les collections entreposées au Carré-Vert, notamment, sont en sécurité;
– que des réflexions soient menées pour rehausser le quai Ernest-Ansermet.

## Séance du 18 octobre 2022

*Audition de M^mes^ Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux, représentantes des motionnaires*

Le président déclare que cette motion a maintenant deux ans mais il mentionne que certaines invites sont d'actualité.

M^me^ Corpataux mentionne que les épisodes météorologiques violents se multiplient et s'amplifient. Elle rappelle les débordements de l'Arve en 2015, l'orage du 15 juin 2019 qui a abattu de nombreux arbres, celui du 30 août 2020 qui a fait exploser 160 arbres et inondé le parking de Plainpalais, ainsi que les épisodes de sécheresse. Elle évoque alors le plan climat de la Ville de Genève qui indique notamment que le béton et l'asphalte appauvrissent le sol et augmentent les risques d'inondation, et elle pense que la mise en place d'un plan de gestion

des risques naturels transversal à tous les départements, qui sont tous concernés, serait une bonne idée. Elle ajoute qu'il faut également penser aux écoles, aux musées, aux dépôts de conservation, et elle déclare qu'il convient également d'identifier les travaux à effectuer, les mesures à prendre ainsi que les collaborations à entreprendre.

Elle signale alors que le Conseil administratif et le Conseil municipal sont actifs dans le dépôt de différents objets concernant la végétalisation. Elle précise que des mesures sont proposées dans le plan climat de la Ville, plus particulière aux axes 4 et 6. Elle évoque encore les nants qui devraient être laissés à ciel ouvert pour une meilleure gestion des inondations et elle se demande comment les collaborations sont gérées en cas de problème (dont une forte crue de l'Arve), notamment avec la région transfrontalière, la police et le Service d'incendie et de secours (SIS). Elle se demande ce que fait la Ville par rapport au Carré-Vert qui enregistre des infiltrations et s'il est possible d'obtenir un rapport sur cette situation mais aussi sur les autres lieux de dépôts patrimoniaux.

Elle évoque encore la question écrite sur les zones à végétaliser, la motion sur le rafraîchissement de la ville et la motion sur les nants à l'air libre de 2007. Elle pense qu'il serait important de diminuer le débit de l'Arve et de perméabiliser les sols du domaine public. Elle se demande à cet égard si débétonner 10 000 $m^2$ par année est suffisant. Elle déclare encore qu'il est important de faire attention aux incidences des rénovations sur la végétalisation, en signalant à cet égard qu'il existe un rapport concernant les impacts sur les arbres du projet de rénovation des Bastions. Elle ajoute qu'il faut également renaturer la ville et préserver les surfaces dédiées à la biodiversité car c'est essentiel pour renforcer la solidité des sols et éviter des affaissements de terrain et éboulement liés aux fortes pluies. Elle se demande encore s'il est nécessaire de rehausser le quai Ernest-Ansermet alors que la population souhaite accéder plus facilement à l'eau et remarque qu'il serait intéressant, en ce temps de transition climatique, de réfléchir à un accès à l'eau sécurisé pour la population.

M^me^ Corpataux remarque qu'il y a eu 160 interventions lors de l'orage du 13 août 2020 en mentionnant que les dégâts sur les arbres ont été nombreux. Elle ajoute qu'il est particulièrement important de rester attentif aux biens patrimoniaux dont la Ville est la conservatrice.

*Questions des commissaires*

Un commissaire déclare ne pas comprendre la troisième invite qui porte sur tous les arbres alors que les autres invites sont très concrètes.

M^me^ Khamis Vannini répond que les orages vont se répéter, occasionnant de gros dégâts sur les arbres, et elle pense qu'il est nécessaire de les anticiper.

Le commissaire acquiesce mais il se demande si les mesures n'ont pas déjà été prises dans le plan quadriennal.

M^me^ Khamis Vannini répond que ce serait une bonne chose mais elle mentionne que ce peut être l'occasion de faire un point de situation.

M^me^ Corpataux précise qu'il serait intéressant de savoir ce que fait la Ville pour prévenir les accidents inhérents aux chutes d'arbres ou de branches d'arbres.

Une commissaire signale que les arbres contribuent à l'écosystème du sol et luttent contre les inondations. Elle demande alors ce qu'il en est de l'invite sur une diminution du débit de l'Arve.

M^me^ Khamis Vannini répond qu'il est question d'un éventuel dispositif pour diminuer l'Arve en cas de grande crue.

Un commissaire signale que la France a pris des mesures très importantes avec des espaces très généreux permettant au fleuve de déborder.

Une commissaire mentionne partager l'avis sur l'objectif visant à débétonner 10 000 $m^2$ par an, mais elle remarque qu'il est question de 100 m sur 100 m, soit un volume très modeste.

M^me^ Khamis Vannini répond qu'il convient de prendre en compte les besoins de la population.

Un commissaire rappelle que les événements du 15 juin étaient exceptionnels et inhérents à un effet météorologique spécifique. Il se demande si des études ont été menées sur la mise à ciel ouvert des nants et les risques que cela représente, notamment en termes d'inondation. Il rappelle que les nants sont plutôt canalisés pour éviter les débordements.

M^me^ Khamis Vannini répond que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) explique que c'est bien un dérèglement climatique qui entraîne des inondations ou des chutes de grêle. Elle ajoute que le GIEC a indiqué qu'il fallait creuser des lits pour drainer les énormes pluies à venir et planter un trillion d'arbres pour lutter contre le réchauffement.

Le commissaire observe qu'il s'agit de mesures globales.

M^me^ Khamis Vannini répond qu'il s'agit également de lutte contre les inondations qui se déroulent dans les différents pays.

Une commissaire demande pourquoi la motion de 2007 sur les nants n'a pas été concrétisée.

M^me^ Corpataux répond que le Conseil administratif a refusé ce projet car la réflexion ne portait alors pas sur les risques climatiques.

Le président déclare que l'arbre régule en effet les phénomènes intenses par le biais de sa canopée et de son absorption. Il signale par ailleurs que Séoul a rouvert un nant à la satisfaction de tous.

Une commissaire rappelle qu'une carte a été présentée à cet égard et elle aimerait l'obtenir.

Le président en prend note.

Les personnes auditionnées se retirent.

*Vote*

Un commissaire propose l'audition de M. Gomez et de Mme Perler, notamment à l'égard des débordements et du Carré-Vert.

Le président déclare que la commission est unanimement favorable à l'audition de M. Gomez et de Mme Perler.

Un commissaire pense qu'il faut donner la priorité à Mme Perler.

Le commissaire ayant proposé l'audition de M. Gomez et de Mme Perler répond que les arbres dépendent de M. Gomez.

Le président répond que les deux auditions seront demandées.

**Séance du 22 novembre 2022**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au SEVE*

M. Gomez déclare que cette motion est partie d'un événement météorologique violent, dont la fréquence risque d'augmenter à l'avenir. Il rappelle encore la tempête de 2020, qui a entraîné l'abattage global de plus de 300 arbres cette année-là, et il observe que la première invite demande un inventaire des mesures au département de Mme Perler. Il ajoute que c'est également le département de Mme Perler qui peut répondre aux questions portant sur la remise à ciel ouvert des nants.

M. Brunet déclare que le nant du parc La Grange qui part du Jardin alpin a été mis à ciel ouvert au cours de ces dernières années. Il observe que ce nant permet non seulement de rafraîchir le parc mais aussi d'alimenter les essences d'arbres rares qui se trouvent au bas du parc. Il ajoute qu'il y a également un petit nant dans le parc Bertrand.

M. Robert mentionne que la question des nants est incluse dans les plans localisés de quartier (PLQ), les cours d'eau pouvant être remis à ciel ouvert, voire renaturés, étant étudiés systématiquement. Il rappelle que la renaturation du nant Manant fait l'objet d'une proposition qui sera présentée en commission, en mentionnant que des questions techniques se posent tout de même. Quant à l'arborisation, une stratégie a été mise en place avec de premiers résultats attendus à la fin de l'année.

M. Brunet observe que débétonner le sol pour améliorer sa perméabilité est également une notion importante.

M. Gomez déclare que la Ville ne parvient pas encore à débétonner 10 000 $m^2$ par an.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande ce qui se passe avec le Carré-Vert.

M. Gomez répond qu'un rapport a été demandé.

Le commissaire remarque que de nombreux arbres sont coupés.

M. Gomez répond que c'est un arbre qui a été coupé au Jardin anglais car une de ses branches charpentières (ces dernières étant pour la plupart haubanées) était tombée sur trois personnes. Il ajoute rester dubitatif sur l'utilisation effrénée des parcs pour des manifestations et mentionne être favorable à une limitation. Il ajoute qu'il préférerait des espaces piétonnisés où pourraient se dérouler des événements. Il serait favorable à la piétonnisation de la promenade du Pin, par exemple. Il rappelle par ailleurs qu'il y a deux boulevards, celui des Tranchées et le boulevard Helvétique, et il pense qu'il y a un boulevard de trop pour la circulation automobile. Il remarque que la pression sur les parcs est telle que leur situation est délicate. Il ajoute que le rapport sur les arbres va arriver au cours des prochaines semaines, tout comme le rapport sur l'état des sols.

Le commissaire évoque encore la débétonisation et il demande si la place des Grottes pourrait être rendue perméable malgré la présence du marché.

M. Gomez déclare que si la Ville veut atteindre son objectif de 10 000 $m^2$ de végétalisation par an, il est nécessaire de s'attaquer à un certain nombre de rues. Il mentionne toutefois que le nombre d'acteurs est multiple et rappelle que le Grand Conseil joue un rôle important.

Une commissaire demande la différence entre la remise à ciel ouvert et la renaturation d'un cours d'eau.

M. Robert répond que la remise à ciel ouvert signifie que le nant est en sous-sol et qu'il est remis à l'air libre. Il ajoute que la renaturation vise à ralentir

l'érosion des berges en créant des paliers pour permettre à l'eau de stagner un certain temps, avec des enrochements.

Une commissaire observe que la commission est saisie d'une motion demandant la plantation de 20% d'arbres fruitiers.

Le président intervient et déclare que la motionnaire doit être invitée, tout comme les services de M. Gomez qui seront conviés.

Une commissaire demande si cette motion est caduque puisque M. Gomez a été élu.

M. Gomez répond par la négative. Il mentionne qu'il reste en effet beaucoup de travail à effectuer.

Un commissaire déclare que cette motion avance quelques non-sens selon lui. Il se demande si les services de la Ville ont contacté des spécialistes météorologiques pour faire le point sur les conséquences d'événements violents.

M. Gomez répond que le problème relève de l'imperméabilité des sols qui ne permet pas à l'eau d'être absorbée.

M. Brunet déclare qu'il faut imaginer le sol comme une éponge qui permet de faire s'écouler l'eau progressivement.

Le commissaire déclare que si le sol est très sec, l'eau n'est pas non plus absorbée. Il pense qu'il faut étudier ces phénomènes météorologiques et il craint que remettre à l'air libre des nants favorise les inondations.

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

Un commissaire pense qu'il est possible de poser des questions écrites au besoin. Il se demande s'il faut bien passer des heures sur cette motion.

Le président déclare que M. Gomez a invité la commission à auditionner M^me^ Perler à deux reprises.

Une commissaire déclare que M^me^ Perler a largement évoqué cette question la semaine passée.

Un commissaire déclare que la plupart des invites concernent M^me^ Perler et ses services.

Le président observe que la commission est unanimement en faveur de cette audition.

**Séance du 20 juin 2023**

*Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

Mme Perler rappelle que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville de Genève et elle mentionne que le contenu de cette motion est en parfaite adéquation avec la politique menée par le Conseil administratif.

M. Betty remarque que l'épisode météorologique auquel fait référence la motion était exceptionnel et très localisé. Il ajoute que le volume de pluie était en outre différent selon les quartiers.

Il rappelle alors que les tuyaux sont dimensionnés avec un temps de retour de dix ans, soit en prenant en compte une pluie exceptionnelle qui n'advient que tous les dix ans. Il ajoute que l'épisode dont il est question n'a duré que dix minutes et n'a pas entraîné de problème. Il précise que les seuls endroits qui ont connu des désordres sont le parking de Plainpalais – le parking a en l'occurrence rehaussé l'ascenseur et la cage d'escalier depuis lors – et la route de Frontenex où l'eau ressortait d'une résurgence en geyser. Il mentionne que cette canalisation sera revue dans le cadre de la proposition concernant cet axe. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de débordements dans des caves. Il précise qu'il n'y a pas eu de dommages aux installations publiques.

Il évoque encore les crues de l'Arve et il signale que son service n'est pas concerné par le stockage des collections au Carré-Vert ni au Musée d'ethnographie, mais il déclare qu'il n'y a pas eu de dégâts au cours de l'événement de 2019 si ce n'est dans une cage d'escalier du Musée d'art et d'histoire. Il signale que le Conseil administratif estime donc que les mesures devant être prises l'ont été et il rappelle que le plan d'arborisation sera validé cet automne.

Il rappelle encore s'être exprimé dans le cadre de la motion sur les nants et avoir indiqué qu'il n'était pas envisageable de remettre à ciel ouvert des ruisseaux ou des nants. Il ajoute que l'ensemble des services municipaux travaillent dans le sens de la stratégie de biodiversité, mais il remarque qu'un sol rendu perméable dans une configuration comme celle du mois de juin 2019 peut être aggravant car une forte pluie pourrait transporter de la matière et favoriser les débordements. Il rappelle en outre qu'en été, lorsqu'il fait très chaud, les sols sont très secs et l'absorption prend plus de temps.

Il signale encore que deux actions sont engagées pour le quai Ansermet afin de répondre aux risques de crue de l'Arve: un rehaussement de mur devant l'Ecole de chimie, et des dispositifs préventifs en aval en cas de risques de crues.

Le président remarque qu'un plan d'arborisation massif semble hors sujet par rapport à l'invite principale, et il demande si les services consultent des météorologues.

M. Betty répond que le Canton fait en effet appel à des spécialistes comme des météorologues. Il ajoute que Météo Suisse avait prévu un orage violent en juin 2019. Il précise que la Ville évalue les charges sur les cours d'eau sur la base des informations du Canton.

*Discussion et prises de positions*

Un commissaire du Centre propose de refuser cet objet qui semble caduc.

Une commissaire des Vert-e-s pense qu'il est important de voter cette motion pour donner un message positif à la population.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de reporter le vote compte tenu de l'horaire.

Le président acquiesce et déclare que le vote est reporté.

**Séance du 12 septembre 2023**

*Discussion et prises de positions*

Une commissaire du Centre déclare que cette motion date un peu puisqu'elle concerne un épisode survenu en 2019. Bien conscient des changements climatiques, son groupe refusera cette motion qui évoque un épisode exceptionnel et très localisé. Elle rappelle de plus que des mesures ont été prises depuis lors au niveau de ces endroits. S'agissant des nants qui sont évoqués dans une invite, elle observe que le département a indiqué qu'il n'était pas envisageable de remettre au jour ces derniers.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'une grande partie de ce qui est demandé dans cette motion a été réalisé. Elle ajoute que son groupe refusera cette motion qui est caduque.

Une commissaire des Vert-e-s mentionne que son groupe estime que cette motion reste nécessaire puisque les épisodes météorologiques violents vont se multiplier. Elle observe, cela étant, qu'il est possible de proposer un amendement en supprimant la première et la sixième invites qui parlent de la crue de 2015 et de l'orage de 2019.

La commissaire du Centre rappelle que les amendements devraient être proposés avant la discussion.

Le président répond que cette proposition intervient dans la discussion.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que les motions enfoncent des portes ouvertes. Il observe que le plan d'arborisation prévoit 500 nouveaux arbres pour 2024. Il signale que le nant du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et celui du bois de la Bâtie doivent être remis à l'air libre. Il pense qu'une interpellation en séance plénière permettra d'obtenir les réponses que certains souhaitent.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que la motion propose un programme de protection des biens patrimoniaux, raison pour laquelle son groupe votera cette motion amendée. Il rappelle que M. Robert a indiqué que la remise à ciel ouvert des nants était étudiée systématiquement.

La commissaire des Vert-e-s ne pense pas que cette motion enfonce des portes ouvertes.

Une commissaire d'Ensemble à gauche pense qu'il est important de rappeler les épisodes météorologiques de 2015 et 2019 et elle estime qu'il serait judicieux de simplifier la formulation portant sur la protection des biens patrimoniaux.

La commissaire du Parti libéral-radical déclare que si ces amendements sont acceptés, il faut tout changer puisque la seconde invite n'a plus de sens. Elle estime qu'il faut tout réécrire, et elle propose de reporter le vote avec l'ensemble des amendements pour avoir un texte cohérent.

Un commissaire du Parti socialiste ne pense pas que ces amendements modifient structurellement la motion et il rappelle que proposer des amendements relève du travail de commission.

Une commissaire des Vert-e-s pense que cette motion répond à la réalité comme l'actualité en témoigne. Elle pense qu'il faut conserver cette motion, ce d'autant plus que l'état des lieux n'est pas terminé.

Le président, pour le Mouvement citoyens genevois, déclare que les troisième, quatrième et cinquième invites ne sont pas adéquates scientifiquement et il doute qu'un plan d'arborisation massif change quoi que ce soit. Il ajoute qu'il refusera donc cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe refusera cette motion. Il pense qu'il faut répéter les arguments et non les textes.

La commissaire du Centre signale que malgré les amendements son groupe refusera cette motion.

*Votes*

Le président passe au vote de la suppression de la première et de la sixième invites.

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 non (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) et 2 abstentions (LC), l'amendement est accepté.

Le président passe au vote de la motion M-1453 ainsi amendée.

Par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 non (1 UDC, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG), la motion M-1453 est acceptée.

La commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

## *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l'aune des épisodes météorologiques violents à venir;
– de prévoir un plan d'arborisation massif au cours des prochaines années pour faire face aux chaleurs extrêmes ainsi qu'au fait que certains arbres ploient sous l'effet de phénomènes météorologiques violents;
– d'étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (aspects paysagers, lutte contre les inondations, etc.) en ville de Genève;
– de prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner» pour permettre une meilleure perméabilité des sols et faire face aux événements climatiques violents ainsi que de restaurer massivement la biodiversité en milieu urbain;
– que des réflexions soient menées pour rehausser le quai Ernest-Ansermet.

*19 septembre 2023*

**B. Rapport de minorité de M^me^ Patricia Richard.**

Après quatre séances, nous savons que toutes les demandes de cette motion sont déjà réalisées ou en train de l'être.

Cette motion date un peu puisqu'elle concerne un épisode survenu en 2019 et évoque un épisode exceptionnel et très localisé. Des mesures ont été prises depuis lors au niveau de ces endroits.

S'agissant des nants qui sont évoqués dans une invite, le département a indiqué qu'il n'était pas envisageable de les remettre au jour.

Cette motion, qui est caduque, enfonce des portes ouvertes. Le plan d'arborisation prévoit 500 nouveaux arbres pour 2024. Le nant du PAV et celui du bois de la Bâtie doivent être remis à l'air libre.

Il aurait été plus judicieux de la retirer, au vu de l'ordre du jour du Conseil municipal qui compte 238 points dont certains attendent depuis 20 séances.

—***—

**La présidente.** La commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié la motion M-1453 sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, qui ne siège plus parmi nous, et de M. Christian Steiner, qui s'exprimera plus tard. Le rapporteur de majorité, M. Luc Zimmermann, et la rapporteuse de minorité, M^me^ Patricia Richard, ne prenant pas non plus la parole à ce stade, je la donne à qui la demande, en rappelant que nous sommes en débat accéléré selon les règles que je viens d'énoncer.

**M^me^ Maryelle Budry** (EàG). La motion M-1453 a été déposée dans l'urgence d'un épisode météorologique très violent qui a secoué Genève. Je me le rappelle d'autant mieux que c'était le lendemain de la grève féministe du 14 juin 2019, jour où 50 000 femmes avaient fièrement sillonné Genève par un temps radieux. Le lendemain, le 15 juin 2019, donc, les associations féminines et féministes se tenaient dans le parc des Bastions pour une grande exposition, «Les Bastions de l'égalité», où elles présentaient leurs activités. Or, vers 16 h, une alerte météorologique nous a forcées à nous interrompre brusquement et à tout stopper en raison de l'approche d'un très gros orage.

Depuis, plusieurs phénomènes analogues ont eu lieu, dont un orage dévastateur en 2020 et des crues importantes de l'Arve en 2023. Genève a été relativement épargnée, ces toutes dernières années, mais bien des phénomènes inquiétants ont bouleversé des régions montagneuses en Suisse.

Certes, plusieurs invites de la motion sont en voie de réalisation, ce qui n'est pas étonnant, puisque le premier motionnaire est maintenant au Conseil administratif. Mais les dangers restent présents et s'annoncent toujours plus forts. Il faut encore et encore demander à débétonner ou dégrapper ou désasphalter nos sols, rafraîchir et arboriser nos quartiers. Pour la droite, il semble que ce soit enfoncer des portes ouvertes, mais pour Ensemble à gauche ces portes de la raison doivent s'ouvrir toujours plus et nous persistons dans l'acceptation de cette motion. Nous voterons donc positivement.

**M. Christian Steiner** (MCG). Effectivement, cette motion enfonce des portes ouvertes… Mais cela concerne ses premières invites, c'est-à-dire celles qui demandent de mettre à l'abri les infrastructures susceptibles de subir des inondations. En revanche, les invites suivantes qui demandent de dégrapper, d'arboriser, de mettre des nants à ciel ouvert, sont des inepties scientifiques! *(Commentaires.)*

Sans vouloir donner un cours de météorologie, même sommaire, je signale que le phénomène qui s'est produit chez nous n'est pas un phénomène de convection, mais un phénomène d'advection. C'est une zone de pluie qui est passée par Genève, qui venait d'ailleurs et qui est allée ailleurs. Par rapport à ça, il y a quelque chose de simple à savoir: une terre sèche n'absorbe rien! Donc dégrapper en pensant que ça va permettre au sol d'absorber la pluie, au lieu de prévoir des écoulements, c'est juste une ineptie scientifique! Et penser qu'on peut influencer le climat – le climat mondial, avec des phénomènes comme El Niño – et empêcher la goutte froide en plantant quelques arbres, c'est ignorer qu'il ne s'agit pas d'un phénomène local. On est dans un courant d'ouest et un événement météorologique violent est arrivé.

Ensuite, je passe à l'invite qui demande de remettre des nants à ciel ouvert. On sait que dans le projet de développement urbain Praille-Acacias-Vernets (PAV) la canalisation souterraine restera telle quelle, car autrement, en cas d'événement violent, il risquerait justement d'y avoir des débordements.

Je le répète donc: pour la première partie de ses invites, cette motion enfonce des portes ouvertes, le travail ayant déjà été fait – et heureusement! Pour la deuxième partie, excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais renseignez-vous: c'est un monceau d'inepties scientifiques!

Quant à aménager un jour une protection contre les crues de l'Arve, on ne pourra le faire qu'en construisant des murs de protection et en utilisant du béton,

au grand dam du magistrat Gomez. S'il faut opter pour un choix scientifique, ce sera un choix scientifique. Voilà. Cette motion est mal formulée et s'appuie sur de mauvaises bases. Le Mouvement citoyen genevois la refusera, bien évidemment.

**Mme Patricia Richard** (PLR). Comme certains l'ont déjà dit, tout ce qui devait être fait selon la motion M-1453 a déjà été fait. Mais la nature, elle, fait ce qu'elle veut! Quoi qu'on fasse, elle est plus puissante que nous, c'est elle qui décide. Mettre des nants à ciel ouvert n'est certainement pas ce qui va empêcher les inondations. On le voit partout – pas seulement à Genève, mais dans tous les pays – et cela a toujours été le cas, ce n'est pas nouveau. Ça ne date pas d'aujourd'hui!

Regardez un peu les différents paysages de la planète, Mesdames et Messieurs. Prenez le Grand Canyon aux Etats-Unis, par exemple. C'était quoi, avant? Une énorme rivière. Comment a-t-elle disparu? Comment se retrouve-t-on maintenant avec un désert? Aucune idée! C'est la nature qui a décidé. *(Commentaires.)* Et voyez comment s'est constitué notre lac, à Genève. C'est la nature qui décide, je le redis encore une fois, ce n'est pas nous. Oui, les glaciers sont en train de fondre. Je ne prétendrai pas le contraire, et le Parti libéral-radical non plus. Mais c'est un phénomène climatique récurrent qui revient. Le chaud, le froid… Nous sommes peut-être un peu trop nombreux, sur cette planète, là est peut-être le plus grand des problèmes… *(Commentaires.)*

Quoi qu'il en soit, cette motion est juste le résultat d'un événement, comme souvent. Tous autant que nous sommes, pourquoi déposons-nous tel ou tel objet? Parce qu'un événement s'est produit, que quelqu'un vient nous rapporter quelque chose ou qu'on a envie de faire avancer un projet. Ce qui est demandé dans cette motion a déjà été fait, raison pour laquelle nous ne la voterons pas. Nous remercions le Conseil administratif d'avoir fait le nécessaire entre-temps.

**Mme Anne Carron** (LC). Cela a été dit: la motion M-1453 date un peu. Une majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement l'a amendée, afin de lui enlever son caractère ponctuel. Au Centre, nous avons bien conscience des changements climatiques et nous nous engageons aussi sur les questions environnementales, qui nous préoccupent beaucoup. Si nous avons refusé cette motion en commission, c'est également parce que nous la trouvions redondante.

Depuis le début de cette législature, le Conseil administratif s'est montré extrêmement actif dans le domaine environnemental. Nous saluons une grande partie des mesures prises, notamment en matière de végétalisation de la ville. Le Conseil administratif n'a donc pas attendu cette motion pour prendre des mesures

répondant aux attentes des motionnaires, dont le premier signataire a accédé entre-temps à l'exécutif. Si certaines mesures n'ont pas été réalisées, c'est qu'il y avait une impossibilité technique à le faire; je me réfère ici à la mise à ciel ouvert de certains nants.

Pour ces raisons, nous refuserons cette motion, car elle chargerait inutilement les services compétents de la Ville de rendre une réponse que nous connaissons déjà.

**Mme Olivia Bessat-Gardet** (S). Discutons des épisodes météorologiques, puisque c'est l'une de nos nombreuses expertises… Encore une! On nous dit que les invites de la motion M-1453 sont scientifiquement incorrectes. Ce n'est pas là l'objet de la motion, finalement, mais bon… On nous dit qu'elle est caduque, parce que l'événement est déjà passé, parce que c'est un vieil objet, parce que c'est déjà fait… Bref, en attendant la prochaine ère glaciaire, c'est caduc, quoi!

Sauf que, comme vient de le rappeler Mme Carron, la motion M-1453 a été amendée à la fin de l'année 2023 pour être remise au goût du jour et envoyer des stimuli politiques allant dans le sens de ce qu'on appelle la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. Nous vivons à une époque où les catastrophes naturelles ne sont plus des événements isolés, mais des réalités fréquentes et souvent dévastatrices. Avec la dégradation accélérée des conditions climatiques, chaque décision que nous prenons aujourd'hui doit être pensée à travers le prisme des risques à venir. La question n'est pas de savoir si une catastrophe surviendra, ni si ce sera la même qu'en 2019, 2013 ou 1872, mais de savoir quand elle surviendra et avec quelle intensité elle s'abattra sur nous.

De même, plus le temps passe, plus on en apprend sur les risques qui nous pendent au nez, que ce soit en raison d'un gros orage, d'une grosse chute de neige, d'une averse de grêle, d'un gros incendie, de variations de température, d'une grosse chaleur ou même de grosses chaleurs répétées. Par exemple, le savez-vous, Madame la présidente? Et si vous ne le savez pas, je vous invite à vous joindre à moi dans le club des personnes qui se réveillent à 3 h du matin, craignant que le ciel ne nous tombe sur la tête. Savez-vous quels risques des épisodes de chaleur répétés font courir aux ouvrages en béton? Vous ne le savez pas? Eh bien, je vais vous le dire!

**La présidente.** Je ne le sais pas…

*Mme Olivia Bessat-Gardet.* Le béton, bien qu'étant un matériau robuste, réagit aux variations de température. Et des vagues de chaleur fréquentes ou intenses

– vous vous rappelez peut-être avoir eu très chaud, par exemple l'été dernier, et puis l'été d'avant, et puis celui d'encore avant, etc. – peuvent accélérer certains processus de dégradation. L'expansion thermique peut entraîner des fissures et affecter les joints entre les différentes sections du béton ou réduire sa résistance. L'humidité piégée dans le béton s'évaporant, la corrosion des armatures s'accélère. Bref, si ce n'est pas le ciel qui va nous tomber sur la tête, ce pourrait très bien être le toit ou la façade!

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à avoir ça en tête et à voter en faveur de la motion M-1453 telle qu'amendée et remise au goût du jour par la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, «bon vivant» rime avec «prévoyant». Nous avons le sens des responsabilités, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et à la disparition de la biodiversité.

Je vous rappelle les invites de la motion amendée. Dans la première, le Conseil municipal demande au Conseil administratif «le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l'aune des épisodes météorologiques violents à venir». Très bon! Pensez au Getty Center à Los Angeles, avec les feux à Pacific Palisades… Ses responsables ont été bien inspirés d'avoir tout un plan anti-incendie, par exemple.

La deuxième invite demande, je cite, de «prévoir un plan d'arborisation massif au cours des prochaines années (…)». On continue! *Forza!* La troisième invite demande d'«étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (…) en ville de Genève». Eh bien, étudions donc! Et la quatrième invite demande au Conseil administratif de «prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner (…)». Eh bien, débétonnons! Voilà! Nous voterons donc cette motion amendée. *(Applaudissements de la gauche.)*

**La présidente.** Merci pour toutes ces informations, Madame la conseillère municipale. L'écologie, c'est bon pour les routes, finalement, si je vous entends bien… Monsieur Daniel Dany Pastore, il vous reste deux minutes et quarante-cinq secondes pour le Mouvement citoyen genevois.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Je ne suis pas bien portant et je ne voulais pas venir, ce soir, mais je vois que c'est quand même nécessaire! *(Rires.)* Aujourd'hui, nous avons des informations sur ce qui se passe dans le monde entier. Précédemment, nous n'avions pas internet, ni des journaux qui diffusaient mondialement ce qui se passait dans le monde. Prenons quelques exemples: Los Angeles a souvent été en feu et a subi des tremblements de terre; de même à

Mexico, où la partie des favelas a été détruite. Tout le monde disait que Mexico était entièrement détruite, mais c'était faux.

Les catastrophes naturelles existent. Le scientifique Milankovitch – je vous le redis pour la ixième fois, Mesdames Messieurs – a bien expliqué comment ça se passait avec les planètes et pourquoi on avait des changements de temps et de température, du réchauffement puis du refroidissement, sans parler des plaques géologiques qui glissent sous les océans et d'autres phénomènes. Et vous, vous savez tout ça? Vous avez la chance, la gloire et l'orgueil de dire que vous pouvez prévoir le temps, le réchauffement, les déluges? Eh bien, dites donc! *(L'orateur tousse.)*

*Une voix.* Dis, tonton, pourquoi tu tousses?

*Une autre voix.* C'est la pollution!

*M. Daniel Dany Pastore.* De Fontbrune, qui a fait un exposé là-dessus, doit rigoler, s'il se donne la peine de vous écouter! *(Rires.)* Juste une petite dernière, Mesdames-Messieurs: il n'y a qu'en Europe qu'on fait un ramdam pareil! Puisque vous avez tous internet, regardez ce qui se passe ailleurs dans le monde: les gens s'en foutent! Ils ne font pas comme vous: supprimer les voitures, les chauffages, l'électricité et tout ça. Il n'y a qu'en Europe qu'on le fait!

Ouvre-toi, petite Ville de Genève! Vous n'êtes que des conseillers municipaux, Mesdames-Messieurs – comme moi, d'ailleurs – alors soyez un peu plus humbles et agissez pour le bien de la population, sans pour autant la priver de sa liberté. Si les gens ont envie de faire ceci ou cela, du moment que c'est légal et que ça ne gêne pas leur voisin direct, eh bien, laissez-les vivre, s'il vous plaît! Le soir après 22 h, à Genève, c'est mort!

**M^me^ Uzma Khamis Vannini** (Ve). Très humblement, je n'aurai pas la prétention d'être météorologue, ni constructrice, ni spécialiste du béton – et pas non plus de la mérule, d'ailleurs… Pourquoi pas de la mérule? Je constate juste que, si le Japon avait réfléchi de cette manière-là, l'intégralité du pays se serait écroulé, tremblement de terre après tremblement de terre, parce que les mesures n'auraient pas été prises. Si San Francisco avait réfléchi de cette manière-là, les nouvelles constructions se seraient effondrées les unes derrière les autres, à chaque catastrophe. Si la Hollande n'avait pas géré la situation, elle serait actuellement sous l'eau. Donc la prévention, dans la construction, est nécessaire.

*M. Luc Barthassat* (HP). On est chez les fous!

*Mme Uzma Khamis Vannini.* On est chez les fous? Vous trouvez qu'on est chez les fous, parce qu'on ne veut pas laisser les gens mourir dans une catastrophe naturelle?

*M. Luc Barthassat* (HP). Ça ne servirait à rien!

**La présidente.** Voilà, voilà, voilà… Continuons, Madame Uzma Khamis Vannini.

*Mme Uzma Khamis Vannini*. Selon M. Barthassat, ça ne servirait à rien – vous transmettrez, Madame la présidente…

**La présidente.** Allez-y… mais sans M. Barthassat! Allez-y directement!

*Mme Uzma Khamis Vannini*. Je pense qu'il faut juste lui rappeler que l'être humain a une certaine intelligence pour prendre en main certaines actions. Ça s'appelle de la prévention. Ça s'appelle de la sécurité. Ça s'appelle de la construction. Ça s'appelle mettre des mesures en place, constatant qu'il y a un dérèglement climatique. Et je me fiche de savoir si c'est votre grand-mère qui la provoque, ou si c'est la nature, ou si c'est l'homme… *(Remarque de M. Barthassat.)*

**La présidente.** Oui, j'allais le dire: à ce stade-là, vraiment, on s'en fiche complètement, Monsieur Barthassat! Déjà, je préférerais ne pas avoir entendu ce que j'ai entendu il y a quelques secondes, vraiment! On va se calmer, maintenant, parce que c'est Mme Uzma Khamis Vannini qui a la parole. Vous avez un bouton et un index, Monsieur Barthassat, vous appuyez si vous voulez prendre la parole. Madame Uzma Khamis Vannini, vous pouvez y aller.

*Mme Uzma Khamis Vannini*. Je vous remercie de soutenir cette motion M-1453, Mesdames et Messieurs. Elle ne fait que marquer notre intelligence humaine et collective, ce que visiblement tout le monde ne peut pas comprendre…

**La présidente.** Monsieur Gazi Sahin, vous avez une minute et cinquante-sept secondes pour Ensemble à gauche.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Il est quand même triste de constater dans les rangs de la droite ce refus de la réalité concernant le réchauffement climatique, et d'entendre ces remarques subjectives terribles. Ça fait dix ans que je siège au Conseil municipal et nous en avons discuté plusieurs fois – pour ne pas dire des dizaines de fois. Nous avons apporté des arguments, nous avons décrété l'urgence climatique… Aujourd'hui, dans pratiquement tous leurs rapports, les scientifiques disent qu'il y a une réalité du réchauffement climatique. Dans ce sens, il est donc triste d'entendre la droite dire que c'est naturel, que c'est la nature…

Pourtant, non seulement les dégâts du réchauffement climatique ne sont pas isolés, mais ils sont systématiques. L'année passée a été la plus chaude qui ait été enregistrée dans l'histoire; depuis 1860, on enregistre les températures annuelles.

Il s'agit ici d'une motion. M^me^ Carron disait qu'il ne fallait pas charger davantage l'administration. Moi, je pense que ce n'est pas la charger. Il faut simplement qu'on soit à tout moment sur nos gardes et qu'on établisse des mesures à mettre en place pour prévenir les catastrophes qui peuvent nous tomber dessus à tout moment. Il n'y a pas à dire: il faut appliquer ces mesures, sans attendre que ce soit moins désastreux que prévu.

**La présidente.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Gazi Sahin.* Nous voterons donc la motion M-1453, bien sûr.

**La présidente.** Ensemble à gauche a épuisé son temps de parole. Monsieur Vincent Milliard, il vous reste une minute et trente secondes pour vous exprimer au nom des Vertes et des Vertes.

**M. Vincent Milliard** (Ve). Je vais essayer de faire court. Honnêtement, je suis hébété! Je ne sais pas quoi dire, après les propos tenus dans cette salle par un conseiller municipal ex-pilote d'avion et par un autre conseiller municipal qui préfère aller passer ses vacances en Thaïlande plutôt que dans la région de Bex… Bref, je suis hébété! Leurs propos auraient le même effet et la même valeur, aujourd'hui, que ceux des centaines et des centaines de scientifiques qui

tous les jours, chaque année, en étant soumis à des processus de révision de la part de centaines de pays, nous permettent de mesurer les conséquences qui nous attendent? On est là dans les fake news, je ne peux pas dire autre chose, à l'image de Donald Trump qui licencie des centaines et des centaines de scientifiques, parce qu'il n'aime pas ce qu'ils disent… Pourtant, c'est la réalité! Et aujourd'hui nous devons y faire face! Il n'y a pas d'autre choix! *(Quelques applaudissements.)*

Je veux bien vous entendre et vous écouter, Mesdames et Messieurs de la droite, mais le Conseil municipal où nous siégeons est une entité publique et nos débats sont diffusés par une télévision publique. Franchement, ce qu'on a entendu ce soir à propos de la motion M-1453 – qui a effectivement été amendée en commission et mérite d'être soutenue et donc votée – est une ineptie. Une ineptie!

Ça fait soixante ou septante ans qu'on canalise les cours d'eau et ça fait à peine dix ans qu'on est en train de revenir là-dessus, parce qu'on a vu que ce n'était pas la solution en termes de résilience pour les milieux urbains. On a vu que, pour maîtriser les événements climatiques extrêmes, la solution n'était pas de canaliser les cours d'eau – au contraire! Il faut renaturer, il faut redonner de la place à la nature!

En ce sens, je soutiens l'action du Conseil administratif. Je crois qu'il est important aujourd'hui de donner un signal clair. On ne peut pas accorder aux propos de conseillers municipaux qui se prétendent spécialistes de tout et n'importe quoi la même valeur qu'à des rapports qui sont établis par des centaines de scientifiques de niveau mondial, puis révisés et adoubés par leurs pairs et par des centaines de pays. Je vous remercie de voter cette motion, Mesdames et Messieurs. *(Applaudissements.)*

**La présidente.** Les Vertes et les Verts ont épuisé leur temps de parole. Eh bien, voilà, Monsieur Luc Barthassat! Vous avez appuyé sur le bouton et la parole est à vous. On vous écoute.

**M. Luc Barthassat** (HP). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les députés… Non, les conseillers municipaux, pardon! *(Réactions dans la salle.)* Certains en rêvent, mais ce n'est pas encore demain la veille!

Mesdames et Messieurs, il est vrai qu'on ne peut pas rester sans rien faire. Je pense à ce que disait M. Pastore tout à l'heure et aux propos de quelqu'un d'autre sur le fameux conseiller municipal qui prend l'avion pour aller en Thaïlande… Tant qu'on n'agira pas au niveau mondial, autant dire que ce qu'on fait au niveau de la Suisse ne sert à rien du tout! Même si on le fait au niveau européen, ça ne sert à rien, les experts eux-mêmes le disent. La prise de conscience doit être mondiale.

Prenons un seul exemple: 2000 des 20 000 plus gros tankers qui naviguent sur les océans et les mers en eaux internationales polluent plus que les 980 millions de voitures qui circulent dans le monde! Pourquoi personne n'intervient-il par rapport à ça, dans les différents parlements? Parce que tout est plombé par les lobbies et ces choses-là. Ces bateaux tournent pourtant avec un mazout qui n'est pas épuré, et ils rejettent leurs déjections en mer. Ça, c'est du concret auquel il faudrait s'attaquer!

Mais mettre des zones 30 km/h en ville de Genève, même la Confédération le dit: ça ne sert à rien! Ce qui a servi à quelque chose – et c'est vrai que ça vous a mis comme une épine dans la godasse gauche et un caillou dans la godasse droite – c'est de régler la signalisation des grands axes routiers pour éviter que les voitures ne s'arrêtent tous les 3 m. Là, on a réussi à faire baisser la pollution à Genève. ça, c'est du concret!

On a même réussi à augmenter la zone de forêts. Pourquoi? Parce qu'on a joint, à l'époque, les services chargés respectivement de l'environnement et de l'agriculture, qui étaient dans le même département, mais pas ensemble. D'un côté, on accusait les responsables de l'environnement d'être des «écolos à Cramer» engagés à l'âge de 20 ans – autant dire qu'ils sont tous fatigués maintenant, même quand ils parlent d'écologie! De l'autre côté, il y avait les paysans qui subissaient toutes les nuisances possibles et les pressions de la paperasserie et qui refusaient mordicus de bouger. Heureusement, aujourd'hui, ces gens-là travaillent ensemble, ce qui a débouché sur la loi sur la biodiversité. C'est votre serviteur qui l'a mise en place, Mesdames et Messieurs.

Pourquoi M^me^ Künzler et M. Cramer, qui étaient au pouvoir à l'époque, n'ont-ils rien fait alors que c'était d'intérêt général? Il arrive un moment, dans ce genre de petits parlements comme le nôtre, où la blablabla ne sert à rien! Ne faites pas rêver les gens pour leur faire croire qu'avec vos petites mesures électorales à une semaine des votations le monde va changer… Le monde ne changera pas! Même à l'échelle mondiale, si demain matin on arrêtait toutes les usines et tous les véhicules, il faudrait plus de quatre mille ans pour revenir au niveau des années 1970, pourtant l'un des moments où il y a eu le plus de pollution dans le monde!

Redescendez un peu sur terre! Arrêtez de parler et d'embêter les gens! Essayez surtout de travailler ensemble pour rendre vos mesures économiquement viables, parce que tant que l'économie ne s'intéressera pas à ce sujet, rien ne bougera!

**La présidente.** Monsieur Christian Steiner, il vous reste cinq secondes… ça veut dire deux phrases!

**M. Christian Steiner** (MCG). Il est aberrant de voir des conseillers municipaux, dans ce délibératif, qui nient les lois physiques, tellement ils se sentent «éveillés»! *(Rires.)*

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Mouvement citoyen genevois a épuisé son temps de parole. Mais voilà: l'homme qui prend l'avion, a priori, c'est vous! Par conséquent, si vous avez une réponse courte et concise à apporter là-dessus, vous le pouvez, selon le règlement. Puisque vous souhaitez apparemment le faire de manière collégiale, je donne la parole à M. Pastore.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Je vais répondre gentiment. Pendant la dernière guerre, on a demandé au maréchal Eichmann comment il avait réussi, avec 70 000 hommes, à envahir l'Europe. Il a répondu en rigolant: «J'ai semé la terreur, tout simplement!» Eh bien, c'est ce que vous faites, à gauche, avec votre propagande de fin du monde, quand vous dites que le ciel va vous tomber sur la tête… alors que vous n'êtes même pas gaulois!

**La présidente.** Madame Patricia Richard, il vous reste une minute et cinquante secondes pour le Parti libéral-radical.

**M^me^ Patricia Richard** (PLR). J'ai entendu beaucoup de choses, ce soir – certaines qui sont vraies, d'autres qui le sont moins. En tout cas, il est sûr que notre jeunesse, à force d'entendre ce qu'elle entend, n'a plus du tout confiance en l'avenir. Ça, c'est une certitude! Et c'est quelque chose que j'entends de plus en plus. Vous, la gauche, vous faites peur à nos jeunes en leur racontant que c'est la fin du monde! La fin du monde arrivera à un moment donné, comme notre mort à tous. Chacun d'entre nous a une date de péremption, simplement on ne la connaît pas. Et on ne connaît pas non plus celle de notre planète.

On peut, bien sûr, appliquer des mesurettes petit bout par petit bout… Mais à voir le résultat de certaines d'entre elles, très franchement, moi, j'ai honte de vivre à Genève! *(Exclamations.)* M. Barthassat l'a clairement dit: on essaie de réduire des sources infinitésimales de pollution au lieu de s'attaquer au problème réel, parce que personne n'ose s'attaquer au problème réel. Et tant qu'on n'osera pas le faire, on ne pourra pas aller de l'avant, on continuera à reculer encore, quoi qu'il en soit. Mais par pitié, arrêtons de raconter à nos jeunes que l'aménagement de zones 30 km/h, ici à Genève, va sauver la planète! Arrêtons de dire à

nos jeunes que marcher au lieu d'utiliser une voiture, ici à Genève, va sauver la planète! Marcher leur fera beaucoup de bien pour leur santé, c'est une certitude – mais au-delà ça ne changera pas grand-chose pour la planète.

L'idéologie est une très bonne chose, mais ça ne fonctionne que si absolument tout le monde s'y met – et pas juste un «micro-petit» mouvement. Ce n'est pas comme ça qu'on va y arriver! Alors, je le redis encore une fois: au lieu de faire peur à nos jeunes, essayons plutôt d'aller un tout petit peu plus loin. Quoi qu'il en soit, j'ai peur que ce soit trop tard…

**La présidente.** Monsieur François Mireval, il vous reste une minute et trente secondes pour le Parti socialiste.

**M. François Mireval** (S). J'aborderai deux points, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales *(sic)*. Premièrement, gouverner c'est prévoir, nous l'avons parfois entendu dire de la part de la droite. Or cette motion contient plusieurs fois le terme «prévoir» et propose des mesures locales. C'est donc un acte fort de gouvernement.

Deuxièmement, Madame la présidente, vous transmettrez ma remarque à M. Daniel Dany Pastore à propos des cycles de Milankovitch qu'il nous a resservis à plusieurs reprises. Si le réchauffement climatique actuel était réellement causé par ces cycles de Milankovitch, il ne serait pas aussi rapide qu'actuellement. Or il est plus rapide que tous les changements climatiques advenus dans le passé. Par ailleurs, si ces cycles de Milankovitch étaient réellement à l'origine des bouleversements climatiques, la haute atmosphère – la stratosphère – serait beaucoup plus chaude qu'actuellement. On le sait, puisqu'on peut y mesurer la température. Si on recevait réellement plus de rayonnements, elle chaufferait beaucoup plus – or ce n'est pas le cas. Les mesures effectuées montrent que les causes du réchauffement sont terrestres. Vous vouliez des réponses scientifiques, je vous les offre!

**M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative.** Je ne commenterai pas certaines choses qui ont été énoncées dans cette salle durant ce débat, parce que je n'aimerais pas être désagréable. Cela étant, Mesdames et Messieurs, vous ferez ce que vous voulez de cette motion, je peux vous affirmer que ça ne changera pas l'action du Conseil administratif.

La Ville de Genève, via son Conseil administratif, s'est engagée très clairement sur le court terme – je parle donc d'épisodes de crise comme celui qui est

décrit dans cette motion – afin de pouvoir agir de manière efficace vis-à-vis de la population en cas de catastrophe. Je le répète, ce type d'épisodes implique un engagement sur le court terme.

Sur le plus long terme, c'est-à-dire la prévention, la Ville s'est dotée de plusieurs instruments pour réduire les risques. L'un de ces instruments est une cellule de crise au niveau du Conseil administratif, rattachée au Secrétariat général. Vous en avez entendu parler. Cette cellule s'occupe de prévention. Il y a aussi un plan d'urgence climatique sur lequel le Conseil administratif travaille régulièrement, qui prévoit un certain nombre de mesures, ainsi que la vérification de l'état d'avancement de ces mesures et de ce que nous faisons et prévoyons.

Quant au plan directeur communal (PDCom), il décrit la Ville que le Conseil administratif souhaite avoir sur les quinze prochaines années. C'est-à-dire une ville-éponge, une ville qui se prépare à différentes catastrophes possibles à court terme et à long terme.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous constaté que des catastrophes arrivent en Suisse aussi. Heureusement, Genève a été largement épargnée, mais voilà ce dont il s'agit et sur quoi nous travaillons, quel que soit le domaine. Il ne s'agit pas seulement d'enlever du bitume pour permettre à l'eau de s'infiltrer ou de planter des arbres, mais aussi de mener des réflexions sur la construction et la qualité des matériaux utilisés, afin de voir quel type de béton choisir, comment soigner nos cours d'eau et comment les renaturer.

J'aimerais rassurer M. Steiner – vous lui transmettrez, Madame la présidente: pour tout cela, nous avons évidemment des cautions scientifiques. Nous travaillons avec des bureaux spécialisés et nous avons un certain nombre de collaborateurs et de collaboratrices très spécialisés. Nous travaillons aussi avec l'Université de Genève. Je ne peux donc pas entendre dire que l'on fait tout et n'importe quoi. On peut être fataliste et dire que c'est la nature qui commande… Oui et non.

Mais au-dessus de tout cela, il y a ce que l'on retrouve dans notre plan d'urgence climatique ainsi que dans le PDCom: les préconisations, le développement de différentes actions, les politiques publiques développées au niveau de l'alimentation de proximité, etc. Le but visé est un effet d'entraînement, c'est-à-dire que tout le monde s'y mette! Quand j'entends dire que ce que fait la Ville à son échelle ne sert à rien et que, tant que les efforts ne seront pas réalisés à l'échelle mondiale, rien ne changera, je réponds que, si chacun fait sa part – comme le petit colibri –, eh bien, peut-être que grâce à cet effet d'entraînement on finira par y arriver. *(Brouhaha. Cloche.)*

Madame la présidente, vous transmettrez à M. Barthassat qu'il est un peu trop facile de se comporter comme il le fait. Vous avez demandé l'autre jour qu'il n'y ait pas d'attaques verbales dans cette enceinte, puisque nous sommes en période

électorale, mais ce que j'ai entendu de la part de M. le conseiller municipal Barthassat est irrecevable. Il ferait mieux, un: de relire la motion en question, et deux: de ne pas critiquer… *(Remarque de M. Barthassat.)*

**La présidente.** Ça va, ça va… Ça va aller, là!

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* … de ne pas critiquer les actions d'anciens conseillers et conseillères d'Etat qui ont fait un travail immense sur le plan de l'écologie, au niveau du Canton de Genève.

*M. Luc Barthassat* (HP). Mais non!

**La présidente.** Il n'y a pas de «non», Monsieur Barthassat! Vous croyez que vous êtes à la cafétéria, ou quoi?

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* Ensuite, la dernière chose que je voulais ajouter, Madame la présidente… *(Remarque de M. Barthassat.)*

**La présidente.** Attendez, Madame Perler. Monsieur Barthassat, regardez-moi, là! On va se concentrer un petit peu!

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* Je suis désolée, vous ne pouvez pas parler comme ça, Monsieur Barthassat! Assumez vos paroles!

**La présidente.** Vous pensez que vous pouvez faire des commentaires? Ce n'est pas un match de foot ni un match de basket, ici! Donc calmez-vous un peu! *(Réplique de M. Barthassat.)* Non, vous n'avez pas à parler quand ce n'est pas à vous de parler! Qu'est-ce qui vous prend? Vous voulez respirer un petit coup dehors, peut-être? Madame Perler, allez-y, s'il vous plaît.

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* Merci, Madame la présidente. *(Remarque de M. Barthassat.)*

**La présidente.** Je n'ai pas demandé de réponse, Monsieur Barthassat! *(Remarque de M. Barthassat.)*

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* Non, mais…

**La présidente.** Vous êtes en train de me demander ce qui se passe dans ma tête, Monsieur Barthassat? Vraiment? *(Réponse de M. Barthassat. Brouhaha.)* Ok, très bien!

*Une voix dans la salle.* Dehors!

*Une voix au bureau.* Appelez les forces de l'ordre!

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* Madame la présidente, je suis navrée, mais…

**La présidente.** M. Barthassat va sortir pour réfléchir un petit peu dehors. Allez-y, Madame Perler. M. Barthassat va aller prendre l'air et réfléchir un peu à sa vie.

*Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.* En dernier lieu, en ce qui concerne tous les efforts fournis, Mesdames et Messieurs, même si certains et certaines ici estiment que ce n'est pas suffisant, je crois qu'en tant que citoyens nous sommes chacun et chacune investis d'une mission première: celle de ne pas aggraver la situation et d'arrêter de piller cette planète. Et cela, sans laisser la pratique de l'obscurantisme s'imposer, comme c'est en train d'arriver, mais plutôt en faisant de la pédagogie entre nous. Voilà ce que pense le Conseil administratif au sujet de la motion M-1453. Je vous invite à la voter; cela soutiendra son action. *(Applaudissements.)*

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** J'aimerais juste ajouter quelques mots par rapport à ce débat. Je ne pensais pas qu'il allait s'enflammer comme ça! Evidemment, on est en période électorale et on ne devrait pas en parler, mais j'ai lu dans les journaux des déclarations de tous les partis reconnaissant qu'il fallait faire quelque chose par rapport au réchauffement climatique, justement. Je suis donc un peu étonné par ce qui a été dit ce soir.

Mais ce que je ne peux évidemment pas laisser dire, c'est que la préoccupation environnementale est idéologique! Ce qui est idéologique, Mesdames et Messieurs, c'est de ne pas reconnaître les travaux scientifiques. Or si certains ne les reconnaissent pas, c'est parce que les conclusions de ces rapports, à un moment donné, ne leur plaisent pas… Et cela, pour des raisons idéologiques. Alors, n'inversons pas la preuve! Aujourd'hui, ne pas reconnaître certaines problématiques, c'est purement et simplement idéologique. Je ne reviendrai pas sur la fin du monde… Ce qu'il faut, c'est s'attaquer aux problèmes climatiques, or la motion M-1453 demande en fait d'y adapter notre ville, stratégie qu'a choisie le Conseil administratif. *(Remarques continuelles de M. Barthassat.)*

**La présidente.** Allez-y, Monsieur Gomez, vous pouvez finir, on votera après.

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* Je ne sais pas si j'y arriverai… En termes de risque, il ne faut pas confondre: vous savez, Mesdames et Messieurs, quand le sage montre la lune, d'habitude l'idiot regarde le doigt. On ne peut quand même pas… *(Remarques et agitation de M. Barthassat.)*

Bon, je crois que je vais m'arrêter là. Je pense qu'il faut un arrêt de séance, sans quoi on n'y arrivera pas…

**La présidente.** Monsieur Gomez, je vais vous expliquer ce qui se passe. Monsieur Barthassat, Mme Valérie Hénot *(ndlr: adjointe à la cheffe du Service du Conseil municipal)* vous a demandé gentiment de ma part de sortir un moment pour prendre une pause. Vous n'avez pas à dire à une présidente qu'elle perd la tête ou qu'elle n'en a pas. Je vous le redemande encore une fois, Monsieur Barthassat… *(M. Omar Azzabi crie. Brouhaha.)* Non, Monsieur Azzabi… Ecoutez-moi bien! On ne va pas s'énerver, je vais vous expliquer ce qui s'est passé. *(Brouhaha général.)* Monsieur Azzabi, c'est gentil, mais ce n'est pas à vous de prendre la parole.

Je vais vous le dire simplement: je pense que M. Barthassat va prendre un petit moment dehors pour réfléchir. Monsieur Barthassat, vous allez vous aérer et vous revenez après. Je vous le demande gentiment. Allez-y tout seul, tranquillement, et vous revenez dans une petite demi-heure, d'accord?

Je vous le dis simplement, et non pas méchamment: vous avez tenu des propos qui sont inacceptables. Vous n'avez pas à me demander si j'ai une tête ou non, Monsieur Barthassat! Vous avez compris? Je vous demande donc gentiment de sortir un petit moment pour réfléchir. *(Brouhaha général. M. Barthassat refuse*

*de sortir.)* Monsieur Barthassat, je vous le demande gentiment! Vous comprenez? Vous allez maintenant passer un petit moment dehors, vous respirez et vous revenez après, d'accord? *(Brouhaha.)*

Non mais, attendez… Il me demande si j'ai une tête ou pas! Vous voyez ce que je veux dire? Monsieur Barthassat, on attend sur vous. Non, on ne suspend pas la séance! *(Remarque de M. Barthassat, qui refuse de sortir.)* Monsieur Barthassat, je vous demande de sortir! Est-ce que vous voulez bloquer les débats? *(Remarques dans la salle.)* Non, ne vous inquiétez pas, Mesdames et Messieurs, on n'a pas à lever la séance.

*Une voix.* Réunion du bureau!

**La présidente.** J'aimerais bien que chacun reste à sa place, s'il vous plaît. On ne lève pas la séance. Monsieur Barthassat, vous sortez respirer un petit moment. *(Refus de M. Barthassat.)* Vous sortirez! Et vous devriez être content que je ne vous exclue pas pour avoir demandé si j'avais une tête ou non. On ne suspend rien du tout! On va attendre sur M. Barthassat. Tant qu'il ne sort pas, on arrête la séance, mais on ne la lève pas. J'attends sur M. Barthassat. *(M. Barthassat refuse de sortir.)* Alors j'ai une question à vous poser, Monsieur Barthassat, vous m'écoutez? Est-ce que vous pensez que vous êtes en droit de me demander si j'ai une tête ou non? *(Réaction de M. Barthassat.)* Si, c'est ce que vous avez dit! C'est pour ça que je vous le répète: si vous ne vous rappelez pas ce que vous dites, allez vous aérer un peu l'esprit et puis revenez ici ensuite! *(M. Barthassat refuse de sortir.)*

*M. Matthias Erhardt, secrétaire.* La majorité du bureau veut suspendre la séance.

**La présidente.** Non, je ne veux pas la suspendre.

*M. Luc Barthassat* (HP). On a besoin d'une présidente, pas d'une maîtresse d'école, s'il vous plaît!

**La présidente.** Monsieur Barthassat, c'est la dernière fois que je vous entends me demander si j'ai une tête ou non. Je vous le dis juste pour qu'on s'entende maintenant, vous et moi, d'accord? C'est la dernière fois que vous proférez ça,

sinon, la prochaine fois, c'est l'exclusion. Je vous avertis, d'accord? On reste tranquille! La prochaine fois que j'entends de votre part une insulte ou une discrimination à mon égard, vous sortez! Et ce sera l'expulsion! Allez-y, Monsieur Gomez.

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* J'avais fini, Madame la présidente.

**La présidente.** Nous passons au vote de la motion M-1453 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, c'est-à-dire son renvoi au Conseil administratif. Je rappelle que la motion amendée figure à la page 11 des rapports M-1453 A/B. L'appel nominal ayant été demandé, il en sera fait ainsi.

**Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 35 oui contre 29 non.**

*Ont voté oui (35):*

M. Omar Azzabi (Ve), Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve), Mme Anna Barseghian (Ve), Mme Joëlle Bertossa (S), Mme Olivia Bessat-Gardet (S), Mme Maryelle Budry (EàG), Mme Laurence Corpataux (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Durão Francisco (S), M. Jérôme Gasser (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Théo Keel (S), Mme Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jules Lorenzi (S), Mme Paule Mangeat (S), Mme Charlotte Meierhofer (EàG), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), Mme Dalya Mitri Davidshofer (S), Mme Amanda Ojalvo (S), Mme Hanumsha Qerkini (Ve), Mme Christel Saura (S), Mme Albane Schlechten (S), M. Florian Schweri (S), Mme Salma Selle (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Leyma Milena Wisard Prado (Ve), Mme Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M. Manuel Zwyssig (S).

*Ont voté non (29):*

M. Jean-François Albanesi (MCG), M. Jean-Luc von Arx (LC), M. Luc Barthassat (HP), Mme Fabienne Beaud (LC), Mme Nadine Béné (PLR), M. Aurélien Borgeaud (LC), Mme Anne Carron (LC), Mme Oana Cotoi (LC), M. Roger Gaberell (LC), M. Mark Giannelli (LC), M. Christo Ivanov (UDC), Mme Cathy Jacquier (UDC), Mme Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC),

M. Amar Madani (MCG), Mme Yasmine Menétrey (MCG), Mme Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), Mme Patricia Richard (PLR), M. Mathieu Romanens (UDC), Mme Michèle Roullet (PLR), M.Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), Mme Gabriela Sonderegger (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), Mme Ruzanna Tarverdyan (PLR), M. Luc Zimmermann (LC).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (22):*

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), Mme Fabienne Aubry-Conne (LC), Mme Léonore Baehler (HP), M. James Berclaz-Lewis (EàG), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (HP), M. Rémy Burri (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M. Yves Herren (HP), M. Ahmed Jama (S), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M. Alain Miserez (LC), Mme Bineta Ndiaye (S), Mme Jacqueline Roiz (Ve), M. John Rossi (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Kevin Schmid (PLR), Mme Melete Solomon-Kuflom (S), M. Daniel Sormanni (MCG), Mme Elena Ursache (Ve).

*Présidence:*

Mme Livia Zbinden (EàG), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l'aune des épisodes météorologiques violents à venir;
– de prévoir un plan d'arborisation massif au cours des prochaines années pour faire face aux chaleurs extrêmes ainsi qu'au fait que certains arbres ploient sous l'effet de phénomènes météorologiques violents;
– d'étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (aspects paysagers, lutte contre les inondations, etc.) en ville de Genève;

– de prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner» pour permettre une meilleure perméabilité des sols et faire face aux événements climatiques violents ainsi que de restaurer massivement la biodiversité en milieu urbain;
– que des réflexions soient menées pour rehausser le quai Ernest-Ansermet.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**La présidente.** Je salue la présence à la tribune du public de Mme Marjorie de Chastonay, députée au Grand Conseil. *(Applaudissements.)*

## 5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2019 de Mme et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «De la verdure plutôt que des graffitis sur les murs antibruit le long des voies de chemin de fer» (M-1464 A/B)[1].

*24 janvier 2024*

### A. Rapport de majorité de Mme Bineta Ndiaye.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 octobre 2019. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin, le 7 novembre 2019, ainsi que le 13 octobre 2022 et le 12 janvier 2023 sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séances ont été prises par les procès-verbalistes Camelia Benelkaid et Coralie Seydoux, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– la pollution visuelle induite par les graffitis qui recouvrent nos murs et qui contribuent à l'enlaidissement de Genève;
– le danger inconsidéré qui pousse certains jeunes à franchir les murs de sécurité à proximité des voies de chemin de fer pour aller les taguer;
– que la vue de la verdure est préférable à celle des graffitis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de végétaliser les murs antibruit le long des voies de chemin de fer;
– d'entrer en contact avec les CFF pour entrevoir la faisabilité conjointe du projet en des lieux ciblés.

[1] *Mémorial* 177e année: Développée, No 20, p. 2098.

**Séance du 7 novembre 2019**

*Audition des motionnaires*

M^me^ Menétrey dit qu'elle a déposé la motion M-1464 qui concerne tous les murs que les CFF ont posés, certains sont des murs simples et d'autres sont des murs «antibruit». Elle poursuit avec des photos. La première a été prise sur la route de Saint-Jean avec le mur antibruit qui a été fait il y a à peu près un an, il fait 150 mètres de long et jusqu'à 3 à 5 mètres de hauteur selon notre position. Le Salève n'est plus du tout visible depuis ce quartier à cause de ces obstructions visuelles, et les jeunes vont malheureusement maintenant taguer tous ces murs. Elle précise qu'ils se mettent réellement en danger en se mettant sur la route du train seulement pour faire des graffitis. Elle poursuit en expliquant que M. Barazzone a déposé un plan dans le but de plus végétaliser la Ville de Genève, alors elle a trouvé judicieux de proposer du lierre ou d'autres plantes ayant les mêmes propriétés grimpantes, ce qui éviterait les tags et ça enjoliverait les quartiers. Elle précise que s'il y a seulement des murs en béton, l'été sera rude à cause de la chaleur que confinent les murs, autre raison pour laquelle elle propose de s'orienter vers des plantes. L'avantage de certaines plantes comme le lierre est qu'il n'y a pas besoin d'entretien car ça pousse tout seul. Elle trouverait vraiment intéressant le fait de profiter du plan stratégique de végétalisation en ville que M. Barazzone a mis en place pour ainsi voir avec les CFF s'il y a possibilité de trouver un arrangement, étant donné que ce sont eux qui ont mis en place ce mur antibruit. Quant aux murs antibruit, il faudrait voir ensuite avec M. Pagani s'ils sont réellement efficaces car elle n'en a pas l'impression.

M. Zogg dit qu'il y a plusieurs autres avantages, c'est aussi une question de sécurité car il se souvient qu'un jeune était mort sur cette fameuse route de Saint-Jean en allant taguer un mur. Il y a une inconscience réelle du danger de la part des jeunes. L'objectif est d'arriver à enlever ces tags car ils sont finalement assez laids. Le tag est une forme d'art mais elle n'est pas bien mise en valeur dans ce cas de figure. Les gens qui font de la peinture ne sont pas forcément tous des artistes, pareillement pour les gens qui font de la musique. Certains graffitis ont une belle allure mais ceux de la route de Saint-Jean ne sont pas artistiques. Il ne s'agit pas uniquement de mettre du lierre sur les voies ferrées mais partout où il y a potentiellement du danger. De plus, la verdure a un effet apaisant.

*Questions des commissaires*

Un commissaire dit que le lierre est ce qu'il y a de plus résistant comme plante grimpante. Il demande quelle est l'idée principale de cette motion. Est-ce que la Ville de Genève financera une partie de ce projet ou est-ce que ce sont les CFF qui le prendront en main?

Mme Menétrey répond que la Ville pourrait éventuellement s'allier avec les CFF, étant donné que M. Barazzone a bien fait comprendre qu'il souhaitait mettre en place une végétation plus variée au sein de la ville. Elle a donc trouvé judicieux de proposer que la Ville s'allie avec les CFF. Elle trouve le mur antibruit non esthétique, donc l'idée de mettre du lierre serait plus agréable visuellement. La nature (comme les oiseaux ou autres êtres vivants) peut se réfugier à l'intérieur pendant les périodes de forte chaleur, tout le monde est donc gagnant.

M. Zogg dit qu'on voit que la Ville paye beaucoup pour le retrait de ces tags, mais c'est un cercle vicieux car les gens reviennent à la charge et repeignent par-dessus. Théoriquement, si on installe des lierres sur ces murs personne ne les taguera, ça vaut donc la peine de tenter le projet.

Un commissaire est perplexe quant à la description et l'idée que se font ses collègues de ces fameux tags. Il faut avoir un esprit plus ouvert. Il y a ce qu'on appelle de l'art urbain, qui a été très souvent critiqué et pointé du doigt car les productions graphiques ne correspondent pas à la norme, ce qui n'enlève rien à leur charme. Il faut être prudent quant au jugement apporté à ces fresques car c'est une forme d'art. Il se demande si l'on a affaire à des productions artistiques, certaines oui, d'autres peut-être pas. Il faut avoir à l'esprit que l'espace ferroviaire de Genève n'est pas une particularité car les tags sont présents dans de nombreux endroits, ce qui peut plaire ou déplaire. Le fait de poser des lierres ne changera pas grand-chose à ce mouvement artistique, ils seront juste faits ailleurs. Il serait donc très intéressant d'entendre les CFF sur le sujet.

M. Zogg dit qu'il laissera son collègue juger de ce qui est artistique ou pas, pour lui ce sont juste des graffitis qui gâchent la vue. Il y a évidemment des artistes urbains professionnels comme le graphiste Banksy, un artiste britannique urbain reconnu mondialement pour son art, mais ce n'est pas le cas pour ces tags. Il poursuit en disant qu'il prend en compte surtout l'aspect sécurité, il faudrait décourager les jeunes à venir dans des endroits dangereux comme à Saint-Jean. Les gens préféreraient sûrement voir de la végétation ou des belles fresques.

Un commissaire dit que les Verts auraient pu être à l'origine de ce projet mais qu'ils n'auraient sans doute pas abordé cela par l'aspect pollution visuelle mais plutôt en se focalisant sur la pollution de l'air. Il partage avec son collègue socialiste son point de vue sur l'art de rue et la libre expression artistique mais l'axe dont on parle ici (rue de l'Encyclopédie, rue de Saint-Jean) est surtout très pollué. Il demande si les motionnaires ont pensé à un autre type de plante à part le lierre qui participerait à l'assainissement de l'air et si la motion ne pouvait pas aller plus loin en matière de proposition.

Mme Menétrey répond qu'elle n'a pour l'instant pensé qu'au lierre. Elle explique que cette mention allie les deux, demande de repasser le Powerpoint et lit: Les plantes absorbent certains polluants dont le dioxyde de carbone produit

notamment par les transports et le chauffage urbain, qu'elles transforment en hydrates de carbone et en oxygène. Par l'absorption de rayonnement solaire, les végétaux jouent également un rôle de régulateur thermique urbain.

Le commissaire demande pourquoi elle n'est pas allée plus loin dans son raisonnement en abordant la pollution de l'air.

M. Zogg répond que le processus de photosynthèse est inhérent. Le gaz carbonique est absorbé. Mme Menétrey dit que l'avantage de planter le lierre est d'empêcher ces canicules. Elle pensait au lierre car ça évite tout entretien et ça s'accroche automatiquement au mur.

Le commissaire dit que la Ville de Mexico avait lancé un projet similaire «Via verde», ce qui avait été assez coûteux mais qui avait porté ses fruits car il y avait beaucoup d'artistes urbains à protéger de certains axes routiers à risque. Il demande si les motionnaires ont déjà pensé à la question budgétaire.

Mme Menétrey répond par la négative.

M. Zogg dit que cette question reviendra à une étape ultérieure. Il n'y a malheureusement pas de baguette magique mais si l'on peut protéger les jeunes des axes dangereux, assainir l'air et embellir certains quartiers il faudrait tenter le coup. L'aspect budgétaire est secondaire. C'est une proposition qui n'est pas minimaliste mais qui ne se veut pas non plus trop ambitieuse.

Le président demande si les CFF seraient disposés à accepter cette initiative et qu'elle participe elle-même aux frais que pourrait générer la mise en place de ces murs végétalisés. M. Zogg dit que c'est à voir.

Un commissaire demande s'il y a possibilité d'allier l'art et la végétation. Il y a de vrais artistes de rue qui peuvent s'occuper de cet aspect, ce sont de vraies fresques bien définies et visuellement agréables qui ne sont généralement plus touchées par des tagueurs.

Mme Menétrey dit que ce ne sera de toute façon pas possible sur le mur antibruit car il n'est pas lisse, donc impossible de faire une fresque.

M. Zogg dit que c'est faisable mais ça reste dangereux le long des chemins de fer.

Le commissaire dit qu'il n'y aura aucun danger si c'est fait en accord avec les CFF.

Une commissaire dit qu'il y a d'autres plantes comme la vigne vierge qui peut être utilisée. Néanmoins, cela demande un minimum d'entretien car il leur faut un peu d'eau et surtout lors de la canicule estivale. Elle demande qui serait chargé de l'entretien car le mur appartient aux CFF. La Ville de Genève n'est normalement pas compétente en la matière.

M. Zogg dit que la sécurité est l'affaire de tous, on ne peut pas dire que cet aspect est cantonné à un acteur en particulier. Sur la question de l'entretien, les plantes qui ont été choisies ne sont pas demandeuses d'un grand entretien à part lors de la canicule. Il faudra donc s'entendre avec les CFF lors de leur audition.

M^me^ Menétrey montre de nouveau une photo d'un immeuble où pousse le lierre, elle l'a surveillé depuis quelques années maintenant et la plante est toujours dans le même état, elle n'a bougé ni cet été ni cet hiver.

Un commissaire trouve qu'il y a un côté intéressant mais les CFF sont les seuls à détenir la solution. Il demande si les motionnaires seraient d'accord d'allier art et végétation.

M^me^ Menétrey dit qu'il y a un projet en cours à Saint-Jean mais elle ne peut pas en dire plus. Elle demande donc aux membres présents d'oublier toute proposition pour des projets artistiques sur ces murs. La texture du mur est granuleuse et elle trouvait que la seule solution était d'y faire monter du lierre du côté des chemin de fer et du côté rue. Elle montre une autre photo et dit que le mur du côté des chemins de fer est très dangereux, donc il serait urgent d'agir. Elle serait évidemment d'accord de partager ce projet avec certains artistes. Elle revient sur le fait que ce ne sont pas des fresques mais des brouillons.

Le commissaire ajoute que la commission des travaux a travaillé sur une motion concernant les points de chaleur, et si le lierre est mis en place cela pourrait peut-être limiter les chaleurs extrêmes.

Un commissaire dit que cette motion a du sens et surtout du point de vie sécuritaire. Il demande en quoi sont faits les murs antibruit car il ne pense pas qu'ils soient faits en béton.

M. Zogg dit que les murs antibruit peuvent être construits autrement qu'avec du béton, par exemple avec du verre. Il n'a pas connaissance que cela puisse avoir une incidence si des plantes grimpantes sont mises en place sur le matériau mais c'est une question qu'il faudra poser au moment venu.

Le commissaire demande quelles sont les caractéristiques du lierre.

Une commissaire dit que c'est une plante qui s'agrippe et qui part dans tous les sens.

Le commissaire demande s'il faudrait donc couper régulièrement ces plantes pour qu'elles n'aillent pas jusqu'aux chemins de fer.

M. Zogg répond que la question de l'entretien reviendra ultérieurement.

La commissaire demande si c'est la vue depuis les voies de chemin de fer qui pose problème.

Mme Menétrey lui dit que ce n'est pas uniquement du côté des chemins de fer qu'il y a un problème mais plutôt tout le long de la rue car ce n'est pas joli. Le mur antibruit est visible depuis l'école de commerce Nicolas-Bouvier jusqu'au bas de la route, que l'on monte depuis la piste cyclable ou depuis tout en haut de la rue de Saint-Jean ou encore depuis la Jonction (selon photos mises à la disposition de la commission).

La commissaire poursuit en disant qu'il n'y a pas de «vrai» ou «faux» art de rue, ce n'est pas à nous d'en juger. Cependant, les questions de sécurité et d'écologie sont pertinentes mais ça nécessite de l'entretien, donc des coûts supplémentaires.

M. Zogg dit qu'il la laisse juger de ce qui est beau ou pas selon ses goûts, bien qu'il ne partage pas son avis.

Mme Menétrey montre des photos du chemin des Ouches où des fresques avaient été dessinées de manière artistique, ce qui n'est pas le cas ici.

Le président intervient car ce sont des interprétations personnelles et ce n'est pas l'objet du problème, il faudrait surtout voir si le projet est autorisé et qui s'en occupera.

Une commissaire dit qu'on peut trouver d'autres plantes responsables de l'assainissement de l'air comme les chrysanthèmes, la plante araignée, le dracaena, le ficus, le lys de la paix, la fougère de Boston, le palmier d'intérieur et l'aloe vera. Il faudra donc faire une étude un petit peu plus vaste. Il va ensuite falloir négocier avec les CFF car ce n'est normalement pas autorisé pour la Ville d'agir sur les lieux réservés aux CFF. Et enfin, il serait intéressant d'allier verdure et culture avec d'un côté des plantes, et de l'autre, des fresques.

M. Zogg dit que les plantes citées par sa collègue sont des plantes d'intérieur purificatrices d'air. A partir du moment où il y a de la photosynthèse, on participe automatiquement au renouvellement de l'air qui devient pur. Les plantes absorbent le gaz carbonique et tous les polluants puis elles recrachent du $O_2$. Il faudrait juste trouver des plantes à feuilles pour améliorer la qualité de l'air. Sur la question de la légalité, les tags ne sont pas autorisés et il n'a entendu personne aborder ce sujet qui a pourtant son importance.

Mme Menétrey dit qu'il y a aussi le jasmin, qui est une belle plante odorante mais elle a pensé à du lierre pour éviter l'entretien.

La commissaire dit que la NASA a déjà mené une étude avec une liste exhaustive des plantes assainissantes qui sont faites pour absorber le formaldéhyde.

M. Zogg dit que n'importe quelle plante peut participer à la photosynthèse y compris les algues.

Une commissaire propose le lierre et la vigne vierge. Les plantes proposées par la commissaire sont des plantes qu'il faut planter dans la terre et qui ne grimperont pas le long du mur.

Mme Menétrey rajoute qu'il y a du lierre et du chèvrefeuille d'après ses recherches qui peuvent grimper.

Un commissaire demande s'il y a des exemples où les CFF ont végétalisé leurs murs de chemin de fer car il croit que ça n'existe pas. Il a posé la question à un pilote de locomotive CFF et il ne connaît pas un endroit où il y a de la végétalisation à l'intérieur de ces chemins.

Mme Menétrey dit qu'elle parle des murs antibruit qui obstruent la vue et qui ont remplacé les glissières ou barrières. Elle aurait été curieuse de connaître l'avis de M. Pagani sur ces murs antibruit et sur leur efficacité étant donné la longueur et la hauteur du mur antibruit (150 m de longueur à la rue de l'Encyclopédie).

Le commissaire dit que les appartements qui sont à la hauteur du mur antibruit sont effectivement protégés contrairement aux appartements dépassant cette hauteur qui ne sont que peu protégés.

Mme Menétrey dit que c'est ici une opportunité de s'allier avec les CFF, de végétaliser les murs et d'empêcher les jeunes d'aller les taguer afin d'éviter qu'ils ne se mettent en danger.

Le commissaire revient sur la sécurité en disant que les socialistes n'encouragent évidemment pas les attitudes à risque, mais il n'empêche que les conduites à risque de la part des jeunes ne cesseront d'exister.

M. Zogg rétorque en disant qu'il faudrait aller avoir ce discours avec la famille des jeunes qui seront morts à cause de ce type de conduite à risque, et notamment avec la famille du jeune décédé à Saint-Jean. Pour lui c'est une prise de position politique sans fondement.

Un commissaire demande si dans le cas où les CFF refuseraient ce projet, les motionnaires seraient d'accord d'élargir le projet pour identifier l'ensemble des murs dangereux sur le territoire de la Ville afin de protéger les jeunes.

Mme Menétrey répond qu'il faudra identifier les murs sur lesquels il y aura possibilité de mettre du lierre ou une autre plante.

Une commissaire demande si les jeunes pourraient utiliser ces plantes grimpantes pour aller se jeter sur les voies. Mme Menétrey dit qu'il n'y a pas besoin de ces plantes pour que les jeunes veuillent se jeter, ils peuvent le faire depuis le pont.

Un commissaire pense que M. Zogg prend trop à cœur l'aspect sécuritaire, il ne voyait pas cet aspect-là concernant cette motion car il ne faut pas non plus

culpabiliser ou se sentir responsable de ce que les jeunes font sur ces voies ferrées. Il y a en effet des jeunes qui prennent de gros risques mais c'est aux parents de prendre la responsabilité des actes de leurs enfants s'ils sont mineurs, et s'ils sont adultes alors ils sont responsables de leurs propres actes. Selon lui, il ne faut pas dramatiser mais plutôt penser à faire de cette motion d'une pierre deux coups.

M. Zogg dit que certains partis ne sont pas concernés de la même manière que le Mouvement citoyens genevois sur la question sécuritaire, mais il ne s'étalera pas plus là-dessus car chacun a son point de vue sur la question.

L'audition des CFF est acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission.

**Séance du 13 octobre 2022**

*Audition de M. Karim Daouk, chef surveillance région Ouest et de M. Simon Wagnières, CFF*

M. Daouk se présente et indique qu'il est gestionnaire des installations béton en Suisse romande et qu'il s'occupe de l'entretien des installations en dur.

M. Wagnières se présente également, il est à la direction régionale et il représente la direction générale et M. Fattebert, successeur de M. Barbey. Il excuse ses collègues pour leur absence.

Le président leur rappelle ce pour quoi ils sont entendus.

M. Wagnières précise qu'il n'y a pas de présentation et qu'ils vont leur expliquer comment cela se passe aux CFF et quelle est leur politique concernant les graffitis et les espaces verts.

M. Daouk commence avec la gestion générale des graffitis et la végétalisation potentielle. Il explique qu'il y a deux divisions au sein des CFF, à savoir une division Infrastructure – qui est en arrière-plan car les installations sont plus loin des centres-villes – et une division Immobilier, qui est l'interlocuteur privilégié relativement aux gares. Concernant la gestion générale des graffitis, il indique qu'il y a des politiques assez strictes chez Immobilier et qu'ils suppriment tous les graffitis et autres déprédations et que cela s'accompagne systématiquement d'un dépôt de plainte. Cette manière de faire est également présente chez Infrastructure, à l'exception de la suppression des graffitis qui ne sont pas à caractère raciste, sexiste ou politique, les installations n'étant, sauf exception, pas menacées par de la peinture.

M. Wagnières relève que c'est aussi comme cela chez Voyageur, donc cette politique stricte s'applique à l'ensemble du groupe.

M. Daouk explique qu'ils ont deux priorités. Lorsque le graffiti représente un motif sexiste, raciste ou politique, ils ont un maximum de 24 h pour le retirer. Pour les autres types de graffitis, ils ont en principe 6 jours civils pour les retirer. Il relève qu'ils n'appliquent pas de tels standards dans la division Infrastructure mais qu'il y a également un dépôt de plainte et ils se dépêchent d'enlever les graffitis à motifs racistes, sexistes et politiques. Il n'y a toutefois pas de délai bien fixé, dû à des considérations techniques. Il explique que pour accéder à certaines installations, cela nécessite de régler certains détails techniques comme l'accès de circulation et ils ne peuvent ainsi pas garantir des délais aussi courts.

M. Daouk en vient à la végétalisation. Il rappelle que les CFF ont fait d'importantes pertes ces dernières années et que leur premier focus est le prix du billet. Il relève qu'ils végétalisent peu les infrastructures et qu'ils n'ont aucun intérêt propre à le faire car cela coûte en entretien. Il y a alors une vraie opposition entre les coûts et la beauté du paysage. Il souligne qu'il existe cependant un certain nombre d'exceptions, mais la végétalisation doit toujours se trouver à l'extérieur des parois antibruit. Il explique qu'il n'est pas possible de végétaliser à l'intérieur des parois car cela pose des problèmes d'entretien. Pour les exceptions à l'extérieur des parois, ces dernières doivent répondre à des motifs techniques clairs, à savoir qu'il soit possible d'accéder au mur pour l'inspection et l'entretien des installations, tant sur les parois antibruit que sur les murs de soutènement. Il explique que la paroi antibruit correspond au panneau ondulé et que le mur de soutènement est le mur qui le soutient. Il indique que les CFF ne souhaitent jamais avoir de végétalisation directement sur les panneaux car cela les dégraderait rapidement. Ils ne souhaitent pas non plus que la végétalisation soit directement sur les murs car ils doivent pouvoir y accéder pour l'entretien. Les CFF font toutefois des exceptions pour des plantes installées à une certaine distance du mur, qui en permet toujours un accès. Il résume que les CFF sont défavorables à la végétalisation de leurs murs, sauf exceptions.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande si les murs dont il est question sont toujours la propriété des CFF. Il relève que si tel est le cas, la première invite de la motion qui invite le Conseil administratif à végétaliser les murs ne fait plus sens si ce n'est pas sa propriété.

M. Daouk répond que ce n'est pas toujours le cas. Il explique que la propriété foncière des CFF s'arrête à quelques mètres des voies et que les parois antibruit sont souvent construites au-delà. Il y a donc des parois qui leur sont propres et d'autres qui sont la propriété de la commune ou de privés. Il relève qu'il y a souvent des conventions d'entretien qui sont passées et qui obligent les tiers à entretenir les murs et s'ils souhaitent les végétaliser, ils doivent garantir un certain

accès. Il explique qu'il y a des sorties de secours à intervalles réguliers sur les parois antibruit et qu'en cas d'évacuation, les sorties de secours doivent permettre un flux important de personnes. Il détaille qu'il doit y avoir 5 mètres de libres de chaque côté de la sortie.

Le commissaire demande si le propriétaire privé d'un mur aurait la possibilité de le végétaliser sans leur demander leur avis, ou si ce sont les CFF qui fixent les règles.

M. Daouk répond que les privés ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent car la loi sur les chemins de fer implique que les CFF doivent donner leur avis mais ils restent ouverts aux genres de solutions évoquées plus haut.

M. Wagnières précise que tout cela se fait moyennant une convention écrite.

Une commissaire demande si lorsque la paroi antibruit est sur une parcelle privée, le mur reste le leur. M. Daouk lui répond que ce n'est pas toujours le cas.

La commissaire relève que les privés se voient alors imposer un mur qu'ils n'ont pas choisi et qu'ils sont ensuite responsables de le nettoyer eux-mêmes.

M. Daouk lui répond qu'ils n'ont pas d'intérêt propre à construire un mur antibruit et ce sont en général les collectivités ou les associations de voisins qui en demandent. Il ajoute que ce n'est d'ailleurs pas souvent les CFF qui financent l'installation de murs antibruit. Il souligne que tous les cas sont toutefois différents.

La commissaire demande si un privé pourrait garder un graffiti. M. Daouk relève que le privé a un droit de propriété supérieur, donc il fait comme il veut.

M. Wagnières précise que c'est pour autant que ce soit sur la partie extérieure aux chemins de fer.

La commissaire demande si lorsqu'un mur appartient à la Ville, il serait possible de faire pousser quelque chose qui cache le mur mais ne le touche pas.

M. Daouk lui répond que oui, mais que la Ville a l'obligation selon l'art. 19 de la loi sur les chemins de fer que les CFF prennent position.

La commissaire relève que la végétalisation ne les intéresse pas car cela leur coûte, mais nettoyer un graffiti coûte également. Elle demande si les CFF dépensent moins d'argent en nettoyant qu'en végétalisant.

M. Daouk relève qu'il n'a pas le détail mais vu qu'il y a des dépôts de plaintes et qu'ils disposent d'assurances, il n'est pas sûr qu'ils doivent payer le nettoyage dans chaque cas.

M. Wagnières propose de noter cette question et d'y répondre ultérieurement. Il précise qu'il y a une distinction entre les gares et les zones éloignées et que si

un graffiti se trouve en zone éloignée, il est rarement enlevé, sauf s'il est à caractère sexiste, raciste ou politique.

Un commissaire comprend que la raison principale du refus est le coût.

M. Daouk acquiesce.

Le commissaire demande si les CFF disposent d'une convention ou d'un accord avec la Ville afin qu'ils se coordonnent avec les services de la Ville pour le nettoyage.

M. Daouk lui répond que cela dépend des cas et qu'il n'y a pas d'accord global.

M. Wagnières explique que dans certaines gares il y a des accords d'entretien avec les villes ou les communes, qui comprennent également l'enlèvement des dégâts. Il indique que ce sont toutefois des conventions, en général par gare, et il souligne que la Ville de Genève a plusieurs gares sur son sol. Il ne saurait pas dire s'il y a des conventions pour toutes les gares sur Genève.

Le commissaire demande si d'autres gares végétalisent leurs murs ailleurs en Suisse.

M. Daouk a deux exemples à lui donner. Il explique que la Ville de Lausanne souhaitait absolument végétaliser le nouveau grand mur en béton à l'entrée de la ville côté Genève et les CFF l'ont refusé dû aux coûts d'entretien ainsi qu'à l'accès pour l'entretenir qui amènerait à stopper des trains régulièrement. Il avance qu'ils ont trouvé une solution et qu'ils vont faire une couverture avec des panneaux de bois structurés qui remplaceront la végétalisation. Il ajoute que pour un autre mur de l'autre côté de Lausanne (côté Vevey), ils ont tenté d'installer une structure métallique à une certaine distance du mur pour y mettre des végétaux mais ils sont tous morts de sécheresse cet été.

Une commissaire demande quel type d'installation peut permettre de végétaliser à distance du mur.

M. Daouk explique qu'il doit y avoir une distance de 60 cm par rapport au mur si le sol est plat et d'un mètre s'il est en pente. Il détaille qu'il est possible de planter des treillis métalliques et d'y faire pousser des plantes, ou encore de planter des arbustes qui, en poussant, cacheront le mur.

Une commissaire demande des éclaircissements quant aux zones concernées, à savoir des murs proches des voies ferrées en Ville de Genève. Elle relève que ce ne serait pas d'énormes zones.

M. Daouk souligne qu'une réalisation conforme aux exigences techniques a été faite à la gare de Lancy Pont-Rouge.

La commissaire demande s'il serait envisageable d'inviter des artistes graffeur-euse-s pour habiller les murs. Elle cite en exemple la route des Péniches à la Jonction ou la rue Prévost-Martin.

M. Wagnières lui répond que cela s'est fait à la gare de Renens et qu'ils entrent clairement en discussion sur cela.

M. Daouk relève que cela ne leur coûte rien en entretien.

Un commissaire demande s'ils sont sûrs de l'efficacité de la végétalisation contre le bruit.

M. Wagnières lui répond que la végétalisation n'a pas d'impact sur le bruit.

M. Daouk indique que contre le bruit, ils mettent justement des parois antibruit.

Le commissaire demande si les CFF reçoivent des plaintes de la population par rapport aux graffitis.

M. Daouk relève qu'il faut différencier la division Immobilier, qui s'occupe des gares et qui enlève les graffitis de manière systématique, et la division Infrastructure, qui elle n'a pas d'intérêt propre à les enlever, donc il leur arrive d'avoir des demandes de tiers mais ils leur répondent qu'ils ne peuvent pas les enlever. S'ils devaient les enlever, ils subiraient une double peine car d'une part c'est leur installation qui est dégradée et d'autre part ils doivent payer pour l'enlever.

M. Wagnières ajoute que cela ne permet pas de garantir qu'il n'y en aura pas de nouveau le lendemain. Si les graffitis ne sont pas problématiques, ils ne les enlèvent pas d'office.

Le commissaire demande s'il leur est arrivé de commander une fresque auprès d'artistes. M. Daouk lui répond par l'affirmative.

Une commissaire demande s'ils enlèvent également les graffitis problématiques sur les murs qui ne sont pas sur leur propriété.

M. Daouk lui répond que non. Toutefois, les employés réagissent vite, donc peut-être que le graffiti serait enlevé avant de vérifier à qui appartient le mur. Mais sur le principe, chacun s'occupe de sa propriété.

La commissaire demande auprès de qui, pour qui et contre qui une plainte est déposée.

M. Wagnières lui répond que cela se fait auprès de la police, pour le compte des CFF en tant que propriétaire et contre X.

La commissaire demande s'ils ont des statistiques de ce nombre de plaintes.

M. Wagnières lui répond que non mais qu'il peut prendre la question et y répondre ultérieurement.

M. Daouk relève que dans la plupart des cas, ces plaintes n'aboutissent à rien et que le coupable n'est pas trouvé.

Une commissaire demande si beaucoup de murs antibruit n'appartiennent pas aux CFF.

M. Daouk n'a pas le détail mais il peut se renseigner.

M. Wagnières relève qu'ils peuvent leur fournir ces informations si la commission le demande.

M. Daouk indique qu'il y a beaucoup de cas particuliers et qu'ils ont un système d'information géographique qui permet de vérifier à qui appartient la propriété. Il explique qu'historiquement, il n'y avait pas de parois antibruit, donc les CFF n'avaient pas prévu qu'ils soient propriétaires en largeur. Il arrive donc parfois, pour des raisons techniques, que ces murs ne soient plus toujours sur leur parcelle.

Une commissaire demande pourquoi et depuis quand les CFF ne prévoient plus de fontaines à eau potable dans les gares.

Le président précise aux auditionnés qu'ils ne sont pas obligés de répondre à cette question car l'objet de cette audition concerne les murs antibruit.

M. Daouk lui répond qu'en tant que représentant de l'infrastructure, il n'a pas la réponse car c'est la division de l'immobilier qui s'en occupe.

M. Wagnières propose de prendre la question et de lui répondre ultérieurement.

Une commissaire fait référence à l'accident tragique du week-end dernier en gare de Sécheron. Elle trouverait intéressant de savoir à qui appartient ce mur afin de sécuriser le périmètre.

M. Wagnières lui précise que, sauf erreur, c'était un grillage.

Une commissaire demande s'il y aurait un intérêt à y construire un mur et si cette responsabilité reviendrait aux CFF ou à la Ville.

M. Wagnières ne sait pas si cette zone est sur leur parcelle mais il en prend note.

*Discussion, suite des travaux et vote éventuel*

Le président relève que l'audition avait été demandée en octobre 2019. Il souhaitait alors liquider ce point. Il propose d'attendre les réponses des auditionnés avant de faire une prise de position et de voter.

Un commissaire souligne qu'il lui semble que selon la loi sur l'administration des communes, ils sont obligés d'auditionner un magistrat en charge de cette question. Il propose alors d'auditionner M^me^ Perler ou M. Gomez.

Le président propose de demander au secrétariat l'audition du magistrat le plus compétent sur la question.

Un commissaire propose également l'audition d'un magistrat.

L'audition du magistrat en charge de ce dossier est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 12 janvier 2023**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement*

Un commissaire explique que la végétalisation verticale des murs nécessite plus de ressources pour l'entretien que celle des sols. Il estime que s'il faut se concentrer sur un élément de végétalisation, il préfère végétaliser les zones urbaines qui présentent des îlots de chaleur. Il ajoute qu'il faut distinguer les tags des graffitis car certains graffitis sont très réussis et peuvent être des œuvres d'art. Il ne souhaite pas se prononcer sur le fait que la verdure soit préférable aux graffitis, car tout dépend du contexte. Il indique que le travail nécessaire sur les murs antibruit est important et que cela pourrait être fait par endroits mais pas de manière systématique. Il précise qu'il faut pour ce faire avoir l'autorisation des CFF.

Un commissaire se demande s'il y a déjà eu un cas similaire par le passé. M. Gomez lui répond que non, il n'a pas le souvenir d'un mur CFF végétalisé par le SEVE.

Un commissaire remarque qu'il y a énormément de normes concernant les parois antibruit et il se demande si la motion fait sens dans la mesure où cela ne concernerait qu'une petite parcelle, sans pour autant être assurés que cela puisse se faire dessus.

M. Gomez répond que si la question est purement visuelle, il peut y avoir des projets de graffitis très intéressants. Si c'est au contraire pour avoir plus d'espaces verts, il admet que ce n'est pas la mesure la plus efficace. Il précise que son département se concentre sur une étude permettant de savoir ce qui est

possible de végétaliser en Ville, en particulier à la Jonction et aux Pâquis, mais tout cela concerne des surfaces horizontales.

Le commissaire remarque alors que ce projet ne concernerait pas les parois antibruit. M. Gomez lui répond que non.

*Prises de position et vote*

Un commissaire prend position pour Ensemble à gauche. Il se souvient que lors de leur audition, les CFF n'avaient pas été d'accord avec le projet. A la lumière de tous ces éléments, Ensemble à gauche votera contre cette motion. Il est d'accord qu'il y ait des coins de verdure mais il ne partage pas le sens artistique des motionnaires et soutient les graffitis à titre personnel.

Un commissaire du Centre estime qu'à la vue des auditions effectuées, il n'est pas possible de végétaliser les parois antibruit et les contraintes sont très fortes. Il remarque que le Conseil municipal ne pourra pas donner une suite positive à ce texte même s'il est accepté en commission, donc Le Centre votera contre la motion.

Pour les Vert-e-s, le commissaire regrette que ce ne soit pas faisable mais constate qu'il n'est pas possible d'aller plus loin. Les Vert-e-s s'abstiendront de voter.

Un commissaire socialiste indique que le parti ne souhaite pas opposer la végétalisation et le besoin d'expression de la jeunesse. Il pense qu'il y a une confusion dans le texte entre la notion de graffitis et de tags. Il précise que le Parti socialiste soutient le mouvement des graffitis qui embellissent les rues. Ils ont vu que le projet était difficilement conciliable avec les règles des CFF, donc le Parti socialiste préfère végétaliser les rues, les panneaux publicitaires, etc. que les parois antibruit. Un graffiti améliore la qualité visuelle des rues, donc le Parti socialiste ne soutient pas la motion.

La commissaire de l'Union démocratique du centre admet que la motion partait d'un bon sentiment, mais il y a un problème de différenciation entre les tags et les graffitis. Elle remarque que la motion parle des tags et non des graffitis, mais ils ont compris que les CFF ne souhaitaient pas aller plus loin et qu'ils ne sont pas prêts à payer. L'Union démocratique du centre refusera la motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la motion a tout son sens et regrette l'unanimité qui s'est dessinée contre elle. Il pense que la motion va dans le bon sens et il regrette que la question climatique soit à géométrie variable. Il précise que ce sont des tags et non des graffitis. Il pense que cela est faisable, pour autant que le Conseil administratif saisisse les CFF pour indiquer qu'ils en ont marre de la pollution visuelle. Il ajoute qu'il existe de la

végétalisation le long des murs dans plusieurs villes européennes. Il regrette qu'ils n'aient pas essayé de faire au moins un bout de mur. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra la motion et demandera le cas échéant un rapport de minorité.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il ne soutiendra pas ce texte car les CFF ont mis en avant qu'il existait des règles techniques précises et qu'il est alors compliqué de végétaliser. Il ajoute que tous les tags à contenance sexiste, homophobe et raciste sont retirés en 24 h dans les villes et hors des villes, il y a un délai de 5 à 6 jours. Le Parti libéral-radical refusera la motion.

La motion M-1464 est refusée à la majorité par 10 non (2 LC, 2 PLR, 1 UDC, 4 S, 1 EàG) contre 1 oui (MCG), et 3 abstentions (Ve).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce un rapport de minorité.

*2 avril 2024*

**B. Rapport de minorité de M. Amar Madani.**

Cette motion M-1464 visant à végétaliser les murs antibruit des CFF dans le but de lutter contre les tags et graffitis, tout en répondant à l'urgence climatique, a été présentée au Conseil municipal.

Malheureusement, malgré son bon sens évident, la majorité de la CSDOMIC l'a rejetée. Ce rapport de minorité vise à expliquer en détail les raisons pour lesquelles le Mouvement citoyens genevois est en désaccord avec cette position de la commission.

Il faut savoir, Mesdames et Messieurs, que les murs antibruit le long des voies CFF ici à Genève sont souvent la cible des tags et graffitis, ce qui nuit à l'esthétique des espaces environnants et engendre des coûts conséquents pour le nettoyage. La végétalisation de ces murs présente une solution innovante pour remédier à ce problème tout en contribuant à lutter contre le changement climatique.

La végétalisation des murs antibruit offre de nombreux avantages, notamment la réduction des coûts de nettoyage, l'amélioration de la qualité de l'air, la création d'un environnement favorable à la faune et à la flore locales et l'embellissement des paysages urbains.

Des exemples de projets de végétalisation des murs antibruit dans d'autres régions ou pays démontrent l'efficacité de ce concept pour dissuader les actes de vandalisme, éviter des dangers inconsidérés pour certains jeunes et améliorer la qualité de vie des citoyens.

En plus de ces avantages esthétiques et pratiques, la végétalisation des murs antibruit contribue à atténuer les effets du changement climatique en absorbant le dioxyde de carbone, en régulant la température urbaine et en favorisant la biodiversité.

En conclusion le rejet de cette motion de végétalisation des murs antibruit est une décision regrettable qui prive notre ville des nombreux avantages que cette initiative aurait pu apporter. Nous exhortons ce Conseil municipal à réévaluer cette question et à envisager sérieusement la mise en œuvre de projets pilotes pour tester l'efficacité de la végétalisation des murs antibruit dans certaines zones sélectionnées.

Pour toutes ces raisons je vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au nom de la minorité à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

—***—

**La présidente.** La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a étudié cette motion sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin, qui ne siège plus parmi nous, et de M. Maxime Provini, qui ne souhaite pas s'exprimer à ce stade. La rapporteuse de majorité, Mme Bineta Ndiaye, étant absente ce soir, je donne directement la parole au rapporteur de minorité, M. Amar Madani.

**M. Amar Madani, rapporteur de minorité** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion M-1464 vise à végétaliser les murs antibruit des Chemins de fer fédéraux (CFF), dans le but de lutter contre les tags et graffitis tout en répondant à l'urgence climatique. Malgré le bon sens de ce texte, la majorité de la commission l'a refusé.

Il faut savoir que les murs antibruit le long des voies des CFF, ici à Genève, sont souvent la cible de tags et de graffitis, ce qui nuit considérablement à l'esthétique des espaces environnants et engendre des coûts de nettoyage importants. La végétalisation de ces murs présente une solution innovante pour remédier à ce problème, tout en contribuant à lutter contre le changement climatique.

La végétalisation des murs antibruit offre de nombreux avantages, notamment la réduction des coûts de nettoyage, l'amélioration de la qualité de l'air, la création d'un environnement favorable à la faune et à la flore locales et l'embellissement des paysages urbains. Des exemples de projets de végétalisation des murs antibruit dans d'autres pays ou d'autres régions démontrent l'efficacité de ce concept pour dissuader les auteurs des actes de vandalisme, éviter des dangers inconsidérés pour certains jeunes et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. En plus de ces avantages, la végétalisation des murs antibruit contribue à atténuer les effets du changement climatique en absorbant le dioxyde de carbone, en régulant la température urbaine et, enfin, en favorisant la biodiversité.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, le rejet de cette motion pour la végétalisation des murs antibruit est une décision regrettable qui prive notre ville des nombreux avantages que ce projet aurait pu apporter. Dès lors, nous invitons le Conseil municipal à réévaluer cette question et à envisager sérieusement la mise en œuvre d'un projet pilote pour tester l'efficacité de la végétalisation des murs antibruit dans une zone sélectionnée. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, la minorité vous invite à accepter la motion M-1464 en la renvoyant au Conseil administratif. Je vous remercie pour votre attention.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne maintenant la parole à qui la demande. Je rappelle que nous sommes toujours en débat accéléré et que chaque groupe a cinq minutes au total pour ses interventions.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). C'est beaucoup, cinq minutes… Merci, Madame la présidente. *(Commentaire.)* C'est fini, oui? *(Rires.)* Je voulais ajouter que ces jeunes qui vont faire des graffitis, ils pourraient au moins se donner la peine de faire de jolis graffitis… Ce qui n'est pas le cas, malheureusement! Mais là n'est pas le sujet de ma prise de parole. Le sujet, c'est que ça craint pour leur sécurité! Ces endroits-là ne sont pas sécurisés, il peut y avoir des accidents! C'est déjà arrivé! Pas ici, heureusement, Dieu merci, mais en France il y a eu des accidents avec des jeunes qui faisaient des graffitis sur les murs près des chemins de fer. Les trains roulent très vite, de nos jours, vous le savez très bien. C'est pour ça que je pense qu'il faut vraiment prendre une bonne décision en faveur du projet de la motion M-1464. Merci beaucoup!

**M. Manuel Zwyssig** (S). Je serai bref, je pense, et je m'autoriserai peut-être à réintervenir plus tard si ça me paraît vraiment nécessaire. Vu qu'on n'a pas eu le rapport de majorité, je ferai quand même un tout petit résumé du sujet dont on parle ici.

Le Mouvement citoyen genevois essaie, finalement, de faire du *greenwashing* avec les graffitis. Il oppose végétalisation et expression artistique – ou non. Bon, il y a des graffitis et des tags, on peut avoir un avis là-dessus… Et certains graffitis sont évidemment problématiques.

Je rappelle ce qu'on a entendu en commission. On a dû interroger les CFF, puisque la motion M-1464 appelle la Ville de Genève à végétaliser les parois antibruit qui sont sous le contrôle des CFF. Cette motion rappelle d'ailleurs dans ses invites qu'il faut collaborer avec les CFF pour ce faire. Or que nous disent-ils, les CFF? Un: qu'ils ont une autre priorité, à savoir diminuer le prix du billet de train, qui est encore beaucoup trop cher. Evidemment, c'est grâce à la majorité de droite au Conseil fédéral! On a les transports publics qu'on mérite… Avec une majorité pareille, la priorité au niveau fédéral et cantonal n'est bien sûr pas de soutenir les transports publics. Et deux: que la végétalisation des murs antibruit coûte cher et qu'ils n'ont pas l'argent pour ça.

Ensuite, dès qu'on met le mot «végétaliser» dans une motion, on se dit: «Ah, peut-être qu'on va convaincre les Verts, peut-être qu'on va convaincre les socialistes, peut-être qu'on va convaincre Ensemble à gauche…» Eh bien non! Les CFF nous disent, un: que c'est trop cher et qu'ils ont d'autres priorités; deux:

qu'ils ont déjà mis en place des mesures pour enlever les graffitis problématiques – je parle de graffitis politiques, sexistes, racistes, etc. Ceux-là, les CFF ont vingt-quatre heures pour les supprimer. Pour les autres, il y a une tolérance un peu plus grande, parce que ça ne gêne pas grand-monde, en fait… De plus, ce n'est pas seulement la végétalisation des parois antibruit qui va coûter cher, mais leur entretien.

Voilà. Pour celles et ceux qui ont lu le rapport de majorité de la commission – ce qui ne semble pas être le cas du Mouvement citoyen genevois – je signale que cette motion n'est tout simplement pas applicable. De plus, elle n'est pas très intéressante en termes d'envergure, parce qu'on n'a pas tellement de parois antibruit en ville de Genève. Nous, on serait plutôt pour continuer de couvrir les voies de chemin de fer à Saint-Jean. Là-dessus, des objets intéressants ont été examinés dans nos commissions. On pourrait continuer à couvrir ces voies de CFF, ça créerait de l'espace public plus agréable.

Quant aux quelques murs antibruit qui ont des graffitis, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, Mesdames et Messieurs? Est-ce que vous préférez investir beaucoup d'argent là-dedans maintenant et avoir des billets de train plus chers, au final? Tout ça pour enlever des graffitis qui sont aussi un mode d'expression artistique, parfois. M. Pastore a dit que les graffitis n'étaient pas jolis… Eh bien, il y en a qui sont jolis! Au Parti socialiste, on estime que c'est aussi une forme d'expression populaire dans la rue. Mais il y a des graffitis qui sont moches et, surtout, il y en a qui sont problématiques, parce qu'ils véhiculent des messages qui n'ont absolument pas leur place dans l'espace public. Dans ces cas-là, évidemment, les CFF ont mis en place des mesures pour les supprimer rapidement.

Pour ce qui est de végétaliser les parois antibruit, nous, on préfère végétaliser les rues, végétaliser les places, végétaliser l'espace public de cette ville de Genève qui en a grandement besoin. Et malheureusement on se heurte régulièrement à une majorité de droite qui refuse obstinément de végétaliser n'importe quel bout de rue – parce que la priorité, pour les partis de droite, c'est quoi? Les voitures! C'est que les voitures soient au centre-ville, que les voitures envahissent notre espace public! Du coup, ils se disent: «Eh bien, on va faire un peu de *greenwashing* en végétalisant des parois antibruit.»

Mesdames et Messieurs, nous ne soutiendrons pas cette motion M-1464, car elle est inapplicable, inintéressante, et parce qu'elle a des priorités mal placées. Nous la refuserons donc. *(Applaudissements.)*

**M. Gazi Sahin** (EàG). Il y a deux aspects, dans la motion M-1464. Avec l'aspect végétalisation, bien sûr, mon groupe peut être d'accord. On essaie depuis longtemps de mettre le doigt sur la nécessité de végétaliser les rues, les coins, les

murs si nécessaire. Mais sur ce plan le Mouvement citoyen genevois s'est souvent opposé à nous. Comme cela a été dit, il était plutôt pro-voiture.

Ensuite, le côté fort de cette motion est l'aspect antigraffiti. D'abord, ce n'est pas un problème aujourd'hui en ville. Ce n'est pas quelque chose qui enlaidit forcément la ville – au contraire, ce peut être une forme d'expression artistique qui permet de s'exprimer de manière multiculturelle à la vue de tous en ville. Une certaine sensibilité des jeunes exprime des points de vue différents. On aime ou on n'aime pas… Il y en a qui aiment, et il y en a qui n'aiment pas. Moi, quand c'est beau, j'aime. Quand c'est moche, sexiste ou raciste – ce que j'ai rarement vu, d'ailleurs – il faut bien sûr faire attention. Mais c'est un faux problème que cette motion essaie aujourd'hui de nous ramener. Quant à nous, nous défendons les graffitis artistiques et nécessaires pour une ville moderne, pour la vie moderne des gens, pour la vie artistique.

Je le répète encore une fois, cette motion n'est pas très intéressante, comme le disait mon collègue socialiste. Elle n'est pas très sérieuse non plus, parce que le Mouvement citoyen genevois est souvent opposé aux mesures que nous essayons de prendre pour végétaliser la ville. Nous refuserons donc cette motion.

**M. Jean-Luc von Arx** (LC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, la motion M-1464 a été refusée en commission par 10 non contre 1 oui du Mouvement citoyen genevois et 3 abstentions des Verts, comme vous le savez peut-être déjà.

On peut admettre que l'idée en elle-même est intéressante, car la motion propose de mettre un peu de verdure sur ces murs antibruit qui sont laids. Mais on s'est rendu compte, lors des auditions en commission, que la différence entre tags et graffitis était mal faite. On parle de graffitis, mais il y a aussi de l'art graphique sur les murs, qu'on apprécie ou qu'on n'apprécie pas cela. Voilà le premier point à souligner.

Ensuite, il faut mentionner l'impossibilité d'aménager ces murs en mettant de la végétation dessus. Comme on l'a vu lors de l'audition de M. Gomez, le Service des espaces verts (SEVE) travaille surtout sur des surfaces horizontales, il est beaucoup plus difficile de travailler sur du vertical. On s'est également rendu compte en commission que le terrain où sont situés ces murs qui protègent du bruit appartient soit à des privés, soit à la commune – mais ce sont des tronçons très difficiles à délimiter.

Enfin, il y a évidemment le coût de ces plantes qui grimperaient sur les façades et qui ont du mal à tenir le coup dans les périodes de haute chaleur. On a appris que des essais avaient été tentés dans certaines villes et que la végétation n'avait malheureusement pas tenu.

Pour toutes ces raisons, nous allons abandonner ce projet qui était une idée parmi tant d'autres. Une idée pas mauvaise, en tant que telle, mais elle aurait un certain coût et son application serait difficilement gérable entre les différents propriétaires du terrain concerné, personne ne voulant prendre cette responsabilité. Le Centre refusera donc la motion M-1464.

**M. Alpha Oumar Dramé** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous, les élus Verts, partageons pleinement l'ambition d'une ville plus verte et plus agréable à vivre, nous avons toutefois décidé de nous abstenir sur la motion M-1464. Voici les raisons qui motivent notre position.

D'abord, c'est un objectif louable, mais avec une faisabilité limitée. Nous sommes convaincus que la végétalisation des espaces urbains est essentielle, tant pour la qualité de l'air que pour l'adaptation au changement climatique. Cependant, les auditions menées au sein de la commission ont mis en évidence plusieurs obstacles majeurs.

Premièrement, les CFF, propriétaires des murs concernés, ont clairement exprimé leur refus de végétaliser leurs parois antibruit, invoquant des contraintes techniques et des coûts d'entretien élevés. Deuxièmement, même en cas d'accord, la mise en œuvre d'un tel projet serait extrêmement complexe, car la végétalisation nécessiterait des infrastructures spécifiques pour ne pas endommager les structures. Troisièmement, la Ville ne peut pas intervenir unilatéralement sur ces murs sans un cadre légal précis, ce qui limite sa marge d'action. Face à ces éléments, il nous semble que cette motion, bien qu'animée d'une volonté écologique positive, ne prend pas suffisamment en compte les réalités techniques et juridiques qui régissent ce type d'infrastructures.

Ensuite, nous avons une priorité en Ville qui doit être mieux ciblée. Si l'objectif est d'accroître la place de la nature en milieu urbain, nous pensons que d'autres mesures seraient plus pertinentes et plus réalisables: la végétalisation des espaces publics dont la Ville a la pleine responsabilité, comme les toitures, les façades des bâtiments municipaux, les espaces de la voirie; la lutte contre les îlots de chaleur en plantant davantage d'arbres en zone urbaine dense; l'augmentation des espaces verts accessibles à la population plutôt que la végétalisation des structures dont l'accès et l'entretien sont complexes. En somme, nous pensons qu'il faut hiérarchiser nos actions et investir en priorité dans des solutions durables qui peuvent être mises en œuvre rapidement.

D'autre part, nous pourrions parler d'un équilibre à trouver entre expression artistique et végétalisation. L'un des arguments avancés en faveur de cette motion est que la végétalisation permettrait de limiter les tags et graffitis. Sur ce point, nous souhaitons rappeler qu'il existe une distinction entre le vandalisme et l'art

urbain. De nombreuses villes ont adopté des approches favorisant la cohabitation entre la culture du graffiti et l'embellissement urbain: la création d'espaces dédiés à l'art de rue où des artistes peuvent s'exprimer légalement, des projets combinant fresques murales et intégration de végétation plutôt qu'une opposition stricte entre nature et graffiti. Nous sommes favorables à une approche plus inclusive, qui ne se limite pas à la suppression des graffitis par la végétalisation, mais qui valorise également l'expression artistique dans l'espace public.

En conclusion, nous nous abstiendrons sur la motion M-1464, car elle repose sur un projet dont la faisabilité est hautement incertaine. Elle ne constitue pas la meilleure manière d'investir dans la végétalisation urbaine et elle oppose de manière trop simpliste la nature et l'art urbain, alors qu'une cohabitation plus intelligente est possible. Nous restons néanmoins pleinement engagés en faveur d'une ville plus verte, plus résiliente, et nous appelons à un débat plus large sur des solutions écologiques que la Ville peut réellement mettre en œuvre.

**La présidente.** Madame Yasmine Menétrey, vous avez encore quatre minutes et vingt secondes pour le Mouvement citoyen genevois.

**M^me^ Yasmine Menétrey** (MCG). J'aimerais quand même rappeler que j'ai déposé cette motion en octobre 2019. Ça fait donc déjà six ans, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Il est vrai que, pour certains, c'est compliqué, justement parce qu'il faudrait collaborer avec les CFF. Je le comprends bien.

Mais j'avais déposé cette motion, parce que je trouvais franchement ces murs moches, d'une tristesse noire. Lors de mon audition en commission, j'ai bien précisé que j'envisageais d'y mettre du lierre. En effet, le lierre est plus facile à entretenir et moins coûteux que d'autres plantes, parce qu'il s'épaissit et prend vite de la largeur pour s'étendre comme on le souhaite. L'objectif de ma motion était vraiment de pouvoir réduire les îlots de chaleur que sont ces murs antibruit.

Je me souviens très bien quand M. Pagani disait: «De toute manière, ça ne sert à rien!» Il est vrai que ces murs sont moches, c'est ce que disent les habitants des environs quand on discute avec eux. Et ça crée un îlot de chaleur en plus, dans la rue en pente de l'Encyclopédie. Voilà pourquoi je m'étais dit: «Pourquoi ne pas végétaliser ces murs?» Déjà à l'époque, on parlait de végétaliser les quartiers. Je pensais que c'était une bonne idée.

Concernant les graffitis, je suis tout à fait d'accord: il y a tags et graffitis, c'est toujours très compliqué à distinguer. Mais on voit très bien – par exemple au parc Galiffe, où la Ville a autorisé l'art mural sur certains murs – qu'au final ça s'éparpille.

Je rappelle que j'ai moi-même déposé une autre motion, la motion M-1859, où je propose qu'on fasse une fresque tout le long de la voie ferrée jusqu'à la fin du pont des Délices, ainsi qu'en face sur le pont des Délices, soit le long de la piste cyclable, pour rendre plus agréable cette montée. Voilà, Mesdames et Messieurs, c'était simplement pour vous rappeler pourquoi je trouvais intéressant, quant à moi, de végétaliser ces murs pour réduire la chaleur qui s'accumule en été et aider les habitants, car dans ces rues il n'y a pas d'arbres, il n'y a rien du tout! Je pensais que ce serait une très bonne idée.

**La présidente.** Monsieur Amar Madani, vous pouvez y aller, il reste deux minutes au Mouvement citoyen genevois.

**M. Amar Madani** (MCG). J'interviendrai brièvement pour déplorer que la question climatique se joue à géométrie variable. Dès qu'il s'agit d'un objet déposé par la majorité de gauche, il est adopté les yeux fermés. En revanche, si c'est un objet déposé par la minorité, on va lui trouver toutes les difficultés pour finalement le jeter à la corbeille, comme on dit. En ce qui concerne les CFF, j'aimerais corriger quelque chose: ils n'étaient pas opposés au principe de la végétalisation. Ils disaient que l'idée était bonne et qu'ils étaient prêts à entrer en matière, pour autant que le Conseil administratif les en saisisse. Il fallait donc que j'apporte cette rectification. Voilà pourquoi je vous invite encore une fois, Mesdames et Messieurs, à reconsidérer votre position et à accepter cette motion.

**M^me^ Michèle Roullet** (PLR). Avant de donner la position du Parti libéral-radical au sujet de la motion M-1464, j'aimerais relever un paradoxe. Les socialistes viennent de nous dire qu'ils s'opposent à cette motion, sous prétexte que la population apprécie les graffitis qui sont de beaux exemples d'expression artistique. Je ne sais pas… Y a-t-il déjà eu des assemblées citoyennes qui vous permettent d'avoir le retour de la population là-dessus et de dire qu'elle apprécie les graffitis? Je n'ai pas l'impression que vos propos soient tout à fait vrais, pour être exacts et nous en tenir au registre de la vérité.

Ensuite, je rappelle que les CFF sont autonomes. Je ne siégeais pas à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de l'examen de la motion M-1464, mais je sais que les CFF ont été auditionnés et ont dit qu'il y avait des règles techniques ne permettant pas de végétaliser les murs le long des voies ferrées. C'est la raison pour laquelle les CFF, puisqu'ils sont totalement autonomes, n'ont absolument… je ne dirais pas «rien à faire» de tout ce dont nous discutons ici, mais ils ne tiendront pas compte du plénum de la Ville de Genève. Et cela, d'autant plus qu'il existe des règles sur

les murs antibruit qui concernent l'ensemble du pays. Ce n'est pas ce que nous voterons ici qui changera quoi que ce soit et ce n'est donc pas de notre compétence.

Pour ces raisons, le Parti libéral-radical votera non à la motion M-1464 tout en précisant que, si les CFF voulaient couvrir des voies pour offrir de nouveaux espaces publics, le Parti libéral-radical applaudirait bien évidemment cette décision. Mais pour ce qui est de cette motion, je rappelle une fois encore que ce n'est pas de notre compétence, raison pour laquelle nous la refuserons.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Il y a une chose tout à fait particulière, dans ce dossier: les CFF ne peuvent pas se permettre d'avoir des broussailles le long des voies, parce que c'est dangereux. La motion M-1464 est basée sur un certain bon sens, car il est vrai qu'il est préférable et évidemment plus agréable de voir des plantes devant un mur. Cela décourage le plus souvent ces «gribouilleurs» qu'on ne peut pas appeler autrement. Mais comme le disent les responsables des CFF, il n'est pas possible de laisser pousser toutes sortes de plantes le long de ces murs antibruit.

Pour ce qui est des graffitis, il faut rappeler que les murs n'appartiennent pas à ces gribouilleurs. Ces autoproclamés artistes se paient le luxe – en général la nuit, car ils ont beaucoup de courage… – de salir notre ville par des gribouillis qui, la plupart du temps, n'ont aucune valeur. C'est à 80% du vandalisme. L'aspect est horrible, on a l'impression que les murs sont cassés – et c'est d'ailleurs pour ça que c'est fait, avec des espèces d'inscriptions et des crochets. Ce qui est curieux, c'est qu'on voit ça dans toutes les villes européennes et dans d'autres villes également. Il y a donc une espèce de mimétisme chez ces gribouilleurs.

On se rappelle le New York de la fin des années 1970: les autorités avaient décidé d'éradiquer les graffitis dans le métro, l'accès aux rames était devenu plus difficile et bien gardé, les métros peints n'étaient plus sortis et étaient nettoyés le plus rapidement possible. On l'a vu, la ville de New York est alors devenue beaucoup plus agréable, avec moins de graffitis, moins de saleté le long des voies de chemin de fer et dans les rues également. C'est beaucoup plus agréable pour les citoyens qui habitent là, d'autant plus qu'ils se font saigner à devoir payer des impôts pour rattraper ces saloperies que les gens ont le culot de faire en général la nuit, puisque ce sont évidemment des lâches!

A Genève, on a proposé aux particuliers de souscrire à une sorte d'assurance du mur propre: des nettoyeurs intervenaient le plus rapidement possible pour ôter les gribouillis qui salissaient les devantures et les murs d'à côté. Les particuliers ont volontiers adhéré à ce système de nettoyage très rapide – mais ça coûte cher! Il faut mettre de la peinture et parfois ajouter une espèce de produit dessus pour

pouvoir nettoyer à nouveau, parce que les peintures contenues dans ces bombes à graffitis sont de grande qualité et adhèrent fortement, elles pénètrent à l'intérieur du mur jusqu'à une certaine profondeur. Ça a été le cas au Grand Théâtre, dont les statues avaient été couvertes de peinture avec des bombes et où il a fallu ravaler la façade. Il faut arrêter!

On constate d'ailleurs que la Ville de Genève s'amuse à mettre des murs à la disposition de ces gribouilleurs, pour qu'ils imposent finalement des dessins et des peintures dont personne n'a envie et forcent les gens à les voir. Il est vrai qu'il y en a certains qui sont très jolis, mais ils seraient bien mieux sur des panneaux en bois ou d'autres supports de ce genre-là. Il faut donc arrêter cette comédie qui consiste à vouloir imposer une espèce de culture – et cela ne doit certainement pas venir de la part du Conseil administratif, lequel n'a pas à décider qui peut ou non faire de la peinture dans l'espace public en s'imposant comme ça aux citoyens et aux touristes qui viennent voir notre belle ville.

**M. Manuel Zwyssig** (S). Je me permets de réintervenir car, après ce que je viens d'entendre, j'ai l'impression qu'on a changé de débat. Est-ce qu'on s'apprête à voter une proposition du Conseil administratif pour taguer les murs antibruit? Si c'est ça, effectivement, on doit refaire le débat! Mais ce n'est pas du tout de ça qu'on est en train de débattre.

Nous discutons ici d'une motion du Mouvement citoyen genevois. Vous transmettrez mes excuses à son autrice que j'apprécie par ailleurs, Madame la présidente, ainsi qu'à M. Madani, qui est aussi intervenu sur ce sujet. Ce n'est pas contre eux que je me suis exprimé, mais contre leur texte, tout simplement parce qu'il n'est pas applicable.

Quant à la géométrie variable dans l'acceptation ou le refus des objets déposés, je rappelle que les socialistes, Ensemble à gauche et les Verts ont tous soutenu l'excellent projet de délibération PRD-355 du Mouvement citoyen genevois visant à acheter la campagne Masset! *(Exclamation. Cloche.)* Il n'y avait pas eu de problème là-dessus. Si c'est pour offrir des espaces verts à l'ensemble de la ville, on est avec vous, les amis du Mouvement citoyen genevois, pas de problème! Mais on aimerait aussi que vous soyez avec nous, quand nous vous proposons de végétaliser des parkings et des rues que les habitants fréquentent tous les jours – et pas seulement deux-trois murs qui vous dérangent visiblement le long de la rue de Saint-Jean.

Il me semble que l'ensemble des groupes de droite se sont exprimés sur la motion M-1464. Le Centre n'a pas dit grand-chose sur les graffitis, mais on a tout de suite entendu le Parti libéral-radical se saisir de la question en affirmant: «Mais on n'a pas demandé l'avis des habitants lors d'une assemblée citoyenne

pour qu'ils disent si c'est esthétique ou pas.» Je ne veux pas lancer maintenant un débat «tags contre graffitis» avec Mme Roullet, on a déjà la commission des finances pour s'amuser avec Mme Roullet… *(Rires.)*

On est ici au Conseil municipal et on va se concentrer sur l'objet sur lequel on vote ce soir, à savoir: est-ce qu'on veut ou non demander aux CFF de végétaliser les parois antibruit le long des voies ferrées en ville de Genève? Eh bien, la réponse est non. Pourquoi? Un: ça coûte cher; deux: de temps en temps, un graffiti peut être beau, ce peut être l'expression d'une jeunesse que la droite de ce Conseil municipal ne souhaite visiblement pas entendre. *(Protestations. Cloche.)* On l'a vu tout à l'heure en parlant d'assemblée citoyenne: les jeunes, la droite ne veut pas leur donner la parole! Elle ne veut pas les laisser dessiner sur nos murs! Mais nous, Mesdames et Messieurs, nous avons d'autres priorités: c'est de végétaliser nos parcs, de végétaliser les places de parking, de végétaliser l'espace urbain.

Si les CFF ont d'autres priorités – notamment le coût du billet de train – plutôt que la végétalisation de ces murs antibruit, on en restera là et on refusera la motion M-1464, qui est gentillette et «greenwasheuse». *(Quelques applaudissements.)*

**La présidente.** Monsieur Christian Steiner, il vous reste une minute et dix secondes pour le Mouvement citoyen genevois.

**M. Christian Steiner** (MCG). Voilà quelque chose de nouveau! Après avoir vu la gauche jouer la biodiversité contre la transition énergétique, le patrimoine contre la transition énergétique, on la voit ici jouer la culture contre la végétalisation – tout ça parce que ce serait de la végétalisation verticale! Et pour nous amener à quelle conclusion, en fait? Que le seul endroit à Genève où on pourrait éventuellement planter un peu d'herbe serait évidemment une place de parking! Et on ose parler de *greenwashing*? Non, soyons sérieux! C'était une idée à creuser, on l'a creusée pour voir si elle était réalisable.

Il faut encore préciser que le projet de la motion M-1464 concerne le côté rue de Saint-Jean des murs antibruit, on ne parle pas de végétaliser le côté qui donne sur les voies CFF. C'est juste pour embellir un peu Genève et faire un essai à un endroit où ça ne dérangerait pas forcément quelqu'un. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous propose de soutenir quand même cette motion pour que le Conseil administratif demande aux CFF s'ils nous laisseraient végétaliser le côté extérieur de ces murs d'isolation sonore. Merci!

**La présidente.** Monsieur Jean-Luc von Arx, vous avez demandé la parole… Il reste deux minutes au groupe Le Centre.

**M. Jean-Luc von Arx** (LC). Je n'utiliserai pas plus de temps au nom de mon groupe, Madame la présidente. Nous sommes interpellés par ce débat que je trouve vraiment extraordinaire! On saute du coq à l'âne, ce soir! Il s'agit pourtant là d'un projet tellement concret, tellement précis! Tout un travail de commission a été mené et la motion M-1464 a reçu une réponse nette, on connaît le résultat: il y a eu 10 non en raison de la difficulté du projet débattu. C'est tout! C'est simple!

Mais tout à coup, j'entends là un débat où on reparle de la jeunesse, des graffitis sur les murs… Il s'agissait simplement de végétaliser les murs antibruit, Monsieur Zwyssig! Et j'espère que vous n'allez pas appuyer sur le bouton de demande de parole pour me répondre! Je pense que M. Gomez vous réexpliquera exactement la position de la Ville et qu'il dira très clairement que, techniquement, la végétalisation des murs antibruit le long des voies ferrées pose d'énormes problèmes.

Voilà, le Centre ne soutiendra donc pas cette motion. C'est une idée originale, mais elle est malheureusement très – ou trop – difficile à réaliser. Je vous remercie de nous avoir écoutés, Mesdames et Messieurs. Le Centre votera non.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour ce débat apaisé, Mesdames et Messieurs. La priorité de la Ville est clairement de lutter contre les îlots de chaleur dans les zones urbaines. Je trouve qu'avec la végétalisation de ces murs antibruit on ne s'y retrouve pas, du point de vue du coût-bénéfice. La végétalisation des murs suppose des coûts considérables – que ce soient les murs dont il est question dans la motion M-1464 ou les grandes façades qu'on verrait bien végétalisées.

Voilà pourquoi notre priorité, pour être le plus efficients possible et pour choisir la meilleure utilisation des ressources dont nous disposons, est aujourd'hui de végétaliser horizontalement. C'est ainsi que nous aurons le plus de bénéfices systémiques par rapport aux coûts que cela représente. La plus-value d'une végétalisation des murs antibruit – de façon générale, ce sont les CFF qui devraient s'en charger – serait quand même assez minime dans la lutte sur le réchauffement climatique que nous devons mener en ville, sans compter le coût d'entretien que cela nécessiterait.

Je comprends fort bien la préoccupation des auteurs de cette motion mais, comme cela a été dit, je crois que ce n'est pas tout à fait la bonne mesure pour

lutter contre le réchauffement climatique. En revanche, si on veut lutter contre l'inesthétisme de ces murs antibruit, c'est un autre débat qui devra être mené différemment. En effet, les graffitis peuvent aussi être du *street art* qui atteint parfois des prix exorbitants, n'est-ce pas! Mais c'est là un autre débat qui doit être mené dans d'autres contextes.

On a demandé aux CFF quels sont les projets menés actuellement, car on ne rejette pas d'un revers de main la végétalisation des murs antibruit. Mais on n'est pas encore au point. Les CFF travaillent à des solutions pour réduire le bruit ferroviaire, notamment dans la région de Nyon où ils testent actuellement des murs contre le bruit qui sont non seulement esthétiquement, mais aussi écologiquement intéressants. Ces murs auraient la faculté d'absorber le bruit plus efficacement que s'il n'y avait pas de végétalisation. Cependant, je le répète, on n'en est pas encore là.

Aujourd'hui, la question demeure: qui va payer pour ça? Les CFF? Vont-ils s'occuper de la végétalisation des murs antibruit? Ou bien ce sera à la Ville de le faire? Si les CFF paient, eh bien, tant mieux! A ce moment-là, ça ne nous posera pas de problème. Mais à mon avis, ils ne le feront pas. Or pour nous, la Ville, je ne pense pas que commencer à investir sur ces projets-là serait une bonne mesure, par rapport aux bénéfices que nous en tirerions.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 44 non contre 6 oui (15 abstentions).*

**La présidente.** La motion M-1464 est donc refusée.

## 6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2019 de Mme et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour des mesures concrètes en vue de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain» (M-1465 A)[1].

*22 octobre 2024*

**Rapport de Mme Salma Selle.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de la séance du 14 octobre 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 7 et 28 novembre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin, le 2 mars 2023 sous la présidence de M. Maxime Provini et le 31 août 2023 sous la présidence de Mme Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séances ont été prises par Mmes Camelia Benelkaid, Coralie Seydoux et Nora de Riedmatten, et de M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'enjeu majeur de santé publique que représente la pollution de l'air et de l'environnement dans les grandes villes et son impact négatif sur la qualité de vie de la population;
- la responsabilité qui incombe à l'administration municipale d'apporter des solutions pour y remédier, sans pour autant prôner un retour à l'âge de pierre;
- le manque total de dispositif existant à l'heure actuelle pour contrer ce problème qui risque de s'amplifier avec le temps;
- les récentes avancées technologiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique en milieu urbain tels *CityTree* ou *BioUrban*, qui ont démontré des résultats probants lors de leurs implantations à travers le monde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'identifier les quartiers de la ville les plus exposés à la pollution de l'air;
- d'installer des arbres-robots tels que le *BioUrban* dans les zones identifiées;
- de vérifier si les algues du lac Léman qui entraînent des nuisances pour les pêcheurs ou les baigneurs sont compatibles avec le *BioUrban*.

---

[1] *Mémorial* 177e année: Développée, No 20, p. 2098.

**Séance du 7 novembre 2019**

*Audition de Mme Yasmine Menétrey et de M. Thomas Zogg, motionnaires*

M. Zogg explique que cette motion cherche à proposer des mesures concrètes contre la pollution atmosphérique dans le milieu urbain. Notamment avec la nouvelle technologie «bio urbain» testée à Mexico City. Le projet est de mettre en place un arbre mécanique utilisant des micro-algues d'eau douce afin d'absorber la pollution atmosphérique à travers la photosynthèse. L'idée est de les placer à des endroits ciblés comme la zone de l'aéroport ou l'hypercentre, zones les plus polluées. D'après les recherches, ce système serait équivalent à un l'effet de 360 arbres réunis. Le coût serait de 50 000 francs.

Mme Menétrey rajoute qu'il s'agit de puits d'algues. Elle a pris contact avec la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), afin de vérifier si les algues du lac pourraient être utilisées dans le projet. La Grande-Bretagne, le Mexique et la France ont déjà testé le «bio urbain». A Genève, la plantation d'arbre peut être difficile sur certains axes comme aux Pâquis, sur la place des Charmilles ou à la Servette, cette solution permettrait de résoudre ce problème.

*Questions et remarques des commissaires*

Un motionnaire demande ce que les motionnaires pensent des macarons mis en place pour lutter contre la pollution atmosphérique.

M. Zogg répond qu'il s'agit d'une mesure intrusive et que le Mouvement citoyens genevois préfère des mesures qui ne privent pas les personnes de leur qualité de vie.

Un commissaire rappelle que la pollution générée par le trafic automobile et des avions correspond à 30% de la pollution atmosphérique en Suisse en 2016 et que 75% des émissions de particules fines à Genève sont issues du transport automobile. Le commissaire s'interroge alors sur le fait de devoir importer des moyens artificiels pour réduire la pollution atmosphérique et demande si les motionnaires n'ont pas envisagé des moyens locaux et naturels pour réduire la pollution.

Mme Menétrey répond que ce dispositif n'aura besoin que d'énergie solaire.

Une commissaire demande si ce projet agit contre les particules fines. Elle ajoute qu'elle est plutôt favorable à une plantation de 360 arbres parce qu'ils améliorent la qualité de vie et elle note le risque de devenir dépendant envers cette entreprise.

M. Zogg répond que les algues agiront aussi sur les particules fines.

Mme Menétrey rajoute qu'il existe également l'entreprise Créteil pour le moment.

Une commissaire demande si ce projet permettrait de réduire la circulation.

M. Zogg répond que ce projet n'agit pas sur la circulation mais il note qu'un demi-million de véhicule frontaliers traversent Genève quotidiennement. Ce projet est donc un complément à cette problématique.

Une commissaire remarque que l'installation n'est pas un puits mais une construction métallique de 4 m. Elle s'interroge sur où il serait possible de placer une telle construction.

Mme Menétrey précise que cette technologie est design et qu'elle a gagné un prix en Grande-Bretagne, le placement quant à lui n'est pas encore d'actualité étant donné que ce n'est que la présentation du projet qui est en discussion.

Un commissaire revient sur la question des algues du lac Léman et note que la biodiversité est déjà trop modifiée, que les algues jouent un rôle primordial, entre autres en tant que réservoir naturel de nourriture pour les êtres vivants.

Mme Menétrey cite le journal *20 minutes* du 4 octobre 2018: «La prolifération d'algues dans le Lac Léman est un gros problème (…) la plus forte quantité depuis 16 ans (…) ces algues sont une nuisance pour les pêcheurs, les baigneurs ou pour l'alimentation en eau potable (…).»

Un motionnaire s'interroge sur les actions mises en place par le Canton pour lutter contre la pollution atmosphérique et demande aux motionnaires ce qui les a poussés à déposer cette proposition.

M. Zogg répond que Genève est une cuve pour les particules fines avec des pics de pollution concentrés au niveau de l'hypercentre et de l'aéroport. Il souhaiterait préciser que cette motion a un rôle d'anticipation et qu'elle n'est pas contraignante pour les habitants.

Un commissaire demande comment s'articule cette motion avec la défense absolue du trafic automobile alors que le Mouvement citoyens genevois a bien fait passer le refus de constructions de parking en dehors de la ville pour atténuer le trafic.

M. Zogg répond que le Mouvement citoyens genevois est défenseur des automobilistes et de la liberté des personnes. Néanmoins il précise que le nombre de propriétaires a diminué avec moins de 1% de voiture par ménage en 2019. Il estime qu'il faut respecter le vote populaire concernant les parkings en France.

Une commissaire trouve excellente l'idée d'un puits d'algues mais elle ne comprend pas comment un seul puits pourrait résoudre le problème de la nuisance des algues dans le Léman.

M. Zogg répond qu'il faudra demander aux experts mais qu'il n'y aura pas besoin d'arracher 8 tonnes d'algues car elles se nourrissent elles-mêmes et que l'objectif principal n'est pas de remédier à leur nuisance dans le lac.

**Séance du 28 novembre 2019**

La commission a envoyé une lettre à M. Pierre-Yves Gilliéron, adjoint de section sciences et ingénierie de l'environnement de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), pour avoir une vision technique sur les demandes de la motion.

La lecture de la lettre de M. Gilliéron informe qu'aucun spécialiste du domaine n'a été trouvé au sein de l'institut. Il est également précisé que les chercheurs disposent de peu de connaissances sur la technologie mentionnée dans la demande.

**Séance du 2 mars 2023**

*Audition de Mme Aline Staub Sporri, directrice du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), ainsi que de M. Paul Royo, collaborateur*

Mme Staub Sporri présente le SABRA, qui gère l'air extérieur et intérieur, la toxicologie de l'environnement bâti, ainsi que les bruits et vibrations. En tant qu'autorité d'exécution pour diverses ordonnances, le SABRA a des missions normatives et fournit des préavis liés au bruit et à l'air. Elle souligne que des lois fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement et de l'air sont en vigueur, accompagnées d'une stratégie jusqu'en 2030. Un rapport annuel sur la qualité de l'air est publié en juin, et le SABRA supervise également le réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) pour suivre la qualité de l'air en continu. Les applications AirCheck et Air2G2 permettent un accès en temps réel aux données de mesure.

M. Royo présente le ROPAG, qui comprend quatre stations fixes, deux mobiles et 73 capteurs passifs, en collaboration avec la station EOLE de l'aéroport. Les stations fixes se trouvent à Necker, Meyrin, Foron et Passeiry. En 2020, deux nouvelles stations mobiles ont été ajoutées pour mesurer la qualité de l'air près des communes riveraines de l'aéroport et des axes routiers. Les concentrations de $NO_2$ ont diminué au cours des trente dernières années, respectant les valeurs légales dans l'ensemble du territoire cantonal. Les mesures de pollution, y compris celles des dioxydes d'azote, sont obtenues via des capteurs passifs analysés mensuellement en laboratoire. Bien que les niveaux de pollution dans l'hypercentre et près de l'aéroport soient en baisse, atteignant moins de 26 microgrammes par mètre cube, des résidus élevés persistent le long des grands axes. Les valeurs légales pour les particules fines (PM10) sont respectées, mais leur

modélisation est plus complexe. Des cartes ont été créées pour montrer que les particules fines se concentrent également près des sources de pollution, corroborant les tendances observées pour le $NO_2$.

M. Royo revient sur les demandes de la motion; concernant le premier point, la pollution, notamment le $NO_2$ et les particules fines, se concentre près des axes routiers, touchant principalement les zones voisines. Il observe une tendance à l'amélioration ces dernières années. Le SABRA a installé des capteurs et des stations fixes pour monitorer la pollution de fond. Une campagne sur l'avenue d'Aïre a mesuré des concentrations de 17 microgrammes par mètre cube, tandis qu'une autre à Carouge a montré des niveaux d'environ 30 microgrammes. L'extrapolation des données donne une moyenne annuelle de 23,4 microgrammes. La modélisation permet d'identifier les zones problématiques sans désigner de quartiers spécifiques, et il explique la possibilité de mener une campagne avec la Ville de Genève pour installer une station mobile sur un axe plus problématique.

Concernant le deuxième point, sur l'installation d'arbres-robots, comme le BioUrban dans des zones ciblées. Il mentionne le CityTree de GreenCity Solutions, qui réduit le $NO_2$ et les particules fines de 0,8% en mode passif et 15% en mode actif, avec un effet très localisé. M. Royo insiste sur l'importance de mesures à la source plutôt que d'interventions une fois la pollution émise, ces arbres-robots ne peuvent dépolluer que de manière très localisée sans améliorer la qualité de l'air globalement. Il évoque le coût élevé de ces technologies, estimé à 50 000 francs par unité, ainsi que les frais de maintenance et la nécessité de retraiter les polluants absorbés. En résumé, il considère que ces solutions ne contribuent pas à une amélioration globale de la qualité de l'air.

Concernant le troisième point, à savoir si les algues du lac Léman sont compatibles avec le BioUrban, M. Royo explique que les végétaux utilisés dans cette technologie ont des caractéristiques spécifiques en termes d'état de surface et de composés chimiques. Il souligne que la compatibilité des algues avec le BioUrban doit être discutée avec la société, mais précise que l'utilisation de cette technologie ne fait pas partie de leurs recommandations.

*Questions et remarques des commissaires*

*Sur les mesures de pollution*

*Quelles sont les trois premières causes de pollution?*

M. Royo indique que le SABRA possède un cadastre des émissions polluantes et souligne la distinction entre les NOx et les particules fines. Il précise que près de la moitié des NOx (48%) provient du trafic, suivie des émissions liées au chauffage et à l'aéroport. En ce qui concerne les particules fines, la majorité

des émissions provient également du trafic, incluant les véhicules de chantier et la poussière générée par les activités de construction.

*Comment le SABRA explique-t-il la baisse de pollution et quelles sont les mesures concrètes proposées?*

M. Royo attribue la baisse de pollution observée à l'amélioration de la motorisation des véhicules, tout en mentionnant d'autres actions, comme le contrôle du chauffage et des émissions de diverses sources. Il souligne que cette tendance résulte d'une combinaison de facteurs, mais que l'amélioration des véhicules est le principal élément.

*Qu'en est-il des pics de pollution?*

M^me^ Staub Sporri explique que les pics de pollution sont fréquemment associés à des phénomènes météorologiques, notamment les inversions thermiques. Elle souligne que le SABRA poursuit ses travaux sur divers aspects, tels que les systèmes de chauffage et les pompes à chaleur. De plus, elle mentionne que dans le cadre de son plan de mesures, le SABRA collabore avec l'Office cantonal de l'énergie pour promouvoir une approche énergétique positive.

*Est-ce que l'absence de pluie depuis plusieurs semaines a une incidence sur les mesures?*

M^me^ Staub Sporri explique que la pluie peut contribuer à la réduction des particules fines, mais souligne que la ventilation des basses couches d'air est essentielle. Elle précise qu'une légère bise peut également favoriser la dispersion des polluants. Bien que la météo ait un impact, la pluie n'est pas déterminante si des périodes de vent sont présentes.

*Est-ce que le macaron est mis en place et contrôlé?*

M^me^ Staub Sporri indique que le SABRA dispose de règles bien établies pour déterminer quand des contrôles doivent être effectués. Elle précise que des contrôles sont déclenchés si les seuils fixés sont dépassés, ces seuils étant de 1,5 fois la valeur légale d'émission pour le dioxyde d'azote et les particules fines. Elle souligne que, jusqu'à présent, ils n'ont jamais eu à activer cette procédure, n'ayant jamais dépassé les seuils, mais qu'ils sont prêts à intervenir si cela devait se produire.

*Est-ce que le Covid entre en jeu dans le calcul?*

M. Royo indique que les mesures effectuées pendant le confinement ont montré des baisses de 40 à 50% du $NO_2$ et une réduction des PM10, bien que celle-ci soit moins prononcée en raison des conditions météorologiques. Il précise que l'impact du Covid sur l'ensemble de l'année n'est pas significatif et ne peut pas expliquer le respect actuel des valeurs légales, puisque les chiffres de 2022

révèlent un retour à un trafic routier normal avec des niveaux de pollution similaires à ceux d'avant la pandémie.

Mme Staub Sporri ajoute que, sans le Covid, ils auraient peut-être atteint le niveau actuel de pollution plus lentement, mais souligne que la tendance demeure positive.

M. Royo complète en soulignant que les conditions météorologiques influencent fortement le niveau de pollution d'une année à l'autre, notant que l'année dernière, les concentrations d'ozone étaient relativement basses à cause d'un été pluvieux et d'un ensoleillement réduit.

*Est-ce que les données recueillies relativement aux micro-plastiques sont liées à l'abrasion des pneus?*

M. Royo explique que les stations mobiles mesurent l'air ambiant avec des têtes de prélèvement à 3 m de hauteur, capturant toutes les particules fines sans pouvoir déterminer leur origine (abrasion, sable ou pollen). Il mentionne un autre système utilisant des filtres pour collecter la poussière sur une journée, qui sont ensuite analysés en laboratoire, permettant de classer les particules, mais sans préciser la proportion d'abrasion.

*Sur la pollution en ville de Genève*

*Quels sont les rapports entre le SABRA et la Ville de Genève sur l'opérationnel?*

Mme Staub Sporri indique que la Ville de Genève a une grande flexibilité concernant l'utilisation des stations mobiles mises à la disposition des communes pour le trafic routier, mais qu'elle ne s'est pas encore portée candidate pour en utiliser une. Elle précise que ce service est offert gratuitement aux communes et que le SABRA en assure la gestion.

M. Royo ajoute que toutes les données de mesure provenant des stations sont ensuite fournies aux communes, qui peuvent les utiliser à leur convenance.

*Est-ce que la ville de Genève est plus polluée que d'autres communes?*

M. Royo confirme que les axes routiers les plus pollués se trouvent effectivement en ville de Genève.

*Est-ce qu'une limitation de la vitesse des voitures joue un rôle dans l'émission de particules fines par exemple des zones à 30 km/h?*

M. Royo explique que l'émission de particules fines provient principalement de l'abrasion, avec une part plus faible due à la combustion. Il précise qu'avec des motorisations plus performantes, les particules fines émises par abrasion augmentent. Concernant le $NO_2$, il mentionne qu'en laboratoire, les émissions

de particules fines dépendent paraboliquement de la vitesse. Une voiture roulant à 30 km/h peut émettre autant de $NO_2$ qu'une à 80 km/h, avec un optimum autour de 60 km/h. Cependant, il souligne la difficulté de tirer des conclusions sur l'impact d'une réduction de vitesse, car divers facteurs, tels que la redistribution du trafic et les conditions météorologiques, compliquent l'analyse.

*La Ville de Genève a-t-elle déjà fait appel au SABRA pour l'installation de stations mobiles?*

Mme Staub Sporri informe qu'une campagne avec une station mobile a eu lieu à l'avenue d'Aïre en 2021 pendant deux mois, mais c'était un premier essai, et les campagnes actuelles durent douze mois, sans participation de la Ville de Genève. Elle mentionne qu'après Vernier, il n'y a pour l'instant pas d'autres communes sur leur liste.

M. Royo ajoute que le SABRA gère l'intendance des stations et met les données à la disposition des communes gratuitement, sans frais à engager.

*Pourquoi les communes ne s'intéressent-elles pas plus à ce système?*

Mme Staub Sporri indique que l'intérêt des communes pourrait croître, car cela est encore nouveau et qu'ils viennent de terminer la première période de douze mois à un même emplacement. Elle souligne que le premier rapport a été publié le 23 janvier, et tout cela est très récent.

*Sur les demandes de la motion*

*Est-ce que d'autres pays utilisent les systèmes de robots?*

M. Royo indique qu'il y a eu des projets au Mexique ou d'autres pays dans lesquels les taux de pollution sont extrêmement élevés. Il relève que dans ce cas, ces systèmes peuvent avoir un sens.

*Est-il possible de conclure au fait que les invites de la motion ne sont pas adéquates mais qu'il faudrait suggérer à l'exécutif de faire appel aux services du SABRA?*

Mme Staub Sporri souligne que le SABRA est disposé à collaborer avec la Ville de Genève, estimant que cette coopération pourrait également être bénéfique pour le SABRA.

*Quels sont le champ d'action et le prix du BioUrban?*

Mme Staub Sporri précise que l'effet d'une installation est de 20 sur 10 $m^2$ sur 6 m de hauteur, tout en notant que cet effet n'est pas optimal. Le prix est de 50 000 francs.

M. Royo ajoute que les prix et mesures mentionnés concernent le CityTree, ce qui pourrait ne pas être représentatif du BioUrban.

Mme Staub Sporri souligne que la motion demande des solutions à plus grande échelle et estime que le rapport coût/bénéfice d'une telle installation n'est pas évident.

**Séance du 31 août 2023**

*Discussion et votes*

Le Parti socialiste propose de supprimer les deux dernières invites, qui ne sont plus d'actualité. A la place, un amendement est suggéré, stipulant qu'il serait bénéfique de tirer parti des stations mobiles fournies par le Canton et le SABRA pour réaliser des contrôles de qualité de l'air et du trafic routier.

Le Parti libéral-radical explique qu'après l'audition du SABRA et la confirmation que les valeurs légales sont respectées, le vote du parti sera opposé à la motion.

Pour le parti des Vert-e-s, il est exprimé un soutien à l'amendement du Parti socialiste. Bien que les city trees nécessitent beaucoup de technologies pour des résultats limités, il est souligné que les valeurs maximales autorisées en matière de pollution varient selon plusieurs facteurs, et que la situation actuelle reste trop polluée.

Pour le Centre, il est annoncé un soutien à l'amendement proposé par le Parti socialiste. Il est précisé que les deux dernières invites sont obsolètes, et il est souligné que le city tree utilise des modules d'efficacité médiocre. Il avait été mentionné qu'il existait déjà des mesures de la qualité de l'air, mais qu'il était nécessaire de déterminer si des demandes d'ajouts devaient être envisagées.

Les amendements suivants sont proposés: suppression des deux dernières invites et ajout d'une nouvelle: «de profiter des stations mobiles mises à la disposition des communes par le Canton et le SABRA pour effectuer des contrôles de qualité de l'air et du trafic routier».

La suppression de la deuxième invite est acceptée par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG).

La suppression de la troisième invite est acceptée par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG).

Le nouvel amendement tel que proposé par le Parti socialiste est accepté par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR).

La motion M-1465 telle qu'amendée est acceptée par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'identifier les quartiers de la ville les plus exposés à la pollution de l'air;
– de profiter des stations mobiles mises à la disposition des communes par le Canton et le SABRA pour effectuer des contrôles de qualité de l'air et du trafic routier.

—***—

**La présidente.** La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a étudié cette motion sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin, dont je rappelle qu'il ne siège plus parmi nous, puis de M. Maxime Provini et de Mme Olivia Bessat-Gardet, qui ne souhaitent pas s'exprimer à ce stade. La rapporteuse, Mme Salma Selle, n'ayant pas non plus demandé la parole, je la donne aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent. Je rappelle que nous sommes toujours en débat accéléré et que chaque groupe a cinq minutes au total pour s'exprimer.

**M. Amar Madani** (MCG). Je donnerai juste la position de notre groupe. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion M-1465 déposée par le Mouvement citoyen genevois va, elle aussi, dans le bon sens en ce qui concerne la problématique du réchauffement climatique, de la transition écologique et j'en passe. Elle a été acceptée par la commission – je remercie d'ailleurs la partie de la commission qui a voté oui. Néanmoins, elle a été vidée de sa substance et de son contenu. Je vous invite à rééditer votre acceptation de cette motion et à la voter ce soir. Je vous remercie.

**M. Théo Keel** (S). Les invites de la motion initiale du Mouvement citoyen genevois étaient un peu inefficientes, pour ainsi dire. Nous l'avons amendée en commission, de manière à ce que la Ville puisse profiter des stations mobiles de contrôle proposées par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). Cet amendement rend la motion M-1465 soutenable. Nous la soutiendrons donc telle qu'elle a été amendée par la commission.

**M. Gazi Sahin** (EàG). En fait, la motion M-1465 demande de prendre des mesures concrètes contre la pollution atmosphérique en milieu urbain. On ne peut

qu'être d'accord avec cela. Mais que ce soit au niveau des considérants ou des invites initiales, beaucoup de choses n'étaient pas claires. Nous accepterons donc cette motion telle qu'amendée en commission. Que le Conseil administratif fasse ce qu'il peut faire! Merci!

**M. Jean-Luc von Arx** (LC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, lorsque nous avons interrogé le SABRA sur la pollution de l'air en commission, nous avons été rassurés par sa réponse quant aux différentes mesures prises. En revanche, la commission a souhaité identifier les quartiers les plus exposés de la ville et profiter d'y mettre une station mobile. Or vous savez que cela a un certain coût. Néanmoins, en termes de prévention, la commission a trouvé utile de développer le projet et de demander au Conseil administratif de prévoir au moins une station mobile supplémentaire. Le Centre soutiendra donc la motion amendée par la commission.

**La présidente.** Monsieur Théo Keel, vous avez la parole, il vous reste encore quatre minutes.

**M. Théo Keel** (S). J'interviens très brièvement pour répondre au Centre. Les stations mobiles sont proposées par le SABRA et mises à la disposition des communes pour les tests de contrôle de la qualité de l'air. Cela n'engendre donc pas de coûts pour la Ville de Genève, dans ces cas-là.

**M. Maxime Provini** (PLR). J'interviens très brièvement aussi, pour dire que le Parti libéral-radical ne soutiendra pas la motion M-1465. De toute façon, ce qu'elle demande a déjà été largement réalisé par le Conseil administratif. Les mesures sont faites régulièrement et les stations mobiles utilisées en ville de Genève – je sais qu'il y en a en tout cas une, si ce n'est parfois plusieurs – sont déployées aussi sur l'ensemble du territoire du canton, selon les besoins des communes. A ce stade, il n'y a donc rien de plus à faire.

Cette motion illustre simplement à quel point notre ordre du jour est surchargé de textes dont les demandes sont d'ores et déjà prises en charge par l'exécutif. Elle démontre une fois de plus que ce qu'on peut demander à certains moments n'apporte rien de plus que ce que le Conseil administratif fait déjà. D'ailleurs, je suis sûr que M^me^ Perler ou M. Gomez prendront la parole ensuite pour confirmer qu'effectivement le Conseil administratif procède déjà régulièrement à des mesures de l'air en ville de Genève. Il n'a évidemment pas attendu une motion du Conseil municipal pour le faire.

Je pense que nous devrions vraiment nous concentrer sur d'autres objets, dans ce Conseil municipal: végétaliser des places qui ne le sont pas encore, par exemple, ou ne serait-ce que produire plus d'énergie électrique en installant des bornes dans les parkings existants. Il y a beaucoup d'autres sujets largement plus intéressants que de simplement réitérer ce que le Conseil administratif fait déjà.

**M. Vincent Schaller** (UDC). L'Union démocratique du centre approuvera la motion M-1465, qui demande de mesurer la pollution de l'air de façon plus fréquente grâce au matériel mis à disposition par le SABRA. Je rappelle que les véhicules en circulation dans notre canton sont en augmentation d'une année à l'autre. Près de 3000 véhicules pendulaires supplémentaires circulent chaque année sur le territoire cantonal, alors que les Genevois abandonnent gentiment la voiture. La plupart de ces 3000 véhicules pendulaires passent sur le U lacustre via le pont du Mont-Blanc. Les conséquences de cette augmentation annuelle de 3000 véhicules de frontaliers et de ce trafic croissant doivent être surveillées de près par des installations adéquates. Nous accepterons donc cette motion.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipales, au nom du groupe écologiste, permettez-moi de revenir ce soir sur la résolution R-259, qui a provoqué un grand débat au sein de ce délibératif et qui a été renvoyée au Conseil administratif il n'y a pas si longtemps. Par le biais d'une émission de «Temps présent», on dénonçait le fait que le SABRA ne respectait pas les mesures édictées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et que la station de la rue Necker n'était pas placée sur un grand axe routier, mais dans un réseau secondaire. Le SABRA ne respecte donc pas non plus la jurisprudence européenne en la matière, puisque les mesures doivent être prises dans les endroits les plus pollués.

La motion M-1465 vient aujourd'hui pleinement appuyer ce constat. Il y a des inquiétudes dans les quartiers, par exemple au boulevard du Pont-d'Arve. On a dénoncé cela à maintes reprises. Je crois que voter cette motion aujourd'hui, c'est simplement reconnaître les faits scientifiques concernant la pollution de l'air à Genève – notamment sur les particules fines, le Conseil administratif pourra y revenir. Encore une fois, la droite ne prend pas ses responsabilités en matière de qualité de l'air. On le regrette vraiment! On vous appelle évidemment ce soir à voter cette motion *(brouhaha; cloche)*, ne serait-ce que pour reconnaître les recommandations émises au niveau de la justice européenne et surtout les recommandations de l'OFEV. Je vous remercie. *(Quelques applaudissements.)*

**La présidente.** Madame Yasmine Menétrey, vous avez quatre minutes et dix secondes pour le Mouvement citoyen genevois.

**Mme Yasmine Menétrey** (MCG). J'ai déposé la motion M-1465 en octobre 2019, comme la précédente. Je n'y mentionnais pas seulement la nécessité de mieux contrôler la qualité de l'air, mais j'y demandais l'utilisation d'un appareil appelé CityTree ou BioUrban. Des algues sont mises dans un tube pour absorber la pollution extérieure, la transformer et la renvoyer sous forme d'air purifié. Cela se fait au Mexique et dans différents autres pays. Je ne demandais donc pas seulement de vérifier la qualité de l'air!

Un article paru dans la *Tribune de Genève* le 18 août 2019 parlait justement de ces arbres artificiels pour combattre la pollution. Il y était précisé que ce système avait vraiment été approuvé – notamment au Mexique – et présentait des avantages. Je m'étais donc dit: pourquoi ne pas l'implanter à des endroits où est générée une grande pollution? Là, on pourrait justement utiliser ce système d'algues dans des tubes pour renvoyer de l'air purifié dans l'atmosphère. Voilà pourquoi j'avais déposé cette motion. Ce n'était pas seulement pour vérifier la qualité de l'air, je le répète une fois de plus.

Il s'agissait vraiment d'implanter ces arbres en métal à Genève, dans des rues et sur des axes pollués où les algues pourraient renvoyer de l'air pur. Prenons l'exemple de la place des Charmilles qui est très fréquentée, tant par les bus que par les autres véhicules. Je me suis dit: tiens, il y a là une œuvre d'art en métal qui ne sert strictement à rien, pourquoi ne pas y mettre plutôt un CityTree qui attraperait toute cette pollution et la renverrait sous forme d'air purifié, puisqu'on ne peut pas directement planter des arbres sur cette place? Voilà. Je vous invite donc à accepter ma motion, Mesdames et Messieurs. Merci.

**La présidente.** Monsieur Maxime Provini, il vous reste encore trois minutes, vingt secondes et des poussières… Vous pouvez y aller.

**M. Maxime Provini** (PLR). J'interviens pour dire que ce débat, une fois de plus, n'a vraiment strictement rien d'intéressant! Il s'agit simplement de faire des déclarations d'intention. Evidemment que le Parti libéral-radical est soucieux de la qualité de l'air, que ce soit dans le canton, en ville ou sur la planète entière. Il n'y a aucun problème à ce niveau-là. Evidemment qu'on s'en soucie! On est bien conscients qu'il y a des rues où le trafic motorisé est intense et où la qualité de l'air n'est donc pas suffisante.

On est tout à fait conscients aussi que le SABRA effectue régulièrement des contrôles à la demande du Conseil administratif, comme cela nous a été expliqué en commission. Les représentants du SABRA nous ont dit que la station mobile de contrôle était à la disposition de la Ville sur sa demande et qu'elle pouvait être placée là où le Conseil administratif le souhaitait, ce qui se fait régulièrement, je le répète. Les mesures sont donc prises.

De manière générale, force est de constater que la qualité de l'air en ville et sur le territoire du canton est bien meilleure qu'il y a trente ans. Ça n'enlève pas le fait qu'effectivement il y a des rues où il y a malheureusement trop de trafic et où on pourrait respirer mieux. Mais qu'est-ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs? On a un canton très urbanisé où la population augmente, ce qui entraîne des maux qu'on ne pourra pas résoudre comme cela.

Le débat de ce soir n'a rien à voir avec ça. La motion M-1465, je le répète, ne demande absolument rien de nouveau. Le Conseil administratif fait déjà tout ce qu'il peut pour mesurer la qualité de l'air en ville de Genève et y être attentif.

Evidemment, nous ne laisserons pas dire que le Parti libéral-radical ne se soucie pas de la qualité de l'air ni des habitants de la ville de Genève! Simplement, vu que j'ai le temps, je vais relire la motion amendée pour commenter ses invites. La première demande «d'identifier les quartiers de la ville les plus exposés à la pollution de l'air». Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais là, je ne vois aucune plus-value. Qu'on vote oui ou non, de toute façon, le Conseil administratif répond déjà à cette demande. Il ne nous a pas attendus pour le faire!

Je lis aussi la deuxième invite, qui demande «de profiter des stations mobiles mises à la disposition des communes par le Canton et le SABRA pour effectuer des contrôles de qualité de l'air et du trafic routier». Eh bien, Monsieur Gomez, vous nous expliquerez à quel point vous faites bien le travail et combien la portée de cette motion est symbolique. Les gens qui nous regardent à la télévision doivent vraiment bien s'ennuyer, ce soir!

**M. Théo Keel** (S). J'interviens encore très brièvement. Nous avons amendé la motion M-1465 en commission pour la transformer, car il nous a été dit que les arbres-robots proposés comme solution initiale ne pouvaient dépolluer que de manière localisée, sans amélioration globale de la qualité de l'air. Tout cela pour un coût très élevé de 50 000 francs par unité. De toute manière, nous sommes assez peu convaincus par ces solutions technologiques qui s'apparentent à du technosolutionnisme. Nous préférons une réduction globale de la pollution par nos actes.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif, notamment dans sa réponse à la résolution R-259 mentionnée par M. Azzabi tout à l'heure, a déjà exprimé son mécontentement à propos du positionnement de la station urbaine de contrôle de la qualité de l'air à la rue Necker. En effet, à nos yeux, il faut vraiment que le Conseil d'Etat manifeste une volonté claire de lutter contre ce fléau mortel qu'est la pollution en ville. Il y a 2300 morts prématurées par an en Suisse à cause de la pollution. Il est vrai qu'on a observé une certaine stabilisation ces dernières années, vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal Provini. Sauf que pour l'ozone, c'est plutôt une augmentation! Et surtout, plus grave, les particules fines connaissent quant à elles une nette augmentation.

Des études ont été faites à partir des mesures prises par ces stations mobiles. L'une d'elles a été déplacée à plusieurs endroits, dont l'avenue du Pailly et la route de Saint-Julien. Sur ces axes où la circulation est importante, on obtient chaque fois des résultats jusqu'à 20% supérieurs à ce que nous mesurons à la rue Necker.

Les particules fines PM10, surtout, posent de graves problèmes au niveau respiratoire. Il est donc clair pour nous, au sein du Conseil administratif, qu'il faut continuer à mener cette bataille pour le bien-être de la population et la santé publique.

Mais avec quels moyens? Ces arbres artificiels dont vous parlez dans votre motion, Madame Menétrey, sont-ils efficaces? Le SABRA met en doute l'efficacité de ce dispositif dont on a peu d'exemples aujourd'hui. Surtout, leur prix est relativement élevé. Il apparaît donc clairement – ce n'est pas un mystère – que la meilleure manière de lutter contre les particules fines et la pollution est de réduire le trafic motorisé et la vitesse de circulation.

Ça, c'est prouvé! Je n'y peux rien, c'est comme ça! A moins qu'on mette en doute – comme c'est un peu la mode en ce moment – toute étude scientifique ne corroborant pas l'idée qu'on se fait du problème, notre idée préconçue ou notre idéologie… En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il faut agir pour nos concitoyennes et nos concitoyens qui habitent en ville. On ne veut pas urbaniser tout le canton, alors on dit qu'il faut mettre les gens en ville… D'accord, mais à condition de leur donner des conditions de vie agréables ou au moins acceptables! Les pouvoir publics doivent tenir compte de la santé des habitantes et des habitants.

La motion M-1465 amendée sera certainement approuvée par le Conseil municipal et le Conseil administratif la recevra évidemment avec satisfaction. Mais je le répète encore une fois, Mesdames et Messieurs, ne croyez surtout pas que les progrès scientifiques comme le CityTree nous permettront de faire l'économie d'une réflexion fondamentale sur les problèmes que nous avons provo-

qués. Ne croyez pas qu'ils se résoudront d'eux-mêmes! Ce n'est pas vrai, sinon cela aurait déjà été fait dans beaucoup de villes très riches et très fortement polluées dans le monde occidental, comme Tokyo ou d'autres.

Non, là n'est pas la solution pour la santé des habitantes et des habitants de notre ville. Je le regrette, car j'aurais bien aimé que ce soit le cas. Mais il est clair que la lutte contre la pollution et la lutte contre le bruit dans notre ville doivent être parmi nos priorités – et quand je dis «nos priorités», c'est non seulement au Conseil administratif que je pense, mais également au Conseil municipal. Telles sont les raisons pour lesquelles le Conseil administratif recevra avec satisfaction cette motion.

**La présidente.** Nous passons au vote de la motion M-1465 amendée par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, c'est-à-dire son renvoi au Conseil administratif. Je rappelle que la motion amendée figure à la page 10 du rapport M-1465 A.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 58 oui contre 5 non.**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'identifier les quartiers de la ville les plus exposés à la pollution de l'air;
– de profiter des stations mobiles mises à la disposition des communes par le Canton et le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) pour effectuer des contrôles de qualité de l'air et du trafic routier.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## 7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 14 octobre 2019 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Léonard Montavon, Marie Barbey-Chappuis et Anne Carron: «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires» (M-1471 A)[1].

*29 août 2023*

**Rapport de Mme Alia Meyer.**

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie sous la présidence de Mme Anne Carron les 22 juin et 14 septembre 2021 ainsi que le 22 mars 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuillemier, que le la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*Note de la rapporteuse: il est important de noter que cette motion a été déposée en octobre 2019, soit avant le lancement de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et la pandémie du Covid.*

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Léman Express sera entièrement déployé le 15 décembre 2019;
- qu'une réduction du trafic allant jusqu'à 12% peut être espérée;
- qu'une baisse du trafic de 7% (observable pendant les périodes de vacances scolaires) améliore déjà grandement la situation à Genève, rendant le trafic passablement plus fluide. Cet espace libéré sur les routes doit bénéficier en priorité à celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix de mode de transport que le transport individuel motorisé (professionnels, personnes en situation de handicap, transport de matériel, etc.)
- qu'a contrario, il faut éviter l'«effet rebond», qui voudrait que celles et ceux qui se passent actuellement de voiture la réutilisent parce que les conditions de déplacement se sont améliorées;
- qu'un meilleur contrôle du stationnement constitue une des mesures qui permettraient de maintenir cette baisse du trafic (40% à 50% des personnes utilisant un stationnement ne le payent effectivement pas),

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, No 17, p. 2693.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de détailler les mesures déjà prises pour accompagner sur nos routes l'arrivée du Léman Express;
– de prendre toute mesure nécessaire pour maintenir la baisse du trafic motorisé et éviter ainsi un «effet rebond», et particulièrement en augmentant le contrôle sur le stationnement;
– de prendre langue avec les entreprises afin qu'elles proposent des plans de mobilité douce à leurs employé-e-s.

**Séance du 22 juin 2021**

*Audition de Mme Delphine Wuest, représentante des motionnaires*

Mme Delphine Wuest s'est exprimée sur divers problèmes de mobilité et de stationnement. Elle a évoqué l'importance d'encourager les modes de transport alternatifs à la voiture, en particulier dans le contexte de l'introduction du Léman Express et des préoccupations environnementales. Elle a souligné que, malgré le succès du Léman Express, le trafic automobile est toujours un problème. Elle a également mentionné des mesures prises par le Canton pour encourager les transitions modales, telles que la suppression d'abonnements pour les pendulaires et l'augmentation des tarifs pour les fonctionnaires.

Mme Wuest a rappelé l'avis du professeur Kaufmann sur les préférences des gens pour la voiture en raison de la garantie de places de parking. Elle a évoqué les augmentations tarifaires de la Ville de Genève pour les fonctionnaires et la mutualisation des places de parking entre la Ville et le Canton. Elle a également abordé les coûts liés à l'espace public occupé par les voitures et a proposé l'élimination des disques de stationnement pour réduire les rotations.

Un commissaire soulève une question sur la compétence communale et cantonale concernant un plan de mobilité, à laquelle l'auditionnée ne sait répondre.

Une discussion entre commissaires et l'auditionnée se poursuit sur les efforts précédents du département pour réduire l'utilisation de la voiture, en mentionnant des initiatives de politique de stationnement et de péage urbain. Un commissaire souligne l'importance de conserver les ondes vertes pour contrôler le trafic, tout en évoquant des solutions spécifiques pour les habitants et les travailleurs extérieurs.

Les discussions se poursuivent sur les politiques tarifaires, la subvention des alternatives de transport et l'utilisation d'applications de gestion de stationnement. La commission décide d'effectuer d'additionnelles auditions afin de recueillir de plus spécifiques informations pour comprendre les politiques de stationnement et d'application de gestion des places de parking.

A l'issue de cette audition, la commission vote à l'unanimité l'audition du Canton, par 15 oui (2 PDC, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 PLR).

Ensuite, la commission vote à l'unanimité l'audition de la Fondation des parkings (FdP), par 15 oui (2 PDC, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 PLR).

**Séance du 14 septembre 2021**

*Audition de M. David Favre, directeur général de l'Office cantonal des transports (OCT), et de M^me^ Chrystelle Charat, directrice de l'Unité développement et prospective à l'OCT*

M. Favre a indiqué que le Canton soutient la motion et que l'arrivée du Léman Express a changé la politique de mobilité. Des régimes de circulation ont été modifiés, des P+R ajoutés, et la baisse du trafic frontalier de 12% a été ciblée. L'offre des Transports publics genevois (TPG) a été remodelée pour connecter les communes aux arrêts du Léman Express, y compris des lignes «saut de puce» subventionnées. Un tarif homogène (Léman Pass) et des P+R en France voisine ont été mis en place.

Le développement de la mobilité douce, comme la task force vélos et la voie verte Annemasse-Eaux-Vives, a été souligné. M. Favre a noté que le stationnement était crucial, expliquant la suppression des places pour les pendulaires et la transition vers des alternatives comme le covoiturage. Des détails ont été fournis sur les mesures entreprises, y compris la réduction des macarons et la nécessité de contrôler le stationnement.

Les questions des membres ont porté sur divers sujets: les parkings pour voitures électriques, les chemins piétons autour des gares, le covoiturage, les livraisons aux commerces, les places de parking restantes et leur usage, les plans de mobilité d'entreprise et les changements de comportement de certaines entreprises à l'égard de leur travailleurs motorisés (réservation de places plutôt qu'attribution gratuite à chacun).

L'audition a couvert des domaines clés de la mobilité, mettant en évidence l'importance de l'arrivée du Léman Express dans la politique de mobilité cantonale. Le développement de modes de transport alternatifs, comme le covoiturage et la mobilité douce, ainsi que la gestion du stationnement ont été abordés. Certains commissaires se sont montrés soucieux de l'amélioration des infrastructures pour les piétons et de l'impact sur les entreprises et les employés. Les réponses des représentants ont montré une orientation vers des solutions plus durables, tout en considérant les besoins des citoyens et des entreprises.

La présidente remercie alors M. Favre et M^me^ Charat qui se retirent.

*Audition de M. Damien Zuber, directeur général de la Fondation des parkings (FdP)*

M. Zuber a informé la commission sur le rôle de la FdP, qui offre des abonnements combinés pour les parkings et les P+R ainsi que des emplacements pour les vélos dans tout le canton. Le taux d'occupation des parkings en 2020 était de 83%, en baisse par rapport aux années antérieures. Les prix des abonnements P+R pour les pendulaires ont été supprimés, tandis que les prix pour les habitants ont été réduits. Les contrôles sont en amélioration constante, et les plans de mobilité des entreprises sont en augmentation grâce à l'action de l'Etat. Une application Info-mobilité fournit des informations en temps réel sur les places libres dans les principaux parkings du canton.

Lors des questions des commissaires, la sécurité dans les parkings P+R a été abordée, en particulier après des cas de vandalisme. M. Zuber a expliqué les systèmes de contrôle et de sécurité en place pour gérer de tels incidents et a souligné la diminution significative des actes de vandalisme au fil des années.

Les commissaires ont également discuté des abonnements habitants et des macarons. M. Zuber a noté que certains habitants opteraient pour des abonnements si les prix étaient plus proches de ceux des macarons. Il a confirmé que les abonnements habitants garantissent généralement une place, et que les parkings habitants sont rarement complets.

Le parking des Eaux-Vives a été mentionné comme sous-occupé en raison de son coût élevé. M. Zuber a expliqué que la FdP gère ce parking pour le propriétaire (les CFF) et qu'il n'a pas encore atteint le niveau de fréquentation escompté.

L'application Info-mobilité a été suggérée pour intégrer les places de parking privées disponibles, ce à quoi M. Zuber a répondu que cela serait techniquement possible si les propriétaires de ces parkings fournissaient les informations nécessaires.

Le projet de parking sous la place Dorcière a été abordé, mais M. Zuber a indiqué qu'il n'a pas été discuté récemment et qu'une réunion future avec la Ville de Genève abordera probablement ce sujet.

Des questions ont été posées sur les parkings pour motos et vélos. M. Zuber a expliqué l'offre de places pour les deux-roues, y compris les véhicules électriques, et a noté que Genève est en avance dans ce domaine en Suisse.

En ce qui concerne les tarifs, M. Zuber a comparé les tarifs pour les motos dans d'autres villes suisses, notant que Lucerne avait des tarifs relativement élevés.

La discussion s'est terminée par des questions sur le stationnement des vélos, les points de recharge électrique et les prochaines étapes de la FdP.

La présidente remercie alors M. Zuber, qui se retire.

Le vote de la motion est reporté.

**Séance du 22 mars 2022**

La présidente rappelle que le département a été entendu et qu'il est possible de voter la motion.

Une commissaire des Vert-e-s déclare qu'il est important de voter cet objet même si de nombreuses mesures ont déjà été réalisées depuis le dépôt de cette motion, il y a plus de deux ans. Elle rappelle que les rames du Léman Express sont pleines à présent et qu'il serait possible de prévoir de nouvelles mesures pour améliorer la situation.

La présidente passe alors au vote de la motion.

Le renvoi de la motion M-1471 au Conseil administratif est accepté par 10 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG) contre 1 non (UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 3 PLR).

—***—

**La présidente.** Mme Anne Carron, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'étude de cette motion, et Mme Alia Meyer, rapporteuse, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent. Je rappelle qu'on est toujours en débat accéléré: cinq minutes par groupe.

**Mme Maryelle Budry** (EàG). La motion M-1471 avait été déposée en octobre 2019, soit avant le lancement de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et la pandémie du Covid, comme le note la rapporteuse. Elle semble donc lointaine, mais elle n'est pas dépassée. Ses invites sont toujours pertinentes.

Prendre des mesures pour maintenir la baisse du trafic motorisé, notamment en contrôlant le stationnement, reste nécessaire, même si ce dossier avance… mais lentement, à cause de toutes les entraves dont on entend parler. De plus, toutes les entreprises n'ont pas encore proposé des plans de mobilité douce à leurs employés. Il faut donc continuer à les encourager, c'était une bonne idée.

Nous avons auditionné le directeur de l'Office cantonal des transports (OCT) et nous avons eu la satisfaction d'apprendre que le Canton allait dans le sens de cette motion, notamment en remodelant l'offre des Transports publics genevois (TPG) pour connecter les communes aux arrêts du Léman Express. Maintenant, nous connaissons le succès du Léman Express. Nous savons donc que nous sommes allés dans la bonne direction et que nous pouvons continuer sur cette

voie. La motion M-1471 reste valable, car elle peut encourager le Conseil administratif à prendre encore de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation automobile. Pour ces raisons, nous continuons à la soutenir.

**M. Maxime Provini** (PLR). Je crois que la motion M-1471 est vraiment caduque. En effet, on peut saluer aujourd'hui le déploiement du Léman Express et son succès. Il est malheureux qu'on n'ait pas déjà pensé il y a vingt ans à faire deux voies de plus, cela aurait été bienvenu, étant donné la surcharge des trains à certaines heures. Mais à la lecture des invites de cette motion, je ne vois vraiment pas ce qu'on pourrait faire de plus qui ne soit pas déjà fait ou qu'on ne fasse pas déjà. J'ai entendu ma préopinante demander d'accentuer encore les mesures pour lutter contre le trafic individuel motorisé, mais je pense que le bilan de ces cinq dernières années est largement suffisant. Vous pourrez après vous applaudir pour ce succès, mais je ne vois pas comment aller plus loin aujourd'hui…

Je le répète, notre Léman Express connaît un succès magnifique, il est super – mais de là à vouloir encore plus d'entraves au trafic individuel motorisé… Moi, je ne vois pas comment faire mieux que ce qu'a déjà fait le Conseil administratif ces cinq dernières années. Je crois qu'il n'y a vraiment rien de plus à dire. Les objectifs contenus dans les considérants et les invites de la motion M-1471 sont largement atteints.

Si tel n'était pas le cas, je me réjouis d'entendre ensuite M. Gomez ou M^me^ Perler nous expliquer ce qu'ils souhaitent faire de plus pour entraver la mobilité individuelle motorisée. Bon, je vois que M. Gomez s'en va… Visiblement, il abandonne le combat en plein débat. *(Commentaires. Rires.)* Il reviendra, j'en suis sûr! En tout cas, je me réjouis de voir que manifestement tout le monde a envie de s'exprimer sur cette motion… Mais honnêtement, que dire de mieux que le Léman Express remplit largement les attentes qu'on en avait? Vouloir encore plus de trains que ce qu'il y a déjà, ce n'est malheureusement pas possible. Je sais que des rames à deux étages seront déployées prochainement, et ça, c'est une excellente chose.

Mais en tout cas au niveau du Parti libéral-radical, il n'y a vraiment pas grand-chose de plus à espérer de la motion M-1471. Le Parti libéral-radical s'était abstenu pour ces mêmes raisons lors du vote en commission et je pense qu'on réitérera cette position, voire qu'on votera non tout à l'heure, étant donné que toutes les demandes de cette motion ont été entendues.

**M. Olivier Gurtner** (S). Le projet porté par la motion M-1471 a toute son actualité et tout son sens aujourd'hui. En effet, comme l'a dit M^me^ Budry, le suc-

cès du Léman Express a été même bien plus rapide que prévu. J'aimerais juste rappeler qu'au moment de sa création, en 2019, on estimait son rythme de croisière à 50 000 voyageurs par jour. On en est déjà à 80 000 par jour, donc c'est vraiment la preuve d'un succès évident. Et c'est d'abord la preuve qu'investir, se mobiliser, lancer de grands travaux en termes de mobilité, est un pari gagnant. On le sait depuis la fin du XIXe siècle avec le tunnel du Simplon, mais on a énormément d'autres exemples qui pourraient bien montrer à quel point il est nécessaire d'avoir le courage d'investir et de prendre des décisions courageuses – au lieu de se mettre un joli bonnet d'âne au-dessus des yeux et de dire: «Continuons, laissons la voiture partout.»

On entend d'ailleurs le Parti libéral-radical dire qu'on ne peut vraiment rien faire de plus. Pourtant, les liaisons entre les gares du CEVA et les différentes voies cyclables – notamment en ville de Genève – sont très mal conçues et assez en retard. Si vous essayez d'aller de la gare des Eaux-Vives à Carouge, par exemple, c'est très difficile, Mesdames et Messieurs. Vous passez d'un coup du paradis au Mordor! C'est très sec, très théâtral, on pourrait dire aussi que ça rappelle les grandes épopées imaginaires comme *Le Seigneur des anneaux*. On voit que c'est mal fichu! Au début, on se dit: «C'est la faute de la Ville, c'est compliqué, il y a des travaux, c'est le département, on ne sait quoi…» Mais en fait, pas vraiment.

La Cour des comptes a fourni un rapport très détaillé sur la manière de relier le Léman Express au cœur de la ville, que ce soit sur le territoire de la Ville de Genève ou en dehors. Pour ce qui concerne la Ville, c'est d'abord le Canton qui ne prend pas ses responsabilités, car l'OCT ne pousse pas, n'accompagne pas, n'encadre pas. Ce n'est pas une force qui soit en mesure d'apporter des solutions concrètes et précises, afin que les projets soient délivrés. Au final, ça finit dans des cartons, dans des brouillons, dans les limbes… et les projets n'avancent pas assez.

Alors oui, cette motion permet d'envoyer un signal pour rappeler notre attachement à ce type de projets, leur importance et la nécessité d'avancer dans leur réalisation. J'ai envie de dire aux personnes qui défendent la voiture quoi qu'il en soit, peu importe où et comment: c'est très bien, évidemment qu'il faut des voitures, évidemment qu'il faut des camionnettes, évidemment qu'il y a des personnes âgées qui ont besoin de circuler en voiture ou même en minibus – par exemple un minibus ou un bus cofinancé par la Ville de Genève dans le quartier de l'Hôpital cantonal. Mais plus on aura de personnes en train, plus on aura de personnes à vélo, moins les routes seront encombrées.

De toute façon, il est dans l'intérêt de tout le monde que l'on puisse réduire le trafic individuel motorisé. Et ça passe par une certaine qualité de la desserte du CEVA, ça passe par des liaisons cyclables, comme l'a montré de manière très claire la Cour des comptes. *(Quelques applaudissements.)*

**M. Luc Zimmermann** (LC). Je pense que la motion M-1471 et ses invites gardent tout leur sens, comme l'a souligné mon préopinant, M. Gurtner. Il y a vraiment un engouement pour le CEVA qui n'est plus à démontrer. Maintenant c'est le «LEX», le Léman Express, mais je dis «le CEVA» comme quelqu'un qui a vécu l'époque où ça se mettait en place.

Cela étant, je pense qu'il faut aussi lire les invites de la motion entre les lignes. Il faut effectivement renforcer le mode de transport ferroviaire, mais évidemment que c'est en complément de la route. Il ne faut donc pas se focaliser juste sur le Léman Express. Bien sûr qu'il faut l'étendre, bien sûr qu'il faut plus de trains et à une plus forte fréquence. Idéalement, cela a été dit, il faudrait plus de voies – mais il ne faut pas oublier la route. Donc bien sûr, pour le symbole, nous voterons cette motion, mais ce n'est que la moitié de l'équation.

**M. Christian Steiner** (MCG). Moi, je m'arrête sur un des considérants de la motion M-1471, qui nous dit qu'«une baisse du trafic de 7% (observable pendant les périodes de vacances scolaires) améliore déjà grandement la situation à Genève (…)». Eh bien, oui! 7% de transfert modal, ça équivaut à peu près à 7000 voitures, aujourd'hui.

Or il y a une solution toute simple, Mesdames et Messieurs. Si vous préférez les gens qui utilisent la mobilité douce et les transports publics à ceux qui n'ont pas d'autre choix que la voiture, il faudrait penser à d'autres responsabilités: celles du Canton et celles de la Ville. Il suffit d'engager local, parmi les 10 000 à 15 000 demandeurs d'emploi genevois aptes à travailler: on aura la ville du quart d'heure et ça fera 7000 à 8000 voitures en moins. Voilà une solution! Mais personne n'ose en parler. Le Mouvement citoyen genevois est seul à parler de cette solution. Appliquez la préférence cantonale, Mesdames et Messieurs de l'exécutif, au lieu d'aller chercher jusqu'à Paris ou en dehors de la zone de domiciliation des personnes à engager en Ville de Genève, même pour des emplois simples! Voilà: appliquez la préférence cantonale, et là on aura déjà un peu moins de trafic automobile.

**M^me^ Delphine Wuest** (Ve). Je ne redirai pas ce que M^me^ Budry et M. Gurtner ont dit, parce qu'ils l'ont très bien fait. J'aimerais peut-être juste rappeler qu'effectivement la motion M-1471 garde tout son sens, puisqu'il s'agit d'accompagner le Léman Express, qui a du succès. On pourrait demander de rajouter des voies, mais on peut aussi juste demander de rajouter des wagons – même si je sais qu'il y a pénurie. Les trains sont pleins, mais il n'y a souvent que deux wagons, donc c'est des tout petits trains. Si on rajoutait juste quelques wagons, ça permettrait d'éviter que les gens soient serrés à l'intérieur. Mais je sais qu'il en manque.

De ce point de vue là, on pourrait assez rapidement améliorer le confort de tous les usagers.

Cette motion visant à accompagner le Léman Express pose aussi la question des parkings relais (P+R), évoquée en commission et dans le rapport M-1471 A. Comme l'a dit M. Gurtner, il s'agit d'aménager les alentours des gares du CEVA pour qu'on puisse prendre le train et continuer ensuite notre itinéraire agréablement jusqu'à l'endroit où on veut aller. C'est aussi ça qui fera que les gens lâcheront leur voiture pour prendre le train, car ils se diront: «J'ai de la place dans le train et je sais qu'après je peux continuer, soit à pied soit à vélo, de manière agréable.» Donc nous, les Verts, nous vous remercions de voter cette motion qui reste d'actualité, Mesdames et Messieurs.

**La présidente.** Monsieur Provini, vous avez deux minutes et quarante-trois secondes pour le Parti libéral-radical.

**M. Maxime Provini** (PLR). On a l'impression d'être dans un débat où on nous demande presque si on est pour ou contre le Léman Express. Evidemment qu'on est pour le Léman Express! Au Parti libéral-radical, on n'est pas pour opposer les modes de mobilité. Mesdames et Messieurs, si vous nous demandez s'il faudrait une gare de plus à Saint-Jean, par exemple, nous vous répondrons évidemment oui, ou s'il faut plus de wagons ou des wagons à deux étages, comme je le disais avant, nous vous dirons oui aussi. Mais là, vous êtes de nouveau – ou plutôt nous sommes de nouveau, car j'y contribue largement – en train d'avoir un débat symbolique.

Nous voterons la motion M-1471, pour le symbole du Léman Express. Je le répète, nous sommes très contents qu'il rencontre un tel succès. Mais concrètement, le texte de la motion qui nous est soumise ce soir n'apporte aucune plus-value! Cela illustre une fois de plus à quel point notre ordre du jour est saturé, puisqu'on se retrouve à voter des objets datant de plus d'une législature. Et quand y on arrive comme ce soir, on se regarde tous en se disant: «Bon, quel est tout le bien qu'on peut dire de ça, finalement? Parce qu'on ne va quand même pas rien dire…» Bref! Je trouve que c'est vraiment dommage.

En tout cas, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, je ne suis pas du tout persuadé que les gens lâcheront davantage leur voiture s'il y a plus de trains ou de wagons. Je le répète, je pense que le Léman Express répond à un besoin, celui de connecter les communes périphériques et les régions françaises voisines à Genève et au centre-ville. C'est principalement à ce besoin-là que répond le Léman Express – et largement, comme cela a été expliqué:

80 000 usagers par jour, alors qu'on en espérait timidement 50 000! Quel succès! On peut s'en féliciter.

Mais il ne sert à rien de faire un débat pour ou contre la voiture, pour ou contre le train, pour ou contre le vélo… Je crois qu'on est tous ici pour la pluralité des modes de transport – en tout cas, c'est ce que nous continuerons de prôner au Parti libéral-radical.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 18 non.**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de détailler les mesures déjà prises pour accompagner sur nos routes l'arrivée du Léman Express;
– de prendre toute mesure nécessaire pour maintenir la baisse du trafic motorisé et éviter ainsi un «effet rebond», et particulièrement en augmentant le contrôle sur le stationnement;
– de prendre langue avec les entreprises afin qu'elles proposent des plans de mobilité douce à leurs employé-e-s.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## 8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 décembre 2019 de M^mes^ et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air» (M-1481 A)[1].

**Rapport de M^me^ Maryelle Budry.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2020. Elle a été traitée les 21 septembre, 23 novembre et 14 décembre 2021, sous la présidence de M^me^ Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^me^ Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour leur précieux travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– le manque total d'utilité des aubettes situées sur la place de Bel-Air, qui ne protègent pas les usagers des Transports publics genevois (TPG) lors d'intempéries;
– l'inefficience des toitures de ces abris qui détrempent les aménagements connexes tels que les bancs publics et les rendent donc inutilisables;
– le taux élevé de fréquentation de cette place centrale en ville de Genève, qui voit transiter chaque jour plusieurs milliers de passagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de l'arrêt TPG de la place de Bel-Air;
– de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries.

### Séance du 21 septembre 2021

*Audition de M^me^ Yasmine Menétrey, représentante des motionnaires*

M^me^ Menétrey déclare que la place de Bel-Air est «un vrai calvaire les jours de pluie». Elle remarque que les avant-toits sont plus longs du côté des trams

[1] *Mémorial* 178^e^ année: Développée, N^o^ 17, p. 2705.

que du côté des bancs et elle mentionne qu'il n'est pas possible de s'asseoir sur ces derniers lorsqu'il pleut. Elle évoque ensuite un article de journal de 2011 qui parlait déjà de cette problématique et qui indiquait que ces abris de bus étaient inefficaces. Elle ajoute avoir discuté avec l'un des architectes qui indiquait que la structure avait déjà été modifiée, et elle mentionne qu'un prolongement devrait être réalisé pour permettre aux gens de s'asseoir lorsqu'il pleut, notamment les personnes à mobilité réduite. Elle évoque alors des abris en Grande-Bretagne, et à Séoul où un système de purification de l'air a été ajouté. Elle mentionne que des panneaux végétalisés pourraient être également apposés en remplacement des panneaux de verre.

Une commissaire déclare qu'il y a aussi du vent et elle pense que les gens sont également mouillés pour cette raison lorsqu'il pleut.

M^me^ Menétrey répond que les architectes se sont trompés, selon leurs propres dires, avec des abris trop hauts. Elle ajoute qu'il faudrait envisager un prolongement sur la place Bel-Air pour permettre aux gens d'être à l'abri.

Un commissaire évoque le choix des matériaux et se demande pourquoi le bois est toujours oublié. Il regrette que ce soit toujours des matériaux froids qui soient choisis.

M^me^ Menétrey répond partager cette opinion. Elle ajoute que le métal des bancs provoque en outre plusieurs problèmes, notamment en hiver.

Un commissaire rappelle que le service du patrimoine avait demandé que la place ne soit pas trop couverte afin que la tour de l'Ile soit bien visible. Il se demande si ce service a changé d'avis entre-temps.

M^me^ Menétrey répond que l'architecte avait indiqué qu'un prolongement léger pourrait être envisageable, voire une structure plus basse du côté des bancs.

Une commissaire déclare être étonnée de voir que des caméras de surveillance sont proposées.

M^me^ Menétrey répond qu'il y a des agressions et des vols dans ce genre d'espace et elle pense qu'améliorer la sécurité serait bienvenu.

Un commissaire rappelle que les bancs sont au centre de ces abris et il se déclare étonné d'entendre que les architectes proposent de descendre la hauteur de ces toits. Il observe que M^me^ Menétrey ne demande pas non plus la destruction de la structure actuelle.

M^me^ Menétrey répond que l'idée est de trouver une solution du côté des bancs uniquement, avec, pourquoi pas, une structure ajoutée au-dessus des bancs.

Un commissaire rappelle qu'il y a deux arrêts.

M^me^ Menétrey répond que la structure est la même au milieu.

Le même commissaire demande si les architectes reconnaissent leur erreur et s'ils sont prêts à revoir ce projet.

M^me^ Menétrey répond qu'il y a eu de nombreux problèmes.

M. Burri demande si le Municipal avait fait des remarques à l'époque.

M^me^ Menétrey l'ignore.

Pour continuer l'investigation, une commissaire propose d'entendre M^me^ Perler. Cette demande d'audition est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 23 novembre 2021**

*Audition de M^me^ Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^me^ Charlotte Malignac, codirectrice au DACM, ainsi que de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M^me^ Perler indique que la place Bel-Air mérite une requalification. M. Betty a préparé une présentation pour montrer les possibilités au regard des normes auxquelles la Ville est soumise.

Actuellement il n'y a plus que les professionnels et les transports de marchandises qui peuvent emprunter la voie à Bel-Air. Dans l'immédiat, il s'agit de garantir l'utilisation du mobilier surtout pour les usagers des TPG lors des intempéries, la situation actuelle n'étant pas optimale.

M. Betty précise qu'il faut d'abord confirmer les attendus et, sur ces baseslà, deux propositions ont été imaginées. Il est proposé d'améliorer la situation en étendant les toitures actuelles de l'arrêt des TPG place Bel-Air. Il y a un plan qui traduit quelles sont les possibilités d'aménagement. Pour remédier à la situation actuelle, il y a différents points à prendre en compte. Ni la largeur, ni la profondeur des abris ne sont optimales pour l'attente protégée des trams et des bus. C'est assez problématique puisqu'il n'est pas possible de pouvoir élargir de manière simple le couvert existant en raison du tram. Une des premières questions est de savoir si on veut élargir dans ce sens-là. A l'époque de la création de ces aménagements, il n'y a pas eu de couvert total envisagé, il y a eu des hypothèses et des études, mais en raison de l'accessibilité incendie et des dessertes de la Tour de l'île ainsi que des aspects patrimoniaux et architecturaux, les solutions envisageant de couvrir l'intégralité de l'espace entre les deux abris et arrêts ont été rejetées. On pourrait proposer dans les invites de réfléchir à agrandir, à étirer les couverts existants, sans forcément les élargir puisqu'il y a régulièrement des attentes d'usagers dans cette zone. Là aussi il y a une problématique, car il est

essentiel de garantir une accessibilité pour les services de secours, et il y a des enjeux patrimoniaux.

La deuxième invite demande «de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries». On voit sur la présentation Powerpoint que la couverture est assez étroite par rapport à ce qu'il faudrait pour protéger les usagers assis sur les bancs, lorsqu'il y a de la bise ou du vent.

On peut envisager deux solutions:

1) la première serait un geste architectural fort, une couverture de l'intégralité de la place. Dans ce cas, il s'agirait de revoir tous les couverts (ce qui ne serait pas évident pour les problématiques liées aux services de secours et au patrimoine). On pourrait étudier cette solution à partir d'installations similaires. Par exemple, celles de Berne qui garantissent l'intégration de l'appareillage des trams sous ces couvercles;
2) La deuxième possibilité serait de ne pas toucher aux couverts existants, d'intervenir de manière plus discrète, par exemple en créant une protection qui permette aux usagers d'être protégés des intempéries, sous les couverts existants. On pourrait effectuer un travail similaire à celui de Plainpalais pour qu'il y ait un espace qui soit dédié à l'attente. Il est aussi possible d'imaginer une structure similaire au prototype créé à l'arrêt de bus Museum qui pourrait se glisser sous les abris actuels;
3) Dernière hypothèse, à l'exemple de ce que font les CFF avec les cages en verre qui se situent sur les quais.

Ce sont les solutions qui pourraient être imaginées et sur la base desquelles le Conseil administratif aurait besoin d'une orientation du Conseil municipal pour voir comment traiter cette problématique actuelle.

La présidente demande si les installations montrées dans les dernières slides sont coûteuses.

M. Meylan répond qu'il n'y a pas encore eu de chiffrage, mais en première approche il estime qu'avec 150 000 francs on pourrait faire quelque chose qui puisse déjà répondre aux attentes des usagers.

Une commissaire indique qu'il s'agit de deux ambiances différentes pour deux aubettes différentes. Elle demande si l'impossibilité de joindre les deux couverts est liée à des raisons de sécurité et si les parois en verre ne vont pas jusqu'au bout du trottoir en raison de la distance entre les trams et les bus avec l'appareillage électrique.

M. Betty répond qu'à l'époque de la création il y avait des variantes de solutions étudiées où tout était couvert. Le triangle n'a pas été couvert à la demande

du Service d'incendie et de secours (SIS). Les temps ont changé, les gens ont changé, le matériel a changé, il est possible maintenant que des alternatives en termes de sécurité soient possibles. Le concept, le dimensionnement et le positionnement de tous les abris existants pourraient être repensés, il ne s'agirait alors pas seulement de «rajouter des plaques de verre». Si on part dans une nouvelle formule, c'est possible mais onéreux. Pour régler le problème de manière concrète sur l'ensemble de la place, il faudrait faire un vrai projet, discuter avec le patrimoine et avec le SIS. Cette problématique devrait pouvoir se traiter depuis le quai puisque le matériel a changé et que l'approche du SIS est différente. Il n'y aurait plus que l'enjeu patrimonial et financier. La toiture s'arrête selon les prescriptions ferroviaires puisqu'il y a des distances à respecter par rapport au tram.

Une commissaire se demande s'il n'y a pas eu un regard d'architecte sur la possibilité de bien voir le clocher et le bâtiment à côté qui sont d'importance patrimoniale.

M. Betty répond qu'il y a les deux mais il ne sait pas dans quelle proportion l'aspect SIS n'était pas prépondérant à l'époque.

La commissaire ajoute que, d'un point de vue personnel, elle préfère la première solution à la deuxième qui propose «ces cages en verre». Elle ne pense pas que, d'un point de vue de vision de l'espace public, on puisse se permettre cette deuxième solution en termes de patrimoine et de prestige.

M^me^ Perler indique que ça dépend. Ce sont des études qui doivent être menées pour des architectes. Quand on est à Berne et que l'on voit l'entier du couvert, on peut ne pas apprécier mais il faut reconnaître que l'aménagement fait sens dans l'intégration urbaine, de la même manière que le couvert sur le vieux port à Marseille.

Un commissaire remarque que la solution 2 risque d'être insuffisante au vu du nombre d'usagers des transports publics sur cette place.

M. Betty confirme que cette solution est partielle, elle ne viendra pas traiter la question des personnes qui attendent debout, entre les deux quais.

Le commissaire souligne que pour lui, cette place a été ratée. Ce sera une obligation qu'elle soit refaite à un moment donné.

M. Betty confirme que si on est dans cette logique-là alors il faudrait traiter toute la place avec un couvert qui déborde légèrement plus qu'aujourd'hui et qui est forcément un travail architectural qui couvre l'intégralité de la place.

Un commissaire demande de quand date cette image de la place Bel-Air. Il précise que les bus vont plus loin que ce qui est indiqué.

M. Betty indique qu'on ne le voit pas parce qu'il y a le marquage du nom de la rue mais le zébra continue où les bus stationnent.

Mme Perler précise qu'une motion traitée il y a quelques mois demandait de pouvoir mettre une marquise, mais comme c'est un propriétaire privé qui se situe à l'arrêt, cela impliquerait d'obtenir son accord pour que les personnes soient devant sa vitrine pour attendre le bus.

M. Betty ajoute qu'on retrouvera le même problème que précédemment; le couvert ne pourra pas venir en fin de bordure.

Une commissaire souligne que les boîtes en verre qui ont été rajoutées ne sont pas très belles visuellement si on parle de geste architectural. De plus, les boîtes en verre ne sont pas idéales en été en termes de chaleur. Ne serait-il pas possible de mettre des tentures?

Mme Perler rejoint les commissaires qui estiment que cette place mériterait une requalification complète.

Une commissaire rebondit sur la chaleur estivale. Effectivement, on a affaire à de très belles images, néanmoins toutes les photos que l'on a vues datent d'un temps passé où tout ce qui était climatique et relatif à la chaleur n'était pas pris en compte. Elle demande s'il y a des guidelines de transition climatique dans le cas où cette place devrait être requalifiée.

Mme Perler répond qu'au mois de février le Conseil administratif va présenter sa stratégie municipale d'urgence climatique qui fixe un certain nombre d'objectifs. Mme Perler indique que pour les services des départements qu'elle préside il y a déjà une attention particulière dans tous les projets menés de transformation, de rénovation, de création ou de construction, d'aménagement dans l'espace public, de pouvoir penser à ces critères d'urgence climatique, c'est-à-dire la végétalisation, la gestion de l'eau et des sols.

**Séance du 14 décembre 2021**

*Discussion et vote*

La présidente rappelle que la commission a reçu les informations qu'elle attendait.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle la position de M. Betty et elle observe que le SIS stipule qu'il n'y a aucune opposition à ce projet et au couvert. Elle pense qu'il faut se donner les moyens pour créer des arrêts de bus esthétiques.

La présidente mentionne qu'il faudrait donc une recommandation. Elle propose ceci: «En l'absence de contrainte de la part du SIS, la commission demande au Conseil administratif de mettre en place la solution la plus esthétique.»

La commissaire acquiesce.

Une commissaire Verte mentionne que son groupe n'a pas été convaincu par les suggestions qui ont été faites et refusera la motion. Elle pense qu'une réflexion plus développée semble nécessaire.

Un commissaire du Parti libéral-radical pense qu'un geste architectural, dans un lieu aussi mal géré que celui-ci, pouvant en outre entraîner une réflexion sur la mobilité, est une obligation compte tenu de l'avis de la population.

La présidente pense également que cette place mériterait d'être requalifiée, notamment d'avoir des abris efficaces contre la pluie et le soleil. Elle ajoute que cette motion serait une impulsion donnée au Conseil administratif.

La présidente passe au vote de la motion M-1481 assortie de la recommandation.

La motion M-1481 assortie de la recommandation est acceptée par 8 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) contre 3 non (Ve) et 4 abstentions (S).

*PROJET DE RECOMMANDATION*

En l'absence de contrainte de la part du SIS, la commission demande au Conseil administratif de mettre en place la solution la plus esthétique.

*Annexes:* – présentation de l'AGCM à la séance du 23 novembre 2021
– réponse concernant le SIS

# M-1481
# Pour l'amélioration des aubettes de la place Bel-Air

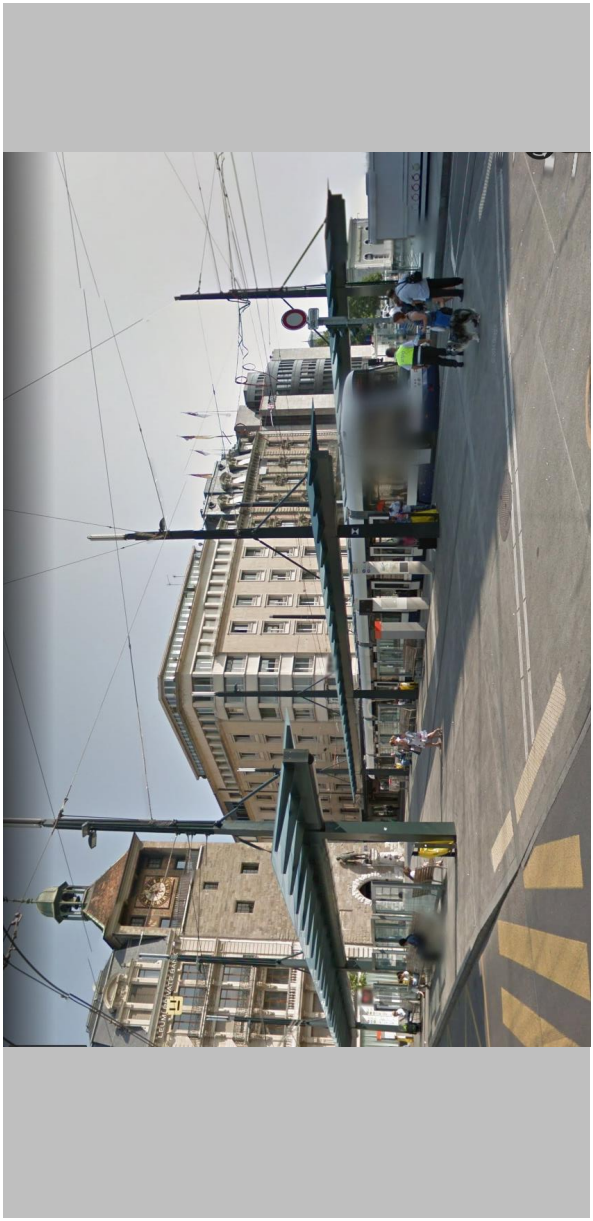

Audition de la Commission de l'aménagement et de l'environnement
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
23 NOVEMBRE 2021

# REPONSE A LA MOTION M-1481

## Sommaire

1. La motion M-1481 – confirmation des attendus
2. Les propositions du DACM
3. Questions - réponses

VILLE DE GENÈVE

# REPONSE A LA MOTION M-1481
# La motion M-1481 – confirmation des attendus

**M-1481**

**Motion du 3 décembre 2019 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air».**

*PROJET DE MOTION*
(renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal, lors de la séance du 7 octobre 2020)

Considérant:

- le manque total d'utilité des aubettes situées sur la place de Bel-Air, qui ne protègent pas les usagers des Transports publics genevois (TPG) lors d'intempéries;
- l'inefficience des toitures de ces abris qui détrempent les aménagements connexes tels que les bancs publics et les rendent donc inutilisables;
- le taux élevé de fréquentation de cette place centrale en ville de Genève, qui voit transiter chaque jour plusieurs milliers de passagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de l'arrêt TPG de la place de Bel-Air;
- de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries.

# REPONSE A LA MOTION M-1481

Demande 1 : *«Remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de la gare TPG de la place»*

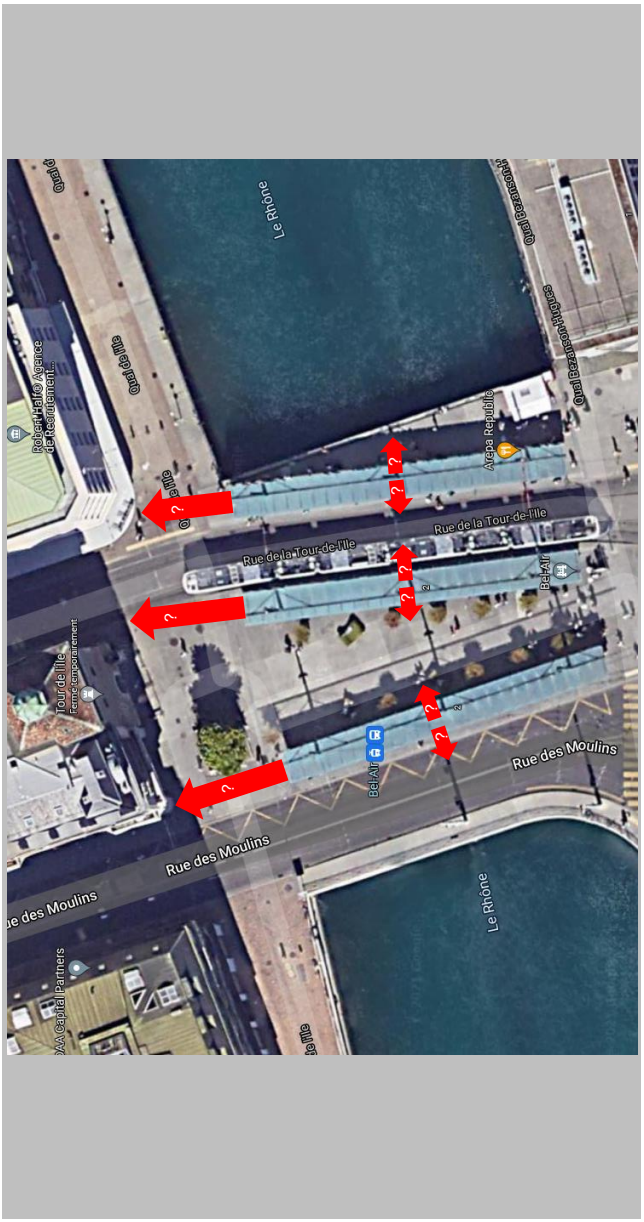

VILLE DE GENÈVE

# REPONSE A LA MOTION M-1481

*Demande 2 : «Garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries»*

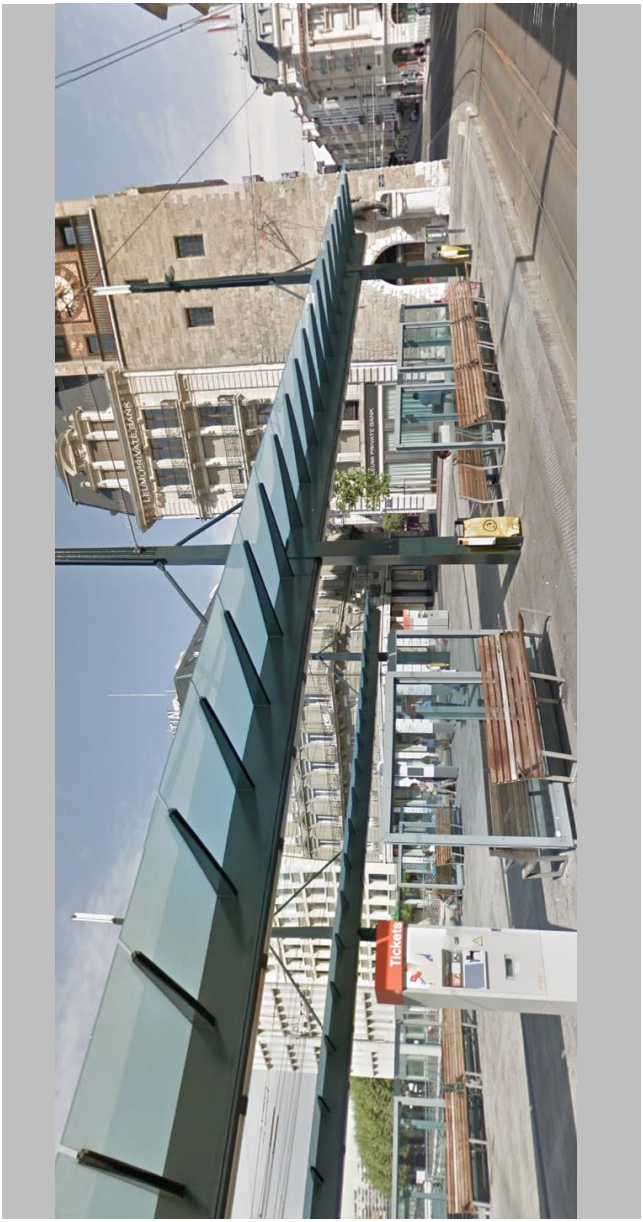

# REPONSE A LA MOTION M-1481

## Les propositions du DACM

Solution 1 : une reprise complète des couverts

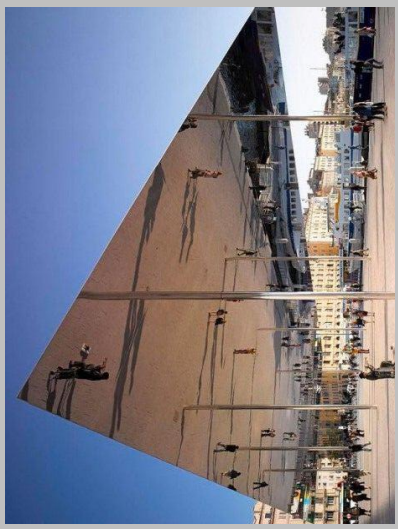

Vieux Port à Marseille

Gare de Berne

Un geste architectural fort. Des coûts importants…

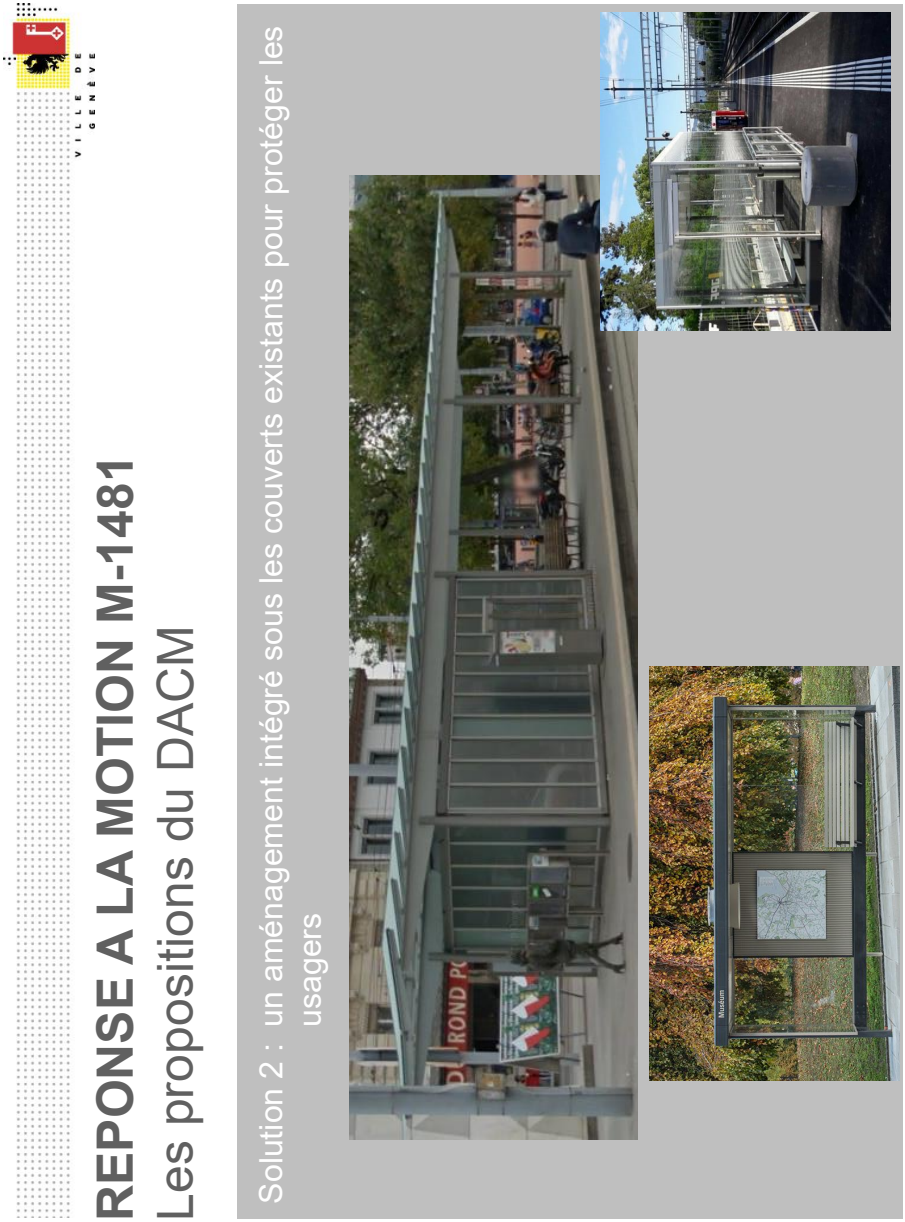
VILLE DE GENÈVE
REPONSE A LA MOTION M-1481
Les propositions du DACM
Solution 2 : un aménagement intégré sous les couverts existants pour protéger les usagers
ROND PO
Muséum

Monsieur Oneyser,
Mesdames. Messieurs,
Par ce mail, je confirme que les 4 accès suivants ont été vérifiés ce jour sur place, et répondent aux attentes des SIS, soit:
1) pour accéder sur le quai de l'Ile, en passant par l'îlot central Bel Air - bras gauche (entre les 2 abris bus) => OK
2) pour accéder sur le quai de l'Ile, en passant par le pont amont - bras gauche, sur le site propre du tram => OK, mais tailler légèrement en biseau (45°) l'abaissement de bordure, côté Rhône, car le pneu doit monter dessus.
3) pour accéder sur le quai des Moulins, en passant par le pont aval - bras gauche, sur le site bus, en tournant devant Franck Muller => OK. Les 2 bornes en simili pierre ont été implantées et peuvent être misent en place au droit de la marquise.
4) pour accéder au sud de la place de St-Gervais, en provenance du quai Turretini et de Bel Air => OK
Je reste à votre disposition en cas de question, et vous transmets mes meilleures salutations.
Ralph Duvanel
Ingénieur civil
"""""""""""""""""""""""""""""""""

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement
Service du génie civil
10, rue François-Dussaud

—***—

**La présidente.** Mme Anne Carron, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'étude de cette motion, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole à la rapporteuse, Mme Maryelle Budry.

**Mme Maryelle Budry, rapporteuse** (EàG). La motion M-1481 date de 2019 et elle concerne la place de Bel-Air, qui est le vrai centre de Genève, c'est pourquoi il faut rappeler rapidement ses enjeux.

On appelle du joli nom d'aubettes les vilaines toitures des abris des TPG à la place de Bel-Air qui, d'après cette motion étudiée en commission de l'aménagement et de l'environnement en septembre, novembre et décembre 2021, sont totalement inefficaces lors des intempéries. Mme Menétrey, motionnaire, qui est venue défendre cette motion en commission, estime que la place de Bel-Air est un véritable calvaire, les jours de pluie, et que les toitures devraient être prolongées.

Dans la discussion qui a suivi, la plupart des commissaires se sont également montrés très critiques envers ces aubettes. La commission a demandé à entendre Mme Perler, qui est venue avec Mme Malignac, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et M. Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Mme Perler estime elle aussi que la place de Bel-Air mérite une requalification, et M. Betty est bien d'accord, pour que la situation soit améliorée.

Mais c'est compliqué, très compliqué! Car il faut à la fois garantir l'accessibilité au Service d'incendie et de secours (SIS) et préserver la visibilité de la tour de l'Ile, voulue par les milieux patrimoniaux. M. Betty présente trois pistes pour des solutions: couvrir l'intégralité de la place; créer une protection minimale permettant aux usagers d'être mieux protégés de la pluie et du vent, juste ça; construire des cages de verre, comme le font les CFF sur les quais des voies ferrées. Ces solutions ont été discutées par les commissaires, mais il y a encore d'autre soucis, dont la hausse des températures vu le changement climatique. Il faudra donc penser aussi à protéger les usagers de la chaleur.

Comme plusieurs commissaires, Mme Perler pense que la place de Bel-Air demande une requalification complète sur la base d'une profonde réflexion architecturale. Lors de la discussion finale, la plupart des commissaires ont estimé que, dans le cadre de cette réflexion, il faudrait encore insister sur l'aspect esthétique de la place. Ils ont donc voté une recommandation formulée comme suit: «En l'absence de contrainte de la part du SIS, la commission demande au Conseil administratif de mettre en place la solution la plus esthétique.» L'absence de

contrainte du SIS est évidemment une priorité. Au final, la motion M-1481 a été acceptée par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je prendrai la parole plus tard pour présenter la position d'Ensemble à gauche.

**La présidente.** Merci pour ce rapport, Madame la conseillère municipale. Je donne à présent la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent, pour cinq minutes par groupe en débat accéléré.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). On a déjà traité ça, c'est bon! On va faire des aquariums avec de la végétation par-dessus, d'accord? Donc il ne sert à rien de blablater pendant des heures. La proposition PR-1657 a passé à la commission des travaux et des constructions il y a quelques jours. Merci!

**La présidente.** C'était rapide, très bien! Dix-sept secondes, j'ai noté…

**M. Maxime Provini** (PLR). On continue avec les motions qui n'ont finalement plus beaucoup de sens… Mais ça me permet de rappeler le projet de délibération PRD-315, intitulé «Végétalisation des places minérales en ville de Genève, n'attendons pas que les arbres poussent!», dont la première invite demande «un crédit de 250 000 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisations nécessaires pour végétaliser rapidement et via des solutions innovantes les places et espaces suivants: place de Bel-Air; place du Bourg-de-Four; place de la Navigation; place Simon-Goulart; place des Eaux-Vives; place des Augustins».

Le projet de délibération PRD-315 a été déposé par le Parti libéral-radical et approuvé par une majorité du Conseil municipal en janvier 2024, Mesdames et Messieurs. Je peux vous lire aussi la décision de la République et canton de Genève du 11 mars 2024 approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 17 janvier 2024: «Le Département des institutions et du numérique décide: la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 17 janvier 2024, portant sur un crédit de 250 000 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisations nécessaires pour la végétalisation rapide et via des solutions innovantes des places de Bel-Air, du Bourg-de-Four, de la Navigation, Simon-Goulart, des Eaux-Vives et des Augustins, est approuvée.» Signé: Carole-Anne Kast.

Du coup, j'en profite: Madame Perler, vous nous indiquerez où on en est avec ce crédit de 250 000 francs et pourquoi le projet correspondant n'a pas déjà été

mis en œuvre, quand bien même une majorité du Conseil municipal souhaitait qu'une végétalisation innovante soit rapidement déployée sur un nombre important de places que je viens d'énumérer. Vous nous direz pourquoi cela n'a pas encore été fait. Cela fait maintenant plus d'une année que ce crédit a été approuvé par le Conseil municipal: 250 000 francs pour savoir ce qu'on peut concrètement réaliser et comment végétaliser rapidement ces places, dont on souhaite tous qu'elles soient plus végétalisées. Ce projet provenait du Parti libéral-radical et a été soutenu par le Conseil municipal. J'attends avec impatience vos réponses sur ce sujet. Merci!

*Une voix.* Bravo!

**Mme Anne Carron** (LC). Cela a été dit: l'aménagement de la place de Bel-Air n'est pas une réussite. Ce constat s'est imposé dès son inauguration et l'insatisfaction des usagers s'est faite grandissante. Les contraintes patrimoniales et la nécessité de garantir l'accessibilité pour les services de secours n'ont, à l'époque, pas permis une couverture optimale protégeant les usagers des intempéries et des fortes chaleurs. Néanmoins, le statu quo n'est pas satisfaisant et cette place mérite une requalification complète, de l'avis même de la magistrate.

Le Centre estime aussi que la place de Bel-Air, qui est extrêmement fréquentée tant par les piétons que par les usagers des transports publics, mérite nettement mieux que des abris mal conçus, ne protégeant ni du soleil ni de la pluie. Pour cette raison, nous renverrons la motion M-1481 au Conseil administratif, avec la recommandation insistant sur le fait que les modifications apportées aux abris se devront d'être esthétiques. Le Conseil administratif ayant une large marge de manœuvre dans la mise en œuvre d'une motion, nous l'encourageons à aller plus loin qu'une simple adaptation des abris et à explorer avec soin toutes les possibilités d'aménagement.

**La présidente.** Madame Yasmine Menétrey, vous avez quatre minutes et quarante-trois secondes pour le Mouvement citoyen genevois.

**Mme Yasmine Menétrey** (MCG). Suite à ma motion M-1481 déposée en 2019 concernant l'inefficacité des abribus situés sur la place de Bel-Air, il est regrettable de devoir relever que, malgré les constats unanimes de leur inutilité en cas d'intempérie, aucune décision concrète et immédiate n'a été prise pour améliorer la situation des usagers des transports publics. Les échanges en commission de l'aménagement et de l'environnement ont pourtant mis en lumière plusieurs

éléments. Le Conseil administratif reconnaît la nécessité d'une requalification de la place. Des solutions ont été évoquées, notamment l'extension de toiture ou l'installation de structures protectrices supplémentaires. Le SIS ne s'oppose pas à un couvert plus large, ce qui relève d'une contrainte autrefois invoquée pour justifier l'absence d'amélioration.

Malgré cela, aucune action immédiate n'a été retenue et ce statu quo prolonge une situation très insatisfaisante pour des milliers d'usagers quotidiens. Il est déplorable que des solutions simples et peu coûteuses – tels un prolongement de la toiture ou l'ajout d'une structure de protection mieux adaptée – ne soient pas mises en œuvre sans attendre une requalification complète de la place, qui risque de prendre plusieurs années.

Les habitants de Genève méritent des infrastructures fonctionnelles et adaptées à leurs besoins. Je regrette profondément que la réalisation de cette motion M-1481, que j'avais déposée pour des améliorations concrètes et réalisables, tarde. Je rappelle que, lors de mon audition, j'avais expliqué qu'on pouvait aussi très bien poser des panneaux végétalisés.

On parle beaucoup de ces bancs où on ne peut pas s'asseoir et où on est mouillés quand il pleut, mais on pourrait également parler des jours où il y a beaucoup de vent: les murs de verre ne servent strictement à rien, on est tout le temps dans le froid et le vent. Les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas s'asseoir sur les bancs, malheureusement, parce que les toitures actuelles – surtout du côté intérieur – ne les abritent pas. On voit donc souvent les personnes âgées ou avec des béquilles rester debout.

Je demande vraiment qu'on trouve une solution et que le Conseil administratif nous en propose une rapidement. J'invite le Conseil municipal à accepter ma motion. Merci.

**M^me^ Laurence Corpataux** (Ve). Nous serons la voix dissidente sur la motion M-1481, car nous sommes le seul parti à avoir voté non en commission. En voici les raisons.

Bien qu'il soit vrai que, par temps pluvieux et venteux, les toitures actuelles sont trop étroites pour protéger de manière optimale les personnes qui attendent le bus ou le tram, les Verts refuseront cette motion, car elle n'améliorera en rien la situation des nombreux usagers qui transitent par la place de Bel-Air pour prendre les transports publics. Nous refuserons aussi la recommandation demandant un geste esthétique pour les aubettes uniquement, car cela ne garantit nullement que le couvert abritera mieux les personnes de la pluie ni qu'il les protégera mieux du soleil et des fortes chaleurs.

De plus, comme l'a indiqué le DACM, cela engendrerait des coûts très importants, sans changer la problématique actuelle. Nous sommes aussi très étonnés de l'acceptation de cette recommandation par la totalité de la droite, qui est toujours prompte à hurler à la bonne gestion de l'argent public. Or ici, elle demande de dépenser l'argent public sans compter, juste pour embellir le couvert de la place de Bel-Air et sans que l'efficacité de ce dernier ne soit renforcée.

Pour les Vertes et les Verts, il est essentiel de requalifier cette place dans sa totalité, raison pour laquelle nous demandons une réflexion plus développée pour améliorer le confort des abris en cas de pluie, ainsi que pour prévenir les problèmes de santé en cas de forte chaleur. Merci.

**M^me^ Olivia Bessat-Gardet** (S). J'attendais ce moment où on allait parler des aubettes avec vraiment beaucoup d'impatience! La motion M-1481 traite donc des aubettes de la place de Bel-Air qui, selon les motionnaires – et en particulier M^me^ Menétrey, puisqu'elle l'a qualifiée de «sa» motion – semblent tout à fait inadaptées pour protéger les usagères et usagers de cette place des intempéries, notamment.

En réalité, les auditions et la présentation du DACM montrent bien non seulement qu'il est tout à fait possible d'y faire quelque chose pour remédier au fait que les installations sont aujourd'hui inadaptées et pas très pratiques, mais aussi qu'il y a une volonté de le faire, puisque c'est finalement aussi ce qu'a dit notre magistrate M^me^ Perler.

Donc il faut à la fois protéger les passants et passantes et les personnes qui attendent leur bus ou leur tram des intempéries, mais aussi du vent; s'assurer que la tour de l'Ile soit bien visible en raison de considérations architecturales et patrimoniales; s'assurer que l'installation n'empêche pas le passage des TPG; s'assurer que l'installation permette l'accessibilité et l'intervention du SIS en cas de catastrophe – on en parlait tout à l'heure. Mais il faut aussi s'assurer d'éviter l'effet autocuiseur sous une grande verrière, en raison des grandes chaleurs que nous connaissons malheureusement durant l'été.

Vraiment, je le répète encore une fois, les auditions ont confirmé la volonté du Conseil administratif de requalifier la place de Bel-Air. Et même, Mesdames et Messieurs, si vous prenez le temps de feuilleter le rapport ou de scroller jusqu'au bout, on nous présente deux options potentielles à explorer: soit ajouter une sorte de protection discrète ne nécessitant qu'une petite intervention, soit choisir un geste architectural fort.

Quant à la recommandation qui demande de mettre en place la solution la plus esthétique, nous ne pouvons qu'y souscrire. En effet, la fonction de l'équipement

mobilier dans l'espace public est tout aussi importante que l'aménagement en lui-même. D'une certaine manière, on a tout à fait le droit d'avoir en ville des aménagements qui soient beaux et qui donnent envie de s'approprier l'espace public, de le visiter, d'y rester, d'y flâner, tout en pouvant s'y protéger des intempéries ou autres.

Evidemment, le jugement esthétique repose en quelque sorte sur un sentiment individuel prétendant à l'universalité, sans concept vraiment objectif. Je ne sais donc pas vraiment ce qui va sortir de ça… Peut-être, Mesdames et Messieurs, que certaines et certains d'entre vous trouveront les nouveaux abribus végétalisés magnifiques, tandis que d'autres les trouveront très vilains… C'est un peu comme la critique de la faculté de juger…

Dans tous les cas, en ce qui concerne la motion M-1481, le Parti socialiste entend bien ce qu'a dit le groupe des Verts et des Vertes. En revanche, il est clair que, pour les besoins de la population, il y a intérêt à agir – et à agir vite! La magistrate s'est déclarée tout à fait d'accord, pendant son audition. Pour ces raisons, nous voterons en faveur de cette motion, afin de faire avancer le dossier et d'envoyer un stimulus, je le répète, car il s'agit de bien montrer que l'espace public est une priorité pour les habitantes et les habitants de la ville de Genève et qu'il doit non seulement être fonctionnel et esthétique, mais surtout mis en conformité le plus vite possible. *(Quelques applaudissements.)*

**Mme Maryelle Budry** (EàG). Comme l'a dit l'une des commissaires – je ne sais plus qui – cette place de Bel-Air a été ratée. Il est clair que sa refonte totale doit être envisagée. La réflexion à partir des seules aubettes n'est évidemment pas complète et doit être poursuivie en profondeur. Mais comme rien encore n'a été proposé, Ensemble à gauche est favorable à l'acceptation de cette motion, dans l'espoir qu'elle donnera au Conseil administratif une impulsion pour qu'il se saisisse de ce dossier le plus rapidement possible. Nous voterons donc oui – pas avec un grand enthousiasme, mais ce sera oui.

**La présidente.** Monsieur Maxime Provini, vous avez deux minutes et cinquante et une secondes pour le Parti libéral-radical.

**M. Maxime Provini** (PLR). J'interviens simplement pour rebondir sur quelques propos que j'ai entendus durant ce débat, notamment du côté des Verts. Ils veulent refuser la motion M-1481, parce qu'ils pensent qu'il faut requalifier la place de Bel-Air dans sa totalité. Je ne comprends pas ce que ça veut dire, Mes-

dames et Messieurs. Vous voulez supprimer les trams? Vous voulez supprimer les bus? Enfin… J'imagine bien que ce n'est pas le cas, mais j'aimerais bien que vous clarifiiez vos propos.

Ça veut dire quoi, requalifier la place de Bel-Air dans sa totalité? Et cela, alors même que le projet de délibération PRD-315, pourvu d'un crédit de 250 000 francs, prévoit une étude justement pour végétaliser – en partie – cette place, ou au moins pour demander quelles mesures de végétalisation innovantes on pourrait trouver pour cette place. *(Signe de dénégation de Mme Frédérique Perler.)* Si, Madame Perler, c'est ça! Donc moi je ne comprends pas vos propos.

Je cherche aussi un peu d'audace et d'ambition, dans cette affaire. Est-ce qu'on devrait plutôt envoyer un petit stimulus de plus, pour employer le même terme que ma très chère collègue Olivia Bessat-Gardet? Car visiblement, même un projet de délibération avec du pognon – comme le dirait Mme Mangeat – prêt à être dépensé pour la végétalisation en ville de Genève ne suffit pas au Conseil administratif, qui n'a pas trouvé l'audace de dépenser cet argent jusqu'à présent. Encore une fois, je regrette qu'il n'ait toujours pas trouvé le temps de mettre en œuvre ce projet de délibération PRD-315, qui va exactement dans le sens de l'ensemble des propositions et des positions qu'on a entendues ce soir.

**La présidente.** Madame Laurence Corpataux, vous souhaitez reprendre la parole pour les Vertes et les Verts… Vous avez trois minutes et quatorze secondes.

**Mme Laurence Corpataux** (Ve). M. Provini m'ayant posé une question, je vais lui répondre! La motion concerne uniquement les aubettes et les couverts. La réponse des Verts est non. Nous trouvons que faire juste un geste esthétique pour améliorer les aubettes ne garantira rien par rapport à ce qu'a dit ma préopinante du Parti socialiste, vu toutes les contraintes pour aménager les toitures. Ça ne nous donne aucune assurance d'améliorer la situation des personnes qui attendent le bus ou le tram. Notre non est lié à ça.

Ensuite, j'ai dit qu'il était essentiel pour nous de requalifier la place de Bel-Air. C'est très compliqué, vu la présence des trams, etc. De plus, on ne peut pas y mettre n'importe quoi en souterrain, ni casser l'existant ou planter des arbres. Nous sommes tout à fait d'accord avec un réaménagement global mais, pour ça, il faut une autre étude que celle demandée dans le projet de délibération PRD-315.

Voilà pourquoi nous disons non aussi à la motion M-1481. Les autres partis disent oui, parce qu'ils considèrent que c'est un signal pour inviter le Conseil administratif à aller plus loin que la motion elle-même. Mais nous, nous en res-

tons au projet de délibération. Toute l'année, nous nous exprimons et nous votons des projets pour améliorer la végétalisation de cette ville, pour l'aménager de manière à la rendre plus vivable et viable pour toutes et tous au quotidien. Alors, quand on nous dit qu'on veut juste améliorer les choses esthétiquement et que ça va coûter cher, nous réagissons en disant non! La priorité est ailleurs que dans le geste esthétique. Voilà!

**La présidente.** Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez deux minutes et vingt-cinq secondes pour le Mouvement citoyen genevois.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Oh là là! Merci, Madame la présidente! Pourquoi dites-vous que cette place est ratée, Mesdames et Messieurs? Mais non, elle n'est pas ratée! Elle est ancienne! S'il vous plaît, essayez de parler correctement! Il y a des gens qui ont travaillé à son aménagement, à l'époque. Certains d'entre eux sont peut-être déjà incinérés – d'ailleurs c'est à la mode, en ce moment… Il y en a beaucoup, parmi vous, qui ont des parents disparus. Je suis désolé, toutes mes condoléances!

Eh bien, je vais vous dire: même si on veut refaire la place de Bel-Air en la mettant au goût du jour et en l'améliorant, en la rendant attractive – au coup d'œil, évidemment – il est clair qu'on ne fera pas passer les trams en dehors. Ils ne se mettront pas à voler au-dessus de la rivière!

Renvoyez la motion M-1481 au Conseil administratif, il fera des propositions et des plans qu'on votera à la commission des travaux et des constructions, et ce sera réglé! Mais s'il vous plaît, essayez voir de parler avec précision, parce qu'ici on est quand même au Conseil municipal de la Ville de Genève et vos blablas sont parfois vraiment d'une telle légèreté et d'une telle inexactitude… Je vous répète que je suis malade, ce soir! Je crois que je tourne à 38,5 mais, quand je vous écoute, je monte facilement à 40 de fièvre! Sur ce, pour finir les cinq dernières minutes de séance, tâchez d'avoir des propos équilibrés, s'il vous plaît!

**Mme Frédérique Perler, conseillère administrative.** Madame la présidente, vous transmettrez à M. Pastore qu'il a un peu raison: c'est une affaire de goût. Mais tout de même, on ne peut pas affirmer que la place de Bel-Air se distingue par ses aspects pratiques et esthétiques. Elle aurait vraiment besoin d'une requalification complète, parce qu'elle n'est plus au goût du jour.

Mais je vous ai bien écoutés, Mesdames et Messieurs, et vous avez énoncé un certain nombre de contraintes: on doit s'approprier l'espace public, il faut qu'on

puisse admirer le patrimoine – la tour de l'Ile – il faut que ce soit pratique pour les voyageurs, il faut que les bus puissent circuler… Enfin, bref! Chacun à votre tour, vous avez égrené toutes les contraintes qui font que cette place souffre d'un manque de beaucoup de choses et ne se distingue pas par son côté agréable. On n'a pas forcément envie d'y rester.

Le seul avantage, c'est qu'il y a de l'air qui circule. Avec un peu de chance, on n'a pas trop chaud en été. Cela dit, j'aimerais quand même mentionner qu'il n'y a plus de trafic individuel, puisque la place de Bel-Air est désormais fermée à la circulation automobile. Seuls les taxis et les véhicules de livraison peuvent la traverser. C'est déjà un apaisement assez agréable! Ensuite, l'été dernier nous y avons posé une oasis de brumisateurs qui a été très appréciée et très fréquentée.

Donc oui, Mesdames et Messieurs, vous pouvez tout à fait voter la motion M-1481. Il n'en demeure pas moins que, face à toutes les demandes du Conseil municipal et à tous les souhaits du Conseil administratif, l'AGCM a de la peine à suivre! Je le répète, cette place a un certain périmètre et elle mériterait vraiment qu'on lui consacre un concours. *(Brouhaha. Cloche.)*

Cela étant, Madame la présidente, permettez-moi de répondre au Parti libéral-radical. Vous transmettrez mes propos à M. Provini, qui parlait du projet de délibération PRD-315 avec son crédit de 250 000 francs voté par le Conseil municipal. Ça a été voté quand, précisément? En janvier 2024. Vous avez cité la décision du Service des affaires communales (SAFCO), Monsieur Provini, qui date du mois de mars 2024. Vous savez très bien qu'on ne peut pas dépenser l'argent avant! Et puis, 250 000 francs pour… combien de places? Je n'ai pas compté, mais vous en avez cité cinq ou six, dont la place Simon-Goulart, la place des Augustins, la place de Bel-Air… Vous savez très bien que ce montant ne suffira pas.

Mais le Conseil administratif n'a pas rien fait! Je pense à la place des Augustins, par exemple. J'ai vu dans une revue professionnelle spécialisée le titre «Quelque chose se trame à Genève». Je peux vous faire parvenir l'article, il y est question de la place des Augustins. Mais il faut aussi se demander à quoi sert la place en question. Or celle-ci est très fréquentée et très appréciée, de même que d'autres places. Donc oui, le Conseil administratif s'y est mis, il travaille sur la place Simon-Goulart, il travaille sur plusieurs objets en même temps, comme vous le savez. Evidemment, vous pouvez souligner qu'en une année le Conseil administratif aurait pu être beaucoup plus réactif et embellir la ville d'un coup de baguette magique. C'est vrai – je vous l'accorde – que le travail des autres est toujours tellement simple et tellement facile… Surtout quand il y a beaucoup de contraintes!

Le Conseil administratif garde quand même à l'horizon la requalification de la place de Bel-Air – avec les Rues-Basses, j'en profite! Bref, il y a énormément

de choses à faire en ville de Genève et de lieux à remodeler, parce qu'ils ne correspondent plus aux besoins actuels ou sont insuffisants quant à leurs aspects pratiques. D'ailleurs, je reconnais tout à fait que la place de Bel-Air n'a donné satisfaction à personne depuis qu'elle a été rénovée.

**La présidente.** Nous passons au vote, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle que la motion M-1481 est assortie d'une recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui figure à la page 7 du rapport M-1481 A.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 51 oui contre 14 non, assortie de la recommandation de la commission.**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de l'arrêt TPG de la place de Bel-Air;
– de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries.

La recommandation est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

En l'absence de contrainte de la part du Service d'incendie et de secours (SIS), la commission demande au Conseil administratif de mettre en place la solution la plus esthétique.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**La présidente.** Devinez quoi, Mesdames et Messieurs: c'était le dernier objet traité ce soir. Ça, c'est fait. Je vais donc annoncer les nouveaux objets; je vous demande encore un peu de silence pour cela, puis nous lèverons la séance. Comme c'était la dernière avant les élections, je souhaite bonne chance à tout le monde dans les urnes! *(Commentaires. Rires.)* De cette manière, je n'ai pas pris parti…

## 9. Propositions des membres du Conseil municipal.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

– M-1877, de *MM. et Mme Yves Herren*, *Fabienne Beaud* et *Mark Giannelli*: «Réutiliser plutôt que jeter: pour la conception et la mise en place de ressourceries de quartiers en ville de Genève»;
– M-1878, de *Mmes et MM. Théo Keel*, *Maxime Provini*, *Uzma Khamis Vannini*, *Patricia Richard*, *Yves Steiner*, *Paule Mangeat*, *Olivier Gurtner*, *François Mireval*, *Durão Francisco*, *Brigitte Studer*, *Valentin Dujoux*, *Leyma Milena Wisard Prado*, *Luc Zimmermann*, *Fabienne Beaud*, *Jean-Luc von Arx*, *Mark Giannelli* et *Yasmine Menétrey*: «Pour que le chauffage à distance (CAD) constitue une transition énergétique raisonnable et juste sur le plan socio-économique»;
– M-1879, de *Mmes et MM. Amar Madani*, *Daniel Sormanni*, *Yasmine Menétrey*, *Christian Steiner*, *Danièle Magnin*, *Daniel Dany Pastore*, *Gabriela Sonderegger* et *Jean-François Albanesi*: «Pour des mesures de sauvegarde du commerce genevois»;
– PRD-380, de *M. Simon Brandt*: «Nuisances sonores et sanitaires: indemnisations pour les PME et les particuliers».

## 10. Interpellations.

**La présidente.** Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

– IE-157, de *M. Simon Brandt*: «Y a-t-il un cadavre dans le placard au Service des pompes funèbres?»;
– IE-158, de *M. Simon Brandt*: «Dédommagement des nuisances pour les commerces: base légale et volonté politique».

## 11. Questions écrites.

**La présidente.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-794, de *Mme et MM. Jean-François Albanesi*, *Gabriela Sonderegger* et *Amar Madani*: «Quid de l'augmentation des redevances?»;
– QE-795, de *Mme Léonore Baehler*: «Quel est le chiffre exact des abattages et plantations d'arbres entre 2020 et 2025?»;
– QE-796, de *M. Pascal Altenbach*: «Taxes des empiètements sur ou sous le domaine public municipal et redevances annuelles et taxes fixes pour les terrasses».

**La présidente**. Je vous souhaite une bonne soirée, Mesdames et Messieurs, et je lève la séance.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . . 8376

2. Communications du Conseil administratif . . . . . 8376

3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 8376

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 25 juin 2019 de M[mes] et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini et Omar Azzabi: «Episodes météorologiques violents: pour une ville plus résiliente» (M-1453 A/B) 8377
(Interventions). . . . . 8388

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2019 de M[me] et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «De la verdure plutôt que des graffitis sur les murs antibruit le long des voies de chemin de fer» (M-1464 A/B) . . . . . 8408
(Interventions). . . . . 8425

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2019 de Mme et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour des mesures concrètes en vue de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain» (M-1465 A) . . . . . 8437
(Interventions). . . . . 8446

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 14 octobre 2019 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Léonard Montavon, Marie Barbey-Chappuis et Anne Carron: «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires» (M-1471 A). . . . . 8453
(Interventions). . . . . 8457

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 décembre 2019 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air» (M-1481 A) . . . . . 8463
(Interventions) . . . . . 8478

9. Propositions des membres du Conseil municipal . . . . . 8488

10. Interpellations . . . . . 8488

11. Questions écrites . . . . . 8489

Le mémorialiste:
*Gérard-Philippe Riedi*